

LES ACTES DU CRESAT

En couverture:

L'école de tissage et de filature de Mulhouse (1861-1864)

UNIVERSITÉ DE HAUTE-ALSACE

LES ACTES DU CRESAT

2004 - 2005

N°3

Février 2006



Les actes du CRESAT, N°3, 2004-2005

© Editions du CRESAT 2006

ISSN 1766-4837

Ouvrage publié avec le concours du Conseil scientifique de la Faculté des lettres,
langues et sciences humaines de l'Université de Haute-Alsace

SOMMAIRE

I. LES SÉMINAIRES DU CRESAT

- **Bernard Reitel**

Villes et frontières : croissance urbaine et gestion des villes-frontières et des agglomérations transfrontalières.....7

- **Florence Ott**

Les archives économiques privées, une source importante pour la recherche historique ?.....13

- **Patrick Perrot**

Du sauvetage et de la revitalisation des machines.....25

- **Michel Hau et Nicolas Stoskopf**

Recherches sur les dynasties alsaciennes : la question des origines.....31

II. CONTRIBUTIONS

- **Brice Martin**

Discussion autour du plan de prévention des risques (PPR) « mouvement de terrain » du bassin de la Largue (Haut-Rhin).....41

- **Thierry Fischer**

Note sur le bélier hydraulique du domaine de la papeterie à Wasselonne (Bas Rhin).....51

III. MÉMOIRES DE MAÎTRISE

- **Catherine Lourdel**

Histoire documentaire de l'industrie alsacienne au XX^e siècle. Du questionnaire de l'historien à la base de données.....53

- **Jonathan Jesslen**

Les MDPA et le mouvement associatif : une œuvre sociale à part entière (1919 à nos jours).....61

- **Jean-François Heimburger**

La politique médicale des Mines de potasse d'Alsace (années 1920-années 1960).....69

IV. ACTIVITÉS ET PROJETS

1. COLLOQUES ET JOURNÉES D'ÉTUDES.....	75
• Les friches industrielles, points d'ancrage de la modernité (29 et 30 septembre 2005).....	75
• 5 ^e Table ronde Rhin-Sud : De l'aménagement à l'intelligence des territoires (14 octobre 2005).....	78
• Le programme européen Leonardo da Vinci : Patrimoine culturel thermal, vers un réseau européen d'écomusées	80
• Le programme FORCOPAR (2-5 février 2006).....	81
2. CYCLES DE CONFÉRENCES.....	83
• Les révolutions du monde moderne.....	83
• Bilan des cafés géographiques 2005.....	84
3. CONTRATS D'ÉTUDE.....	85
4. EXCURSIONS.....	87
5. PROJETS DE RECHERCHE.....	89
• Brice Martin Programme Historisk.....	89
• Yves Frey Histoire et mémoire des immigrations en région Alsace de 1850 à nos jours	97
• Pierre Fluck Trois projets en archéologie minière et industrielle.....	97
6. NOS CHERCHEURS ONT PUBLIÉ EN 2004 ET 2005.....	102
7. BRÈVES.....	111

V. L'ÉQUIPE DU CRESAT.

Liste des membres du CRESAT.....	114
----------------------------------	-----

LES SÉMINAIRES DU CRESAT

13 novembre 2004

Bernard REITEL

VILLES ET FRONTIÈRES : CROISSANCE URBAINE ET GESTION DES VILLES-FRONTIÈRES ET DES AGGLOMÉRATIONS TRANSFRONTALIÈRES

Bernard Reitel est maître de conférences en géographie à l'Université de Haute-Alsace, chercheur au CRESAT.

L'attention portée aux villes et aux frontières part d'un vécu personnel. Ayant grandi à proximité d'une frontière qui fut longtemps synonyme de troubles, la frontière franco-allemande, j'ai été sensible aux questions portant sur les différences linguistiques et territoriales, les conflits géopolitiques. Pourtant, le développement d'une problématique s'est faite après un large détour. En effet, ma thèse portait sur *Les logiques de desserte d'un espace d'archipel : le Pacifique insulaire*, ce qui m'a permis de découvrir les îles du Pacifique-sud et de comprendre les contrastes entre les représentations (le mythe de l'île paradisaïque terrestre) et les réalités (l'insularité, c'est-à-dire l'isolement, l'éloignement, le dénuement). Ce détour par un espace maritime, marqué par l'immensité et l'importance des éléments naturels, m'a permis de mieux comprendre la signification des réseaux de communication, leur rôle dans la réduction de la *rugosité* de la distance et dans la maîtrise de l'étendue terrestre.

Après avoir obtenu mon poste de maître de conférences à l'Université de Haute-Alsace, mes recherches ont porté rapidement sur l'étude des dynamiques spatiales et territoriales autour des frontières. La nouvelle orientation donnée à ces recherches a nécessité un recadrage sur le plan conceptuel, mais aussi sur le plan méthodologique. Le *terrain*, l'un des objets d'étude par excellence du géographe se prêtait à des recherches dans ce domaine de la géopolitique : présence de trois frontières, ancienneté des expériences transfrontalières¹, etc.

Cette recherche s'est inscrite dans le cadre du processus de construction européenne (*déévaluation des frontières* entre pays membres de l'Union Européenne), ce qui permettait d'analyser en temps réel les changements provenant de l'ouverture des

¹ R. BAUMERT, *La Regio*, Paris, Dalloz, 1969, 129 p. ; G. WACKERMANN., *Belfort, Colmar, Mulhouse, Bâle, Fribourg-en-Brigau. Un espace économique transfrontalier*, Paris, La documentation française, 1986, 143 p.

frontières². La situation du Rhin Supérieur offrait par ailleurs un autre intérêt : parmi les trois Etats, la Suisse n'est pas membre de l'UE. Les limites de cet Etat correspondent ainsi à une frontière externe de l'UE, ce qui suppose qu'elle ne connaît pas les mêmes dynamiques que les frontières internes de l'UE. L'analyse s'est aussi très vite portée sur l'agglomération trinationale de Bâle. En effet, une ville est une concentration d'acteurs fort divers (politiques, économiques et sociaux³), qui cherchent à maximiser les interactions sociales⁴ afin de maintenir ou d'améliorer leur capital (au sens social et spatial). La présence des frontières offre une situation originale : elle est à la fois source de fortes contraintes et d'opportunités⁵. L'agglomération bâloise dans sa dimension transfrontalière correspond à la première zone d'étude. Le besoin de pouvoir disposer d'une base de comparaison m'a incité à choisir un deuxième terrain d'étude : Strasbourg. Puis mes regards se sont portés sur les agglomérations de la frontière germano-polonaise (Frankfurt/Oder-Slubice, Guben-Gubin, Görlitz-Zgorzeletzt) et sur une ville où la frontière a pris une dimension matérielle extrême : Berlin. Dans ce dernier cas, le travail commence à peine, mais il s'agit d'un terrain très riche qui permet de mieux évaluer la dimension historique dans la construction de la frontière comme objet géographique, non seulement la dimension matérielle, mais aussi les dimensions symboliques, culturels et politiques. Ce travail de recherche sur Berlin et ses frontières est envisagé dans le cadre des quatre prochaines années en utilisant certaines des méthodes utilisées lors des recherches précédentes.

La présentation tiendra donc surtout compte des travaux réalisés jusqu'à présent sur les agglomérations transfrontalières.

L'agglomération transfrontalière est un objet spatial singulier : une discontinuité territoriale, la frontière, limite de souveraineté d'un Etat, traverse l'espace urbain caractérisé par une continuité du tissu bâti qui exprime également une continuité fonctionnelle, c'est-à-dire l'existence de flux et de liens.

Problématique :

- Quel est le degré d'intégration des agglomérations ? Quelles perturbations introduit la présence d'une frontière à la fois dans le temps et dans l'espace urbain ? Cette problématique se décompose en cinq questions :
- La construction spatio-temporelle des villes et des agglomérations : la frontière exerce-t-elle un rôle de frein ou de stimulation ?
- La production de l'espace urbain : les quartiers réalisés de part et d'autre de la frontière sont-ils emblématiques, représentatifs de logiques nationales ou entrent-ils dans une logique d'agglomération ?

2 M. FOUCHER, J.-Y. POTEL, *Le continent retrouvé*, Paris, Datar/éd. De l'aube, 1993, 182 p.

3 J. LEVY, *Le tournant géographique. Penser l'espace pour lire le monde*, Paris, Belin, 1990, 399 p.

4 P. CLAVAL, *La logique des villes*, Paris, Litec, 1981, 633 p.

5 M. FOUCHER, *Fronts et frontières, un tour du monde géopolitique*, Paris, Fayard, 1986, 691 p. ; Paul GUICHONNET, Claude RAFFESTIN, *Géographie des frontières*, Paris, PUF, 1974, 224 p. ; R. RATTI, *Théorie du développement des régions-frontières*, Fribourg, Centre de recherche en économie de l'espace de l'université, 1992, p. 45.

- L'identité territoriale : existe-t-il une identité au niveau de l'agglomération ou au niveau de chaque composante nationale ?
- La gestion de l'agglomération transfrontalière : quelles sont les stratégies des collectivités en charge de l'espace urbain ? La frontière constitue-t-elle un enjeu ? Si oui, s'exprime-t-il sous forme de liens ou de conflits ?
- La planification de l'agglomération. Une vision commune d'aménagement existe-t-elle ? Si oui, quelles sont les modalités de mise en œuvre ?

Méthodes et outils :

- Analyse de la morphologie urbaine : gradients de densité, évolution des contours de l'agglomération et extension des réseaux, analyse fractale.
- Analyse des systèmes de planification et de leur mode de production urbaine : analyse des documents de planification (philosophie, principes, mode de production, affectation du sol, orientations) ; propriétés de la frontière comme élément d'analyse.
- Modes de gouvernance : analyse des institutions et de leurs compétences ; analyse des stratégies ; analyse des relations ; projets Interreg, etc.

Trois types d'agglomérations :

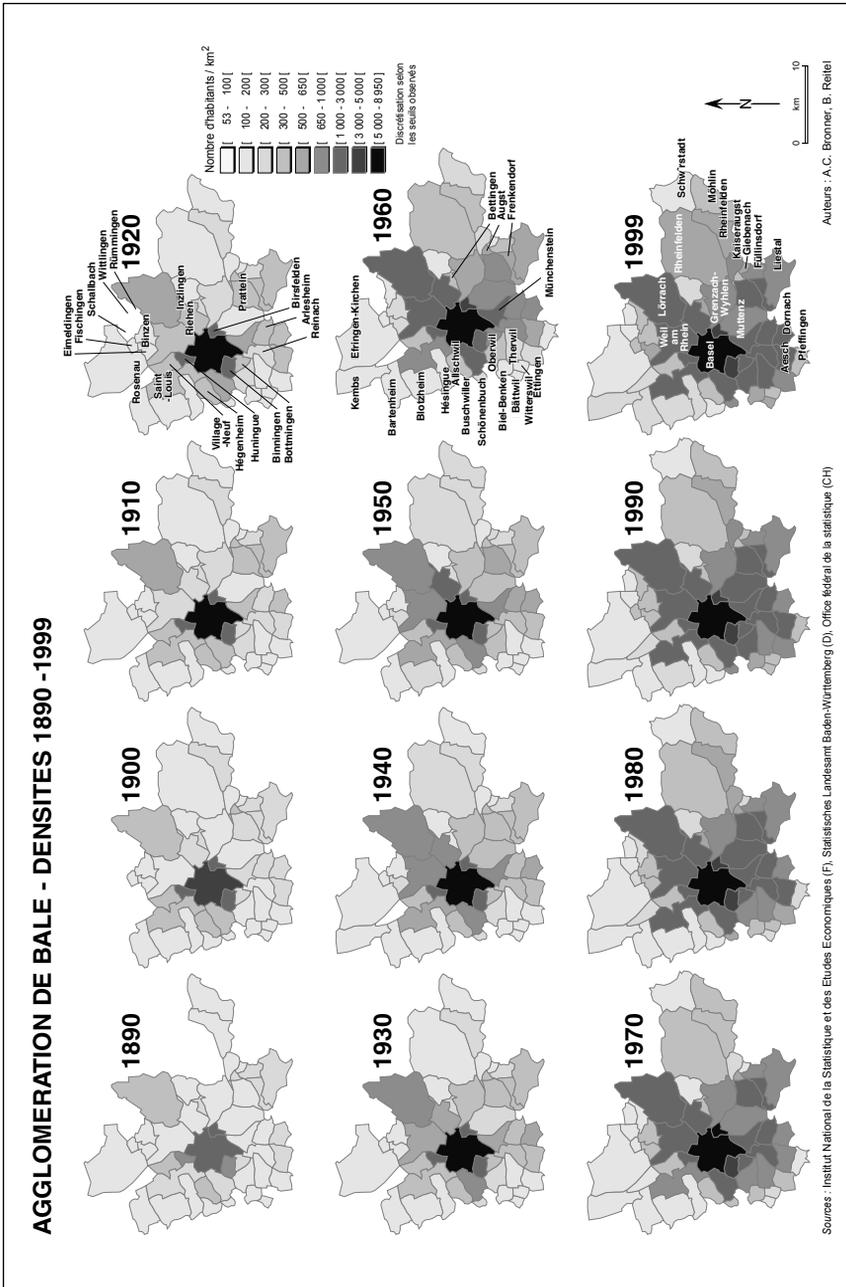
- Villes doubles de la frontière Allemagne-Pologne (Frankfurt/Oder-Slubice, Görlitz-Zgorzeletz).
- Agglomérations transfrontalières : Strasbourg-Kehl, agglomération trinationale de Bâle.
- Ville où la frontière a disparu (mur) : Berlin.

Sources et limites :

- Absence de système statistique à l'échelle transfrontalière (confrontation des systèmes nationaux de statistiques).
- Elaboration d'une base statistique commune (population ; morphologie urbaine).
- Documents d'urbanisme : opérationnel (schémas au niveau communal et « régional ») ; stratégique (prospective territoriale).

Quelques résultats :

- La frontière joue un rôle dans la croissance urbaine. Sur le temps long, on identifie des périodes où la frontière constitue un frein (coupure) et d'autres où elle est plutôt un stimulant. Les extensions spatiales et démographiques ont lieu pendant les périodes où les relations entre les Etats limitrophes sont apaisées ce qui permet aux acteurs



Sources : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (F), Statistisches Landesamt Baden-Württemberg (D), Offis federal de la statistique (CH)

Figure 1 : D'une ville frontalière à une agglomération transfrontalière : évolution des gradients de densité de l'agglomération badoise entre 1890 et 2000.

économiques et sociaux d'exploiter les opportunités des différentiels révélés par la frontière.

- L'analyse des systèmes de planification montre que la frontière est considérée comme une limite spécifique. Les zones frontalières apparaissent comme des zones périphériques où sont rejetés les nuisances et des équipements non gratifiants (usine d'incinération, prison, hôpital psychiatrique, zone industrielle, etc.). Lors de l'ouverture des frontières, ces zones se trouvent en situation centrale au sein de l'agglomération, ce qui pose un problème en terme d'aménagement du territoire.

- La frontière correspond à une zone de confrontation : l'occupation du sol est souvent dissymétrique. Par ailleurs, les aménagements révèlent des conceptions différentes de la société. Dans l'agglomération bâloise, la partie française présente des caractéristiques d'étalement plus marquées que les parties helvétique et allemande.

- Des visions communes d'aménagement de l'agglomération sont proposées depuis la mise en place des programmes Interreg. Ces visions cherchent à transcender les différences provenant de la présence des frontières, mais elle doivent tenir compte des héritages qui sont parfois très lourds. Les agglomérations sont entrées dans une

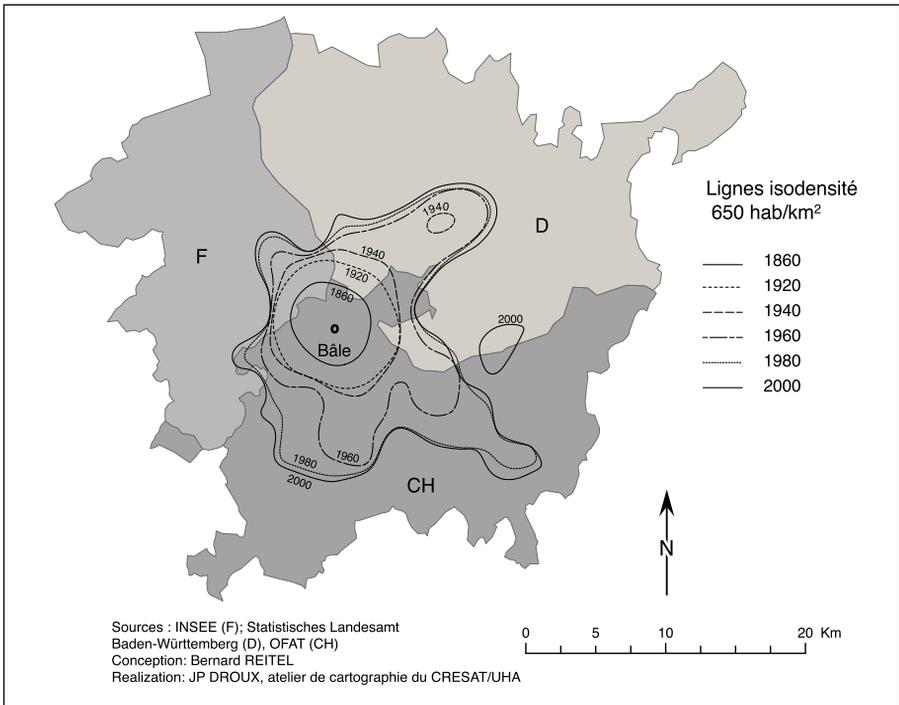


Figure 2 : D'une ville frontalière à une agglomération transfrontalière : évolution des limites de l'agglomération bâloise entre 1860 et 2000.

logique de projets, ce qui dénote l'émergence de nouvelles territorialités. Cependant, la concrétisation des projets est lourde et tarde à se réaliser.

- Chaque agglomération développe sa propre méthode de coopération. La règle générale prévoit cependant une certaine souplesse : les collectivités se mettent d'accord ensemble sur les grandes orientations dans un cadre transfrontalier et laissent le soin à chaque collectivité de concrétiser les actions sur son propre territoire selon les législations en vigueur dans leurs Etats respectifs. Des territorialités d'entre deux sont en train d'émerger. Ces agglomérations constituent des espaces d'expérimentation où la proximité entre les acteurs constitue un grand avantage.

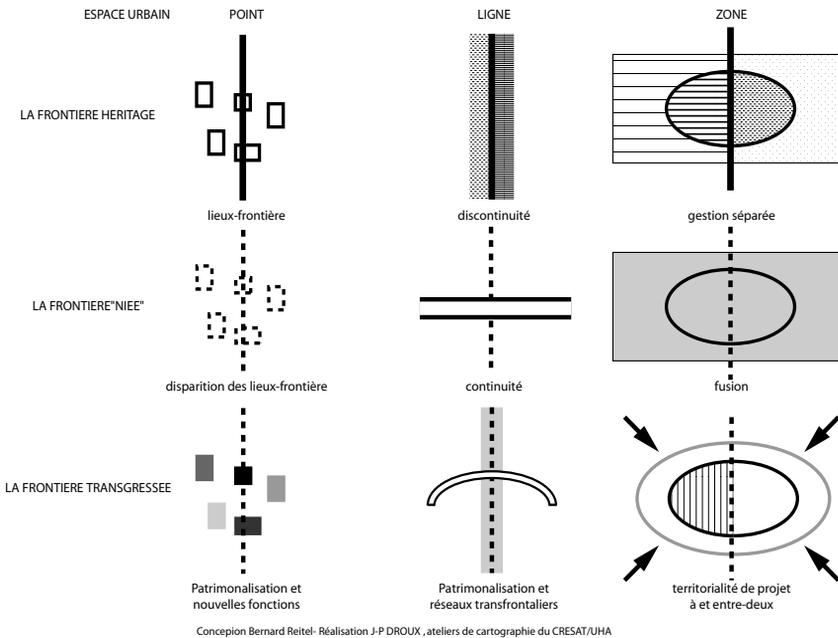


Figure 3 : Modélisation des stratégies de gestion des frontières : les impacts dans l'espace urbain (à partir des exemples de Strasbourg, de Frankfurt/Oder et de Berlin)

22 janvier 2005

Florence OTT

LES ARCHIVES ÉCONOMIQUES PRIVÉES, UNE SOURCE IMPORTANTE POUR LA RECHERCHE HISTORIQUE ?

Florence Ott est maîtresse de conférences en archivistique privée à l'Université de Haute-Alsace, chercheuse au CRESAT, directrice du Centre rhénan d'archives et de recherches économiques (CERARE).

Je ferai mon exposé en préférant le terme d'archives économiques privées, plus précis et moins connoté, à celui des « archives du monde du travail » qui a été adopté en 1983 pour désigner les ensembles de documents nés des activités économiques et sociales. Il s'applique donc non seulement aux archives des entreprises industrielles et commerciales, des banques, des compagnies d'assurances et des organismes professionnels, mais aussi à celles des syndicats patronaux et ouvriers, des associations créées dans le cadre de la vie professionnelle et aux archives personnelles de particuliers ayant joué un rôle important dans le monde professionnel.

Par ailleurs, j'aimerais m'expliquer sur le titre de mon intervention, à laquelle j'ai souhaité apporter une interrogation, car, même si les personnes présentes sont convaincues de l'apport des archives économiques privées à la recherche, il n'en est pas de même pour tous. Force est de constater que les chercheurs travaillent de plus en plus sans recourir à ce type d'archives. Incontestablement, vouloir écrire l'histoire avec ces sources consiste à s'imposer de rudes obstacles en se heurtant au trop plein ou à la rareté des matériaux. Il faut dépasser la complexité des fonds et la difficulté d'interpréter les documents. L'archiviste a un rôle majeur, avec la rédaction des instruments de recherche et en servant de médiateur entre les producteurs et les chercheurs, bien qu'il travaille avec peu de moyens. Ce qui fait défaut également, ce sont des professeurs d'université spécialistes de l'histoire des entreprises et de l'histoire économique régionale ainsi que des chercheurs de terrain, rompus à la démarche scientifique. Il y a souvent un manque de disponibilité de l'université et un déficit de méthodologie même si dans ce domaine Mulhouse n'est pas la ville la plus mal lotie.

Afin de comprendre l'intérêt représenté par les archives économiques privées, il convient de s'interroger sur les trois nécessités de les conserver. Elles permettent d'assurer la protection juridique, de justifier de l'exécution des obligations, et de conserver les textes dont on peut avoir besoin dans des délais fixés. Elles apportent l'information permettant de procéder à toute étude, de prendre des décisions et de disposer d'une mémoire appropriée. Elles contribuent à la constitution du patrimoine historique représenté par tous les documents appelés à une conservation indéfinie afin

de pouvoir écrire l'histoire de l'entreprise et de contribuer à celle de la vie industrielle, économique et sociale.

Après avoir rappelé le contexte du développement de la sauvegarde des archives économiques privées, puis avoir présenté l'expérience mulhousienne précoce dans ce domaine, je m'attacherai plus particulièrement aux archives d'entreprises en dressant leur typologie.

I. La lente prise en compte des archives économiques privées

1. Le contexte international

Jusqu'à la fin du XVII^e siècle nous ne possédons guère d'archives économiques, quelques reliquats émanant de livres de comptes isolés ainsi que des correspondances très fragmentaires depuis le début du XIV^e siècle, l'Italie étant un précurseur grâce à la conservation d'archives bancaires remontant à cette époque. Les fonds sont mieux conservés à partir des années 1850. On a commencé au début du siècle passé à conserver les archives d'entreprises sur une grande échelle dans certains pays européens et aux Etats-Unis, suivis au milieu du siècle par le Canada et l'Australie.

L'Allemagne voit, dès 1905, l'entreprise Krupp organiser un service d'archives interne à Essen, et Siemens à Berlin deux ans plus tard. En 1906, la préoccupation de la sauvegarde des archives industrielles entraîne la création à Cologne du premier centre d'archives d'entreprises avec l'aide financière de la chambre de commerce. Ce modèle va être poursuivi avec cinq autres créations de centres régionaux d'archives.

En Suisse, le centre d'archives économiques suisses est créé dès le 7 décembre 1910 à l'initiative de plusieurs personnalités des milieux universitaires bâlois et de l'industrie auquel appartient l'archiviste de l'Etat. Il s'agit de sauvegarder les documents produits par la vie financière, industrielle et commerciale et de les centraliser pour développer un centre de documentation. Cette institution privée est administrée par un comité d'entrepreneurs et de banquiers. En 1939, elle déménage dans un bâtiment de l'université pour être intégrée en 1976 aux archives et à la bibliothèque de l'université.

Aux Pays-Bas, le Centre des archives d'histoire économique de La Haye, fondation privée subventionnée par l'Etat, remonte à 1914. En 1971, il se voit obligé de répartir les 15 kml de documents sauvegardés aux Archives de l'Etat et aux archives municipales.

Aux Etats-Unis, la Business Historical Society, fondée à Boston, charge, dès 1925, la Baker Library de l'université de Harvard de recueillir des archives d'entreprises. Au Royaume-Uni, la section des archives d'entreprises des services de l'université de Glasgow et le Centre de documents modernes de l'université de Warwick jouent un rôle équivalent. De plus, dès 1935 s'est constitué le Council for the Preservation of Business Archives.

Les congrès internationaux parlent des archives économiques. En octobre 1913, l'Allemagne est le premier pays à organiser un congrès des archives d'économie sociale à Cologne. Le thème est abordé également en 1951 à Paris, en 1956 à Florence, en 1960 à Stockholm, puis le sujet perd de sa nouveauté et les débats ont lieu dans des sections spécialisées. On peut cependant noter un regain d'intérêt depuis 2001 avec une publication liée au développement des multinationales⁶, qui posent de gros problèmes de conservation de leurs archives, et de la valeur de cette mémoire⁷ ainsi que le développement des nouvelles technologies. Lors du congrès international des archives à Vienne a été publié un rapport sur les politiques des pays en matière d'archives économiques⁸.

2. Le retard français

En dehors d'une ordonnance de 1673 obligeant le marchand à conserver ses livres de comptes et de quelques circulaires pour inciter les archivistes départementaux à se préoccuper des archives d'entreprises, il faut attendre 1949 pour voir se constituer un comité de sauvegarde des archives économiques regroupant de hauts fonctionnaires et des personnalités éminentes dans le domaine industriel et commercial ainsi que dans celui de la recherche. Il s'agit de sensibiliser les entreprises à la conservation de leurs archives et de favoriser les dons ou dépôts auprès des services d'archives publics. Charles Braibant, directeur des Archives de France, décide la création d'une section des archives privées et économiques et du microfilm au sein des Archives nationales. Ces dernières ne comptent à cette époque que deux fonds d'entreprises, la Compagnie des chemins de fer de l'Est et la Compagnie générale transatlantique.

Le premier conservateur en est Bertrand Gille, historien de l'économie et des techniques. Ce précurseur accomplit un travail remarquable entre 1949 et 1958 bien qu'il déplore dans l'ensemble de ses rapports l'absence de moyens condamnant les conservateurs du service à l'impuissance. En 1953, il fonde le Centre de recherches sur l'histoire des entreprises et publie un bulletin qui paraît à partir de janvier 1953. Cependant, il doit vite désenchanter et annoncer en décembre 1955 l'arrêt de la parution. « La pénurie de personnel du service des archives économiques privées ne nous permet pas de continuer notre bulletin sous sa forme actuelle en dépit des nombreux encouragements que nous avons reçus du monde entier⁹ ! » En 1958, il quitte les archives pour devenir professeur à l'université de Clermont-Ferrand, puis à Paris I. Il explique son départ par le « manque de moyens et l'indifférence de la Direction des Archives de France¹⁰ » pour ses travaux.

L'absence endémique de moyens et d'objectifs clairs va hypothéquer durablement l'action courageusement entreprise. Les chiffres vont tenir lieu de bilan et occulter les choix méthodologiques. L'importance des entrées, comparée à la faiblesse de l'effectif, va,

⁶ Hervé L'HUILLIER, « Les contraintes des multinationales », *Actes de la XXXV^e Conférence internationale de la Table ronde des Archives*, Reykjavik, 10-13 octobre 2001, Comma 1/2, 2002, p. 133-137.

⁷ Lesley RICHMOND, « The Memory of Society : Businesses », *ibid.*, p. 113-119.

⁸ INTERNATIONAL COUNCIL ON ARCHIVES, *Business Archives in International Comparison, Report on the International Council on Archives*, Actes du Congrès international des Archives, Vienne, Autriche, août 2004.

⁹ Note de Bertrand Gille du bulletin n°4 du 4 décembre 1955, CAMT, 182 AQ 3, dossier 2.

¹⁰ Courrier de Bertrand Gille du 19 juillet 1958. CAMT 182 AQ 3, dossier 2.

jusqu'à une date récente, tenir lieu de rapport d'activité aussi misérabiliste que colérique et occulter la question de la définition d'objectifs clairs à assigner à un service d'Etat.

3. *Le tournant des années 1980*

Cette situation se modifie dans les années 1980 avec une action forte de l'Etat français. Le 3 janvier 1979, la loi sur les archives est promulguée, et l'année 1980 est déclarée année du patrimoine. L'Etat favorise l'ouverture de la Cité des sciences et de l'industrie au parc de la Villette, la création des centres de culture scientifique technique et industrielle (CCSTI) et la mise en place de la cellule du patrimoine industriel. L'archéologie industrielle sous l'égide du CILAC prend son essor.

Enfin, le 21 septembre 1983, le ministre de la Culture, Jack Lang, présente au conseil des ministres une communication portant sur cinq mesures spécifiques pour la sauvegarde et la mise en valeur des archives du monde du travail :

- Une enquête pour recenser les archives d'intérêt historique conservées dans les entreprises.
- La création de cinq centres d'archives du monde du travail.
- Doter la Cité des archives contemporaines de Fontainebleau de structures pour l'accueil des archives des sièges sociaux et le traitement informatique des archives économiques.
- Développer la formation professionnelle.
- Créer des agences de service auprès des centres d'archives du monde du travail pour exercer une mission de conseil.

L'enquête relativement mal organisée ne donne des résultats exploitables que dans le Nord et l'Est de la France, car elle est réalisée par des archivistes compétents qui disposent de plus de temps et de moyens pour mener à bien le travail. On constate que les locaux sont souvent inadaptés, les personnes chargées des archives ne sont pas qualifiées. Il règne un désordre total dans les archives qui sont souvent simplement stockées. Les industriels ignorent les possibilités de dépôts. Les éliminations sont de plusieurs sortes, les plus massives provenant du manque d'intérêt, du respect des délais légaux, des déménagements ou de pertes accidentelles pour faits de guerre ou de catastrophes naturelles. Les fonds historiques, même s'ils existent, sont inexploitablement par manque d'accessibilité pour les chercheurs. La solution des centres interrégionaux ne trouve guère d'échos. Le caractère gratuit du service offert, répondant au problème de place et d'économie, est prédominant pour un dépôt. On rencontre aussi une attitude d'indifférence et un manque d'intérêt, en particulier, chez les entreprises récentes ou en difficulté¹¹.

¹¹ Voir Françoise JEANNEY, *Rapport de l'enquête pour la sauvegarde des archives économiques en Franche-Comté*, Besançon : Archives départementales du Doubs, rapport manuscrit, 1984, p. 15.

Finalement par rapport au projet initial, un seul centre est créé dans le Nord de la France. La ville de Roubaix propose d'accueillir le futur centre dans l'ancienne filature de coton désaffectée Motte-Bossut. Le centre est inauguré le 5 octobre 1993. Une structure en béton de huit étages y a été reconstruite à l'intérieur de la façade historique de briques. Elle comprend trente-cinq magasins climatisés correspondant à cinquante kml de rayonnages sur sept niveaux et une salle de lecture de soixante places. L'ensemble représente une surface utile de 13 000 m². Le coût de la réhabilitation s'élève à 100 millions de francs, plus 23 millions de francs d'équipements.

Le Centre des Archives du Monde du Travail est la première institution à caractère thématique. Le ressort géographique de Roubaix ne recouvre aucune réalité géographique, administrative ou économique, mais en 1994, la Direction des Archives de France a confié au centre un rôle de coordination nationale. Pendant les années 1995-1998, les séries AQ et AS des Archives nationales sont transférées à Roubaix. Elles comprennent environ deux cents fonds d'entreprise (série AQ), soixante-dix fonds d'associations (série AS) soit plus de 15 kml (banques, assurances, sidérurgie, mines et compagnies de chemins de fer).

Quant aux trois autres propositions, la cité de Fontainebleau ne reçoit aucun moyen supplémentaire et n'est même plus apte à conserver la masse importante des rapports imprimés des sociétés, la formation est toujours insuffisante et peu adaptée, et la mise en place d'agences de services reste un vœu pieux.

II. Une initiative précoce en Alsace : le CERARE

Face à ce constat peu encourageant et l'absence d'un centre d'archives du monde du travail en Alsace, une initiative de Raymond Oberlé, archiviste de la ville de Mulhouse et professeur d'histoire, aidé par l'industriel, Jacques-Henry Gros, permet de créer, en février 1983, un centre adapté aux besoins alsaciens. Le CERARE, créé sous l'égide de la Chambre de commerce et d'industrie de Mulhouse, de la Société Industrielle, de l'Université de Haute-Alsace présente l'intérêt d'être l'émanation du monde industriel lui-même. Seul centre privé en France, il s'est constitué sous forme d'association pour assurer la « sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine archivistique et documentaire dans le domaine économique » alsacien.

Afin d'inciter les entreprises à déposer leurs archives historiques et à susciter leur intérêt, le CERARE cherche à modifier l'image passéiste des archives. Il est certain que les attentes des industriels concernent beaucoup plus une meilleure gestion de l'information. C'est pourquoi, il aborde le monde économique par la notion de service plutôt que par l'aspect patrimonial même si cela reste une préoccupation avouée. Il va développer ces services à partir de 1991 par de grosses opérations de diagnostics et de mise en place de système d'archivage et la réorganisation des locaux d'archives mal gérés et contenant une multitude d'archives éliminables.

Actuellement, plus de cent vingt fonds d'archives, représentant 3 500 mètres linéaires, ont été traités et sauvegardés. Un plus vaste projet de constitution d'un pôle documentaire sur les entreprises et les musées est en projet et une convention de partenariat avec l'Université de Haute-Alsace a été signée en mars 2004.

Dans le domaine patrimonial, on peut notamment citer la sauvegarde de 400 ml d'archives de la Société Alsacienne de Constructions Mécaniques (SACM), une des plus grandes sociétés exportatrices de machines textiles et ferroviaires au XIXe siècle, qui a été le fer de lance de l'économie mulhousienne pendant plus de cent cinquante ans. De même, plus de 50 000 plaques de verre photographiques de machines et d'équipements industriels sont conservées au CERARE ainsi que 100 000 photographies inaltérables au charbon de l'entreprise Braun contenant toutes les oeuvres des musées d'Europe photographiées entre 1880 et 1920. De nombreux fonds textiles et du domaine de la mine complètent cette masse documentaire.

Le CERARE conserve le fonds exceptionnel d'archives de la Société Industrielle de Mulhouse (SIM), première société industrielle créée sur le continent. Grâce à cette source unique et d'importance nationale, une thèse et deux publications ont pu être entreprises.

Un premier livre présente les cinquante premières années de cette institution¹². Il fait la part belle aux industriels mulhousiens qui détiennent le pouvoir politique, économique et social et sont les initiateurs des réalisations marquantes à Mulhouse et regroupés au sein de la SIM qui est la coordonnatrice, le financeur et la réalisatrice des projets. Le premier tome étudie une institution qui, bien que connue, n'a jamais fait l'objet d'une étude particulière, les chercheurs s'étant cantonnés à utiliser les bulletins de la SIM, puisque ses archives étaient inaccessibles. Désormais, la Société apparaît comme l'expression et l'instrument d'un groupe patronal très fermé, représenté par une oligarchie stable et puissante de quelques familles derrière lesquelles s'effacent les figures individuelles. Cette élite patronale s'est attribué spontanément la fonction de mécène dont les efforts tendent en fait à l'institution d'une société idéale, au sein de laquelle les meilleurs et les privilégiés de la fortune se donnent pour tâche de mettre à la disposition de toute une population les instruments d'une élévation sociale et morale. Enfin, l'étude des réseaux permet de montrer comment la SIM favorise la circulation de l'information entre inventeurs, ingénieurs, industriels ou patrons, concernant la marche accélérée du progrès technique, l'ouverture des marchés, mais aussi les solutions à apporter à des confrontations sociales d'un type largement inédit.

Le deuxième tome¹³ traite de la SIM au temps de l'Empire allemand soit de 1871 à 1918. Il entraîne le dépouillement de nouvelles archives et la poursuite d'un fichier informatique de tous les membres de 1826 à 1918. Cet ouvrage place l'institution dans un contexte nouveau, une époque souvent occultée dans l'inconscient collectif ou mal comprise avec la difficulté de trouver des sources ou des livres objectifs. L'exceptionnelle

¹² Florence OTT, *La Société Industrielle de Mulhouse (1826-1876) : ses membres, son action, ses réseaux*, Strasbourg : Presses universitaires de Strasbourg, 1999, 804 p.

¹³ *Id.*, *La Société Industrielle de Mulhouse au temps de l'Empire allemand (1871-1918)*, Mulhouse : SIM, 2004, 458 p.

richesse des archives permet d'étudier le comportement des industriels mulhousiens face à l'administration allemande qui leur enlève le pouvoir politique et leur confisque leurs prérogatives sociales. La SIM va lancer deux œuvres maîtresses, le développement des écoles ainsi que la création et l'enrichissement des musées techniques qui deviennent le lieu de mémoire pour ne pas oublier la patrie perdue. C'est sans doute le combat le plus important qu'elle s'assigne pour préserver la langue française aussi bien dans ses travaux que dans ses publications.

De ce fait, la capacité de conservation et de valorisation des fonds sauvegardés permet ainsi d'offrir aux chercheurs un centre de ressources de la mémoire économique de l'Alsace. On compte entre soixante-dix et cent chercheurs par an pour deux cents consultations en moyenne. Ces chiffres devraient notablement progresser avec le déménagement du centre, fin 2006, dans les nouveaux locaux de la Fonderie. Ce nouveau pôle patrimonial et universitaire regroupera entre autres, la faculté des sciences économiques, sociales et juridiques, la Bibliothèque de l'Université et de la Société Industrielle de Mulhouse (BUSIM), les archives municipales et le CERARE.

III. Typologie des archives d'entreprises

Les archives d'entreprise n'intéressent pas la seule histoire économique, mais elles apportent des compléments indispensables et révélateurs aussi bien à l'histoire politique qu'à l'histoire sociale, sans oublier l'histoire diplomatique ou l'histoire militaire. Ce n'est que vers les années 1950 que l'université et les centres de recherche font accéder l'histoire ouvrière et sociale dans le champ des disciplines scientifiques. Les archivistes n'ont malheureusement pas précédé ce mouvement. De surcroît, le poids du travail en direction des archives publiques a toujours été prioritaire et perdue pour l'ensemble du réseau des services publics d'archives.

Le recours aux nouvelles technologies progresse notamment avec l'Internet transactionnel et la dématérialisation des documents. Les nouveaux supports remettent en cause les conditions de conservation et de consultation. C'est pourquoi il faut veiller à demeurer concepteur des outils informatiques et maître d'ouvrage des outils de communication. De plus, les problèmes des droits d'auteur et de communicabilité des textes ne rendent pas toujours possible leur mise en ligne intégrale.

1. Documents administratifs

Les actes de société renseignent sur le cycle de vie d'une entreprise et permettent de retracer l'histoire de son être social et de l'évolution de son capital. Ils accompagnent tous les stades de la vie de l'entreprise. Ces documents primaires sont nécessaires pour écrire la monographie de l'entreprise et l'historien peut avoir une réflexion sur les facultés d'adaptation de ses dirigeants à l'évolution de l'économie, leurs comportements et leurs désirs.

Les documents d'assemblée permettent de suivre les grandes lignes de la politique de la société et ses résultats. Les feuilles de présence sont utiles pour déterminer la composition des assemblées et connaître les représentations confiées à telle personne. Les délibérations des assemblées donnent lieu à un résumé qui comme tout document destiné à être largement diffusé peut, sauf en cas de crise, garder une neutralité bienveillante.

Les registres des délibérations du conseil d'administration sont essentiels pour l'histoire de l'entreprise. Autrefois ils étaient relativement complets, mais aujourd'hui ils tendent à devenir une énumération des décisions prises par le conseil et ne reflètent que très imparfaitement la vie de la société.

Les documents de direction sont précieux, mais difficile à retrouver lors du sauvetage. Ils expliquent la marche de l'entreprise et contiennent des rapports de synthèse, des programmes et des comparaisons qui permettent de comprendre la politique suivie et le mécanisme des décisions. Ils sont plus facilement exploitables que les registres comptables pour des historiens peu initiés aux mécanismes économiques des entreprises.

Les correspondances, les circulaires et les notes entre la direction et ses services éclairent la vie organique de l'entreprise. Elles permettent la vision des problèmes de l'intérieur en traduisant la volonté au quotidien des dirigeants et leur volonté d'innovation. Elles demandent beaucoup de tri et d'analyse, car une bonne part des courriers est à éliminer et les chronos de correspondances reçues et envoyées étant chronologiques ou parfois classées par expéditeurs ou destinataires, n'offrent pas de thématique rapidement visible pour le chercheur. Par ailleurs, les copies de lettres sur papier pelure sont très fragiles.

2. Documents patrimoniaux et techniques

Le patrimoine se compose des équipements nécessaires à la réalisation des activités tels les terrains, les bâtiments des différentes unités géographiques et le matériel d'exploitation pris en compte sous le terme d'immobilisations. Une simple collection de catalogues peut constituer une source irremplaçable pour l'histoire des techniques, des modes et des prix. Une autre part du patrimoine revêt un caractère incorporel : ce sont les droits de la propriété industrielle, tels les brevets d'invention et les licences d'exploitation, les marques de fabrique, les dessins et modèles. Ils apportent de précieux renseignements sur la politique immobilière de l'entreprise, son insertion et son action dans son environnement et dans le paysage, sur l'évolution et la diversification de ses activités et permettent de mesurer son degré d'avancement et de technicité au fil du temps. Les expertises pour l'estimation de la valeur d'assurance présentent un inventaire très détaillé du patrimoine bâti et des équipements. Elles donnent une photographie très précise de l'état de ce patrimoine à un moment donné et constituent un matériau exceptionnel pour l'historien.

Les difficultés viennent de la masse qu'elles constituent, ce qui exclut de tout garder. On y trouve une multitude de plans accompagnés ou non de leurs nomenclatures. Les plans sont les cartes d'identité et les fiches génétiques de chaque produit. Les critères

de sélection reposent sur des échantillonnages pour les séries répétitives en associant tri chronologique et tri systématique. Il s'agit de conserver les dossiers et les études techniques présentant un intérêt particulier lié à l'histoire de l'entreprise, au rôle qu'elle a pu jouer dans l'évolution générale des techniques. Le tri n'est jamais facile et suppose l'aide d'ingénieurs connaissant les produits et les machines pour comprendre le contexte technique. La conservation matérielle est aussi compliquée du fait de leur fragilité, en particulier, pour les calques ainsi que des formats hors normes qui demandent beaucoup de place et ne permettent pas une consultation ni une reproduction aisée.

3. Documents commerciaux

Les archives commerciales peuvent prendre des proportions gigantesques. Le dépouillement demande de la patience et de l'imagination. On peut y trouver des éléments aussi vivants que précieux sur la situation économique générale, la réaction d'un marché, les transports, les modes de paiement, les cours de bourse, la santé financière des concurrents ou des fournisseurs, les relations extérieures de l'entreprise.

Les registres de copies de lettres ou correspondances expédiées se présentent sous forme manuscrite, puis sur papier pelure où l'encre pâlit vite, enfin dactylographiée ou photocopiée. La période la plus reculée est de loin la plus intéressante, car les lettres ont un tour très personnel et leur horizon dépasse les simples questions d'affaires. Après 1871, l'avènement d'une presse populaire et la diffusion du télégraphe, rendent les correspondances moins intéressantes.

Les dossiers publicitaires forment un bon support iconographique pour la mise en valeur des archives économiques lors des expositions. Les anciens livres de brochures de tarifs, de présentation des produits nous font connaître l'évolution des fabrications et la demande de la clientèle. Les différents slogans publicitaires sont assez révélateurs des comportements et habitudes de vie des hommes et de l'évolution des mentalités.

Les archives imprimées et les documents audiovisuels répondent aux nouveaux besoins de communication et d'information et ils sont produits à l'usage des actionnaires, des clients, du public et du personnel. Les documents iconographiques relèvent aussi de différentes fonctions de l'entreprise. Les photographies et les bandes sonores traitent également des manifestations, des visites, des discours.

4. Documents financiers et comptables

Le journal est le livre chronologique de la comptabilité qui enregistre jour par jour tous les mouvements de valeurs liés aux opérations de l'entreprise. Le grand livre reprend toutes les opérations pour les mettre à leur place logique par comptes personnels ou impersonnels. Il récapitule toutes les opérations du journal. Il est généralement accompagné d'un répertoire, inclus ou séparé, à l'aide duquel on peut retrouver n'importe quel compte. Il permet d'étudier le capital, la provenance des bénéfices, les rapports avec les clients.

Les inventaires, bilans et comptes de pertes et profits qui se trouvent souvent réunis dans le rapport annuel du conseil d'administration ou de la direction sont les documents qui débordent l'aspect purement comptable et débouchent sur l'histoire des techniques. L'inventaire est de nature économique, il prévoit, apprécie et évalue. Il porte un jugement sur l'avenir et permet de dresser un budget. Le compte de pertes et profits décrit la vie de l'entreprise dans un passé récent et montre la situation industrielle et commerciale. Le bilan est la pièce fondamentale des archives économiques, car il permet de suivre le mieux l'évolution des affaires d'une année à l'autre et de dresser le tableau des profits et pertes. Il fournit aussi un tableau des biens appartenant à la société, une description de son matériel. Il donne une idée de la puissance financière de l'entreprise, de son crédit et de ses moyens d'actions. Les documents les plus précieux sont les rapports des vérificateurs des comptes qui comportent souvent des commentaires, remarques et autres suggestions, les balances ou relevés périodiques de l'ensemble des comptes principaux. La comptabilité est volumineuse et pose un problème de compréhension et d'utilisation quand elle ne se présente plus que sous forme de listings codés.

5. Documents du personnel

L'intervention de l'Etat et ses contrôles sont à l'origine des registres du personnels obligatoires (registre du mouvement, inscription des employés de moins de dix-huit ans, livres de paie, registre des travailleurs étrangers, registre des accidents du travail, registre de mises en demeure de l'Inspection du travail).

La question des salaires est peut-être celle où les archives d'entreprise sont les plus irremplaçables, et apportent les rectifications aux données officielles.

L'institution des délégués du personnel, des comités d'entreprise, et la reconnaissance des droits syndicaux dans l'entreprise donnent lieu à des dossiers d'élections et de registres de délibérations du comité d'entreprise. Ces documents traduisent le climat social qui règne dans l'entreprise. Ils témoignent du décalage entre le droit et la pratique au quotidien, des écarts entre les tendances globales et de l'évolution spécifique à certaines branches d'activité ou à certaines régions géographiques.

Conclusion

Même si l'intérêt des archives économiques pour la recherche historique ne fait aucun doute, on a pu constater que les initiatives lancées pour les sauvegarder étaient récentes et les documents toujours menacés en raison du peu de moyens mis en œuvre. Le CERARE a essayé d'apporter une solution régionale en créant un centre de ressources montré en exemple et qui depuis une vingtaine d'année a réuni plus de cent-vingt fonds économiques. Il a aussi essayé de sensibiliser en profondeur les industriels et les producteurs de ce patrimoine.

Cependant, beaucoup reste à faire pour constituer une mémoire durable et plusieurs actions pourraient être proposées. Il serait indispensable de susciter des équipes

pluridisciplinaires pour mieux coordonner les divers projets de recherche relatifs à l'histoire des activités économiques. Il appartiendrait aussi aux archivistes d'assurer une meilleure transmission aux universitaires de toutes les informations susceptibles de contribuer au développement de la recherche dans le domaine de l'histoire des entreprises. Par ailleurs, des séminaires dans les services d'archives devraient être proposés.

Du côté de l'université, on pourrait initier aux méthodes historiques des professionnels des entreprises, des membres d'associations à visée historique, dont les connaissances techniques sont indispensables. Enfin, afin de sensibiliser le plus grand nombre d'acteurs à ces questions, la vulgarisation des résultats des recherches mériterait d'être tentée.

Bibliographie

BELTRAN Alain, DAVIET Jean-Pierre, RUFFAT Michèle (Dir.), *l'histoire d'entreprise en France: essai bibliographique*, In *Cahiers de l'Institut d'histoire du temps présent*, juin 1995, n° 30, 117 p.

CITEAU Anne, OTT Florence, « Peut-on maîtriser ou faut-il subir l'inflation du papier ? L'expérience du CERARE de Mulhouse », *Entreprises et Histoire*, Paris : Editions ESKA, juin 1994, n° 5, p. 141-144.

DARTEVELLE Raymond, HILDESHEIMER Françoise, *Les archives. Aux sources de l'histoire des entreprises*, Paris : Les Editions de l'épargne, 1995.

HAMON Maurice, TORRES Félix (Dir.), « Mémoire d'avenir : l'histoire dans l'entreprise », *Actes du colloque organisé à Blois les 21 et 22 mai 1985 par Saint-Gobain et Public Histoire*, Paris : Economica, 1987.

JEANNEY Françoise, OTT Florence, « La sauvegarde des archives économiques : l'expérience d'une région inégalement industrialisée, la Franche-Comté », *La Gazette des archives*, 1^{er} trimestre 1985, n° 128, p. 5-16.

JEQUIER François, « Les archives d'entreprises : ce que l'historien désire obtenir », *Revue européenne des sciences sociales et cahiers de Vilfredo Pareto*, 1977, n° 40, tome XV.

LE GOFF Armelle, « Typologie et fonctions ou comment aborder les fonds d'archives d'entreprises », *La Gazette des Archives*, bulletin spécial Archives Municipales et patrimoine industriel, Paris : Association des Archivistes français, 1^{er} trimestre 1995, n° 168, p. 36-49.

OTT Florence, « La sauvegarde des archives d'entreprises : l'exemple de la Société Alsacienne de Constructions Mécaniques de Mulhouse », *L'Archéologie industrielle*

en France, Actes du Colloque de La Courneuve, tome 1 : les communications, juin 1990, n° 20-21, p. 17-23.



Un premier tri dans les caves de la SACM : une mine inépuisable de documents remarquables.... au prix de manipulations exténuantes!

12 mars 2005

Patrick PERROT

DU SAUVETAGE ET DE LA REVITALISATION DES MACHINES

Patrick Perrot pratique depuis de nombreuses années le conseil ou la restauration en matière de machines à vapeur et objets patrimoniaux. Il est chercheur associé au CRESAT.

Cette conférence s'appuie sur le cours donné par l'auteur dans le cadre du DEA « Histoire industrielle, logiques d'entreprise et choix technologiques » organisé conjointement par les universités de Haute-Alsace, de technologie de Belfort-Montbéliard, de Franche-Comté et de Neuchâtel¹⁴. Le sujet se veut pratique et s'adresse aux personnes ayant en charge un projet de revitalisation d'une installation d'une certaine importance, en prenant l'hypothèse qu'il soit nécessaire de transférer cet ensemble de son bâtiment d'origine à celui de la présentation au public.

A titre d'exemple, on prendra les machines de production d'énergie, essentiellement les machines à vapeur ou moteurs thermiques, tant il est courant de construire une muséographie autour de ces monstres sacrés de l'ère industrielle. Bien sûr, les principes des travaux de restauration seront aussi applicables à des machines autoporteuses comme les machines de fabrication ou les ensembles autonomes montés sur châssis commun. Dans ces cas, il n'y aura pas la sujétion des relevés de l'environnement et de l'intégration dans le génie civil.

Un inventaire méthodique

C'est bien à ce niveau que la sagacité de l'inventeur¹⁵ de la machine doit se développer à plein : il est aussi indispensable de situer l'installation dans son environnement, que de préserver ces précieux manomètres à glace biseauté qui attirent tant les fétichistes de l'industrie. Plus sérieusement, dès la découverte de l'installation, il faudra minutieusement relever la disposition des organes et auxiliaires installés un peu partout dans le local, dans les annexes et à l'extérieur, et reconstituer les schémas de fluides en respectant les altitudes de chacun des appareils, car beaucoup de procédés anciens fonctionnent par la gravité ou les vases communicants.

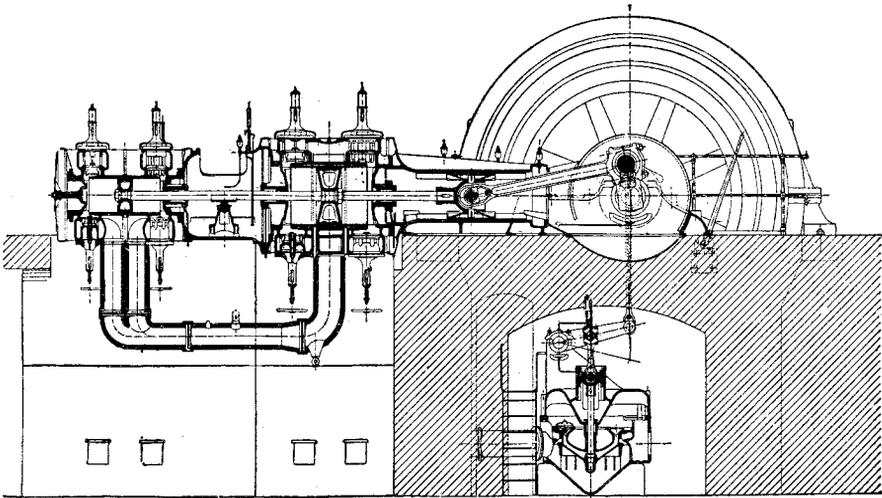
La seconde approche sera celle du génie civil, et la mesure précise et circonspecte des massifs, appuis, renforts, cloisonnements. Il faudra respecter les masses de la maçonnerie si l'on veut mettre en mouvement les machines à cylindres horizontaux, dont les inerties des pièces en mouvement doivent être compensées par l'inertie des fondations. Il faudra

¹⁴ Devenu à la rentrée 2005 la spécialité de master « Histoire des économies et des sociétés industrielles en Europe ».

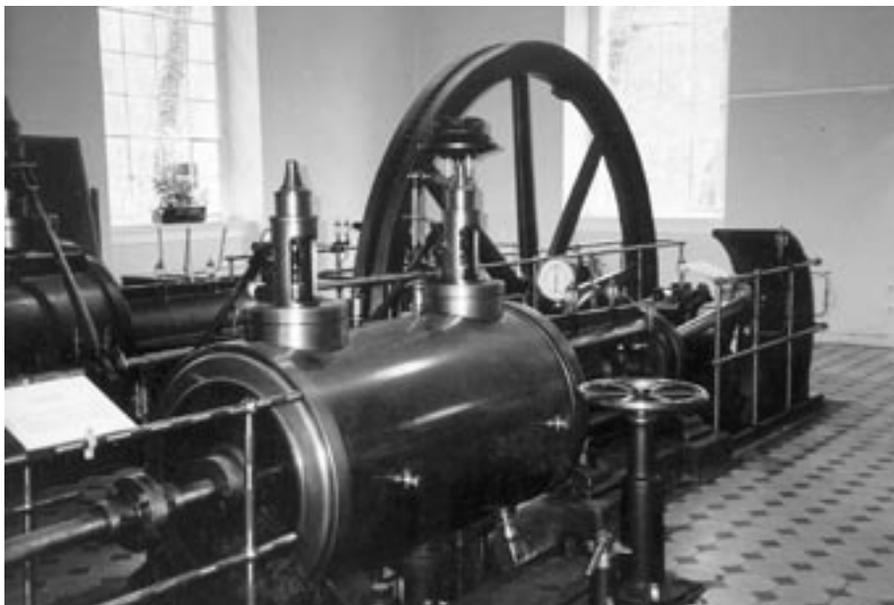
¹⁵ Dans l'acception de celui qui a découvert la machine et a conçu sa nouvelle destinée.

respecter les pentes, les emplacements, les volumes des bacs et caniveaux, les espaces de démontage ou de mise en place des machines ou de certains de leurs organes : arbres et axes, cylindres et capots doivent pouvoir être démontés pour la maintenance sans avoir à démolir le bâtiment qui les entoure ! A l'issue de cette enquête, la phase d'identification des ensembles à déposer peut commencer.

Nous insistons là sur les aspects méthodiques que doit revêtir une telle démarche : sans identification valable, les pièces seront égarées, mal remontées, mal positionnées et bien souvent dégradées par des manipulations pressées d'amateurs qui ont envie de bien faire, mais ont peu de connaissance des arts et techniques. On commencera donc par un inventaire photographique circonstancié des éléments en place, puis on fera une analyse de la décomposition en sous-ensembles pour le transport et la distribution aux ateliers de réparation. Chacun des éléments constitutifs sera marqué pour identifier la position, son orientation et l'interface avec les éléments voisins. Les marquages devront résister à la pluie, aux huiles, à toutes les manipulations jusqu'à la restauration proprement dite.



Les machines de production d'énergie sont installées dans un génie civil adapté et avec des auxiliaires indispensables à leur fonctionnement. Toute l'implantation doit être minutieusement examinée et mesurée. Sur cette figure, outre les formes complexes du génie civil avec voûtes et niches pour le serrage des tirants d'ancrage, seule une partie de la tuyauterie est représentée : les canalisations de vapeur de puissance. Il existe de nombreux autres circuits pour la lubrification, les purges de condensats, les retour d'eau vers la chaudière (avec pentes et altitudes à respecter)



Une installation complète conservée sur site : le groupe de pompage du Musée des Usines Municipales (MUM) à Colmar

Démonter sans démolir !

Le démontage et la dépose des éléments ainsi identifiés devra rester sous la coupe du conservateur, qui devra guider les manutentionnaires dans les méthodes et procédés de désolidarisation : la plupart des machines anciennes sont assemblées avec des ajustements pratiquement sans jeu, très délicats à démonter si l'on ne veut pas irrémédiablement abîmer les assemblages, et rendre la machine inutilisable. Lorsque cette étape est franchie, on croit avoir fait le plus dur, ce qui est juste si on n'a rien cassé, mais n'est en fait qu'une illusion, car la crasse et la rouille cachent les aléas de la restauration, et quels aléas !

Avant de restaurer, il faudra financer, et pour financer, il faudra évaluer. Comme l'évaluation prendra un certain temps, et le montage financier un temps certain, nous devons apprendre à stocker les éléments en attente de restauration. Cette phase est pluriannuelle dans la plupart des projets, et est même décennale pour certains. C'est le choix d'un local bien fermé et bien sec (un rêve) qui sera prépondérant et qui assurera la réussite du projet. Mais le local ne suffit pas, il faudra appliquer des protections physico-chimiques aux ensembles démontés pour faire face à la corrosion et au vieillissement. Là encore, il sera judicieux de procéder avec ordre et méthode, se méfier des interactions chimiques possibles entre les produits de protection et les matériaux subjectiles. Enfin, il ne faudra pas stocker n'importe comment, ne pas empiler les pièces, bien asseoir les bâtis pour éviter leur déformation et enfin regrouper les sous-ensembles et leurs fixations.

Restaurer et respecter les règlements

Lorsque la restauration va commencer, il faudra évaluer le niveau de qualité que l'on veut donner à l'ensemble fini, et par là même définir la finesse des travaux, car on ne procédera pas de la même manière avec une roue de moulin que l'on fait tourner de façon factice, qu'avec une machine à vapeur rapide que l'on veut faire fonctionner en charge en entraînant un haut-fer. Dans le second cas, la machine devra recouvrer ses performances d'origine, ce qui est tout à fait possible, pour peu que l'on soigne les travaux de reconstruction.

Lorsque ces machines seront présentées au public, il sera nécessaire, si elles sont en mouvement, qu'elles respectent les spécifications d'origine et en plus certaines normes de sécurité actuelles. Ce seront les protections des utilisateurs (et du public) contre les pièces en mouvements¹⁶, et pour les machines thermiques, la réglementation des appareils à pression¹⁷ dès lors qu'il y aura une chaudière ou un réservoir d'air comprimé. L'étude d'implantation dans le musée devra en tenir compte, car, bien entendu, on ne fera pas disparaître les magnifiques volants d'inertie ni les bielles industrielles sous des capots de tôle lisses ou des grillages en métal déployé... La réglementation conduit généralement à installer des barrières à distance pour contenir le public et à former l'utilisateur (le guide), s'il entre dans la zone à risque, aux dangers de la machine en mouvement. Il est nécessaire de prodiguer cette formation spécifique à partir de documents et procédures écrites, et à chaque guide devant faire fonctionner la machine. Ces documents relatifs à la sécurité, tout comme le manuel de conduite et d'entretien sont à élaborer avec le projet initial, si l'on veut pérenniser la machine lorsque les « connaisseurs » auront disparu. Il y a maints exemples de magnifiques installations, hier fonctionnelles et aujourd'hui arrêtées, faute de transmission du savoir. Les appareils à pression, les machines électriques à tension supérieure à 50V sont soumises à des contrôles périodiques obligatoires, généralement pratiqués par l'APAVE ou des organismes similaires, il est nécessaire de planifier les dépenses pour ces contrôles (tous les 12 à 18 mois).

Si tout s'est bien passé, vous avez sablé le champagne avec le préfet, arrosé les médias avec la saga de la restauration, et trouvé un guide sympathique et enjoué qui fait découvrir l'installation aux enfants des écoles, à la foule joyeuse et endimanchée de la journée du patrimoine. Tout semble bien se passer... jusqu'à ce que cette machine devienne un sac à fuites, pleurant de toutes parts l'eau et l'huile, accueillant son moderne cornac par des jets de vapeur furieux et faisant entendre de temps à autre des gémissements terribles d'un coussinet malmené par manque de lubrification. Ce sont les méfaits du vieillissement des matériaux dégradables, pour la plupart des matériaux organiques.

¹⁶ Directive machines Européenne 98/37/CE, avec une adaptation à la présentation en démonstration selon l'article L.233-5-3 du code du travail pour les machines non-conformes à la directive.

¹⁷ Directive Européenne 97/23/CE transcrite en France par le décret du 13 décembre 99 et l'arrêté ministériel du 15 mars 2000.

Le vieillissement des matériaux

La notion de vieillissement des matériaux est née de l'industrie électronucléaire qui pour assurer les critères de sûreté des installations devait évaluer la résistance des divers composants employés dans la construction des centrales, aux radiations et au vieillissement thermique. Ce vieillissement thermique concerne tous les matériaux organiques employés dans toutes les circonstances de la vie, du canard en celluloïd de notre enfance qui devient cassant et jaunâtre, même conservé dans sa boîte d'origine dans un placard de la chambre, au joint de presse-étoupe de la machine à vapeur du musée, exposé à l'huile surchauffée à 200°C tous les dimanches. Le vieillissement est lié à la température de conservation, et se produit même si l'objet n'est pas exposé à des agressions physico-chimiques comme le soleil et ses ultra-violets, les liquides corrosifs, les gaz. Cette dégradation est modélisée par la loi d'Arrhénius, qui établit une relation entre la température, le temps d'exposition à cette température, et l'énergie d'activation du matériau considéré. Chaque matière organique se dégrade par des réactions chimiques internes, dont la vitesse est définie par son énergie d'activation exprimée en électron-volt, (eV) propre à ce type de matériau. A titre d'exemple, dans la hiérarchie des matériaux usuels, les plus dégradables sont le caoutchouc naturel et le PVC, et les moins dégradables le papier huilé et la bakélite. Plus la température est élevée, plus la dégradation est rapide. On retiendra une loi simplifiée dite des 10K, où la durée de vie est divisée par deux chaque fois que la température augmente de 10°Kelvin (variation de température de 10° centigrades). C'est pourquoi, par exemple, le CNC conserve les films de cinéma à 8°C, doublant leur durée de vie par rapport à une ambiante de 18°C.

Cette notion de matériau dégradable est importante en phase de restauration fonctionnelle : on choisira soit de conserver le matériau d'origine (qui bien souvent a une résistance thermique supérieure aux matériaux modernes), soit d'utiliser un matériau moderne dont la résistance chimique et à l'usure sont supérieures. Ces choix seront faits selon la position du matériau dans la machine. Les éléments résistants au vieillissement seront utilisés dans les assemblages permanents : par exemple le papier ou la laine comme joints de carters au lieu de la pâte d'étanchéité au silicone. Les matériaux modernes seront utilisés pour les parties aisément démontables : par exemple les joints en caoutchouc synthétique sur les pièces en mouvement, au lieu du cuir qui s'use rapidement.

Toutes ces connaissances sont utiles au conservateur des « musées modernes », le mot même de musée ne devant plus être utilisé, tant il est synonyme d'immobilisme et de désuétude. Les « machinopolis » actuelles sont conçus pour vivre, pour (re)créer le mouvement, ce mouvement perpétuellement répété de l'industrie. L'histoire industrielle du XX^e siècle, faite de lumières, de bruits, et d'odeurs, bien que proche de nous, fait déjà partie de nos souvenirs nostalgiques. On peut parier qu'elle ne survivra que si elle reste animée, et le jour où les grandes roues s'arrêteront, la muséographie industrielle deviendra aussi barbante que l'histoire antique !

21 mai 2005

Michel HAU et Nicolas STOSKOPF

RECHERCHES SUR LES DYNASTIES ALSACIENNES : LA QUESTION DES ORIGINES

Michel Hau est professeur en histoire contemporaine à l'Université Marc-Bloch de Strasbourg où il dirige l'Institut d'histoire économique et sociale ; Nicolas Stoskopf est maître de conférences en histoire contemporaine à l'Université de Haute-Alsace où il dirige le CRESAT. Ils présentent leur livre récemment paru, Les dynasties alsaciennes, Paris, Perrin, 2005, 607 p.

Nicolas STOSKOPF

En 1985, paraissait un important numéro du *Mouvement social* consacré au patronat français, avec un article de Maurice Lévy-Leboyer en forme de question : « Le patronat français a-t-il échappé à la loi des trois générations ? » Il commence par cette phrase : « Il est à peine besoin de rappeler que les entreprises industrielles sont rarement demeurées sous le contrôle des familles qui les ont fondées¹⁸ ». D'emblée, l'auteur souligne le caractère exceptionnel des dynasties d'entrepreneurs, notamment en raison de l'implacable loi des trois générations. Ce numéro contient également un article de Michel Hau intitulé « La longévité des dynasties industrielles alsaciennes » qui débute ainsi : « L'histoire industrielle offre probablement peu d'exemples d'une stabilité des dynasties patronales aussi grande qu'en Alsace. » L'article recense les industriels de quatrième ou cinquième génération et les évalue à 60 % des dirigeants de grandes entreprises à la veille de la Première Guerre mondiale¹⁹.

A l'époque où paraissait cet article, Michel Hau avait déjà soutenu sa thèse sur *L'Industrialisation de l'Alsace*, entreprise précisément sous la direction de Maurice Lévy-Leboyer. En résumant cette thèse de façon outrancière, on pourrait dire que c'est la rencontre d'un quantitativiste avec les facteurs qualitatifs ou d'un économiste avec les facteurs culturels. Michel Hau aboutit en effet à la conclusion suivante : « il faut donc bien admettre qu'une grande partie de la croissance économique de l'Alsace au début du XIX^e siècle à la veille de la Deuxième Guerre mondiale s'explique par des phénomènes qui n'appartiennent pas principalement au domaine des sciences économiques (...). Dans un pays culturellement bigarré comme la France, l'étude des disparités de développement régional (...) doit largement faire appel à l'histoire culturelle et sociale pré-industrielle²⁰. »

¹⁸ Maurice LEVY-LEBOYER, « Le patronat français a-t-il échappé à la loi des trois générations ? » *Le Mouvement social*, n° 132, juillet-septembre 1985, p. 3.

¹⁹ Michel HAU, « la longévité des dynasties industrielles alsaciennes », *Ibid.*, p. 9.

²⁰ *Id.*, *L'industrialisation de l'Alsace (1803-1939)*, Strasbourg, Association des publications près les universités de Strasbourg, 1987, p. 436-437.

C'était quasiment un programme de recherche qu'il a développé pendant vingt ans et auquel il m'a associé : j'ai publié en 1994 le volume *Alsace* de la collection *Les Patrons du Second Empire*²¹ ; en 1995, nous avons participé tous les deux au numéro spécial d'*Entreprises et Histoire* consacré aux dynasties d'entrepreneurs²² ; en 1998, Michel Hau a publié sa magistrale monographie sur De Dietrich²³ ; enfin, c'est le regretté Emmanuel Chadeau, directeur de collection chez Perrin, qui a commandé ce livre sur *Les Dynasties alsaciennes* : il rejoint désormais deux autres ouvrages parus chez le même éditeur sur les patronats du Nord et de Lyon²⁴.

On se bornera dans le cadre de cet article à ne reprendre que la première partie de notre communication consacrée aux origines des dynasties alsaciennes.

Michel HAU

Figurant parmi les régions européennes les plus précocement industrialisées, l'Alsace a connu deux phénomènes relativement rares : d'une part, une croissance vigoureuse de sa production industrielle en l'absence de ressources charbonnières locales, et d'autre part la pérennisation de puissantes dynasties industrielles sur cinq, six générations, voire davantage. Les deux faits sont liés : c'est en partie parce que l'industrie bénéficie de la présence d'une bourgeoisie durablement engagée dans l'aventure technologique et commerciale qu'elle se développe et résiste aux crises successives. La capacité du patronat régional à transmettre des entreprises de générations en générations et à éduquer des successeurs compétents aurait été une des faces cachées de la performance économique. Cette hypothèse a quelque chose d'un peu provoquant, dans la mesure où elle associe la plus archaïque et la plus routinière des structures sociales, la dynastie, avec le moteur le plus rapide de la modernisation de nos sociétés, l'entreprise industrielle. Le cas des dynasties alsaciennes oblige néanmoins à examiner cette hypothèse dérangeante avec attention.

Les dynasties patronales ayant atteint ou dépassé quatre générations ne sont pas réparties de façon aléatoire sur la carte des pays industrialisés. Elles n'apparaissent en réalité que dans des endroits rares et très localisés. En Europe, elles se recrutent surtout dans un espace qui va des Pays-Bas à la Lombardie. Même lorsque l'on descend au niveau d'une région, comme l'Alsace, il faut se contenter de ne les trouver que dans quelques points très précis : les principales dynasties patronales alsaciennes, pourtant à l'origine d'entreprises parvenues à une notoriété mondiale comme Schlumberger, Dollfus-Mieg & Cie ou l'Alsacienne de Constructions Mécaniques, sont originaires d'un nombre étonnamment réduit de localités : Sainte-Marie-aux-Mines, Guebwiller, Bischwiller, Strasbourg et, surtout, Mulhouse. Les dynasties patronales sont comme les champignons de forêt : on ne les trouve que dans de rares endroits, mais elles y poussent

²¹ Nicolas STOSKOPF, *Les patrons du Second Empire*, t. 4, *Alsace*, Paris, Picard-Cénomane, 1994.

²² Michel HAU, « Traditions comportementales et capitalisme dynastique. Le cas des grandes familles », *Entreprises et Histoire*, n° 9, septembre 1995, p. 43-59 ; Nicolas STOSKOPF, « Gestion de la vie privée et continuité familiale dans les entreprises alsaciennes du XIX^e siècle », *Ibid.*, p. 61-69.

²³ Michel HAU, *La maison De Dietrich de 1648 à nos jours*, Strasbourg, Oberlin, 1998.

²⁴ Pierre POUCHAIN, *Les Maîtres du Nord du XIX^e siècle à nos jours*, Paris, Perrin, 1998 ; Bernadette ANGLERAUD et Catherine PELLISSIER, *Les Dynasties lyonnaises*, Paris, Perrin, 2003.

généralement à plusieurs. Tout se passe donc comme si ce phénomène relativement rare ne pouvait s’amorcer que dans l’espace étroit de quelques villes placées dans des conditions très particulières,

Nos recherches nous ont conduit à retenir quatre éléments déterminants : la situation politico-administrative de ces villes, les structures familiales, les convictions philosophiques et les croyances religieuses.

I. La tradition de l’autonomie urbaine

Une de nos découvertes les plus inattendues a été que les dynasties patronales avaient commencé par être des dynasties de notables municipaux parfois deux siècles avant de s’illustrer dans la création et le développement d’entreprises industrielles. Les Dietrich, Dollfus, Koechlin, Mieg et autres Schlumberger avaient ainsi exercé de père en fils des fonctions dirigeantes à Strasbourg et à Mulhouse tout au long des XVIIe et XVIIIe siècles. Ils n’avaient – les Dietrich exceptés – jamais accédé à un niveau de notabilité plus élevé que le niveau urbain.

Leur horizon s’était donc limité à celui de leur cité, mais c’était celui d’une communauté souveraine, jalouse de son indépendance et tardivement incluse dans l’ensemble français. Strasbourg, ville libre d’Empire, avait négocié son rattachement au royaume de France en 1681 en sauvegardant de multiples franchises sur les plans religieux, institutionnel et linguistique. Mulhouse, petite république alliée aux cantons suisses, avait attendu 1798 pour s’agrèger à la République française.

Comme dans tout l’espace rhénan, ces bourgeoisies de l’espace territorial couvert autrefois par la Lotharingie, n’avaient jamais connu de grand État centralisé. Elles éprouvaient un fort attachement à leur cité, qui les amenait à consentir des dons importants pour des œuvres d’intérêt public, mais dans le cadre local. L’entraide était fortement développée, mais dans un cadre géographique très étroit. Les élites économiques se confondaient avec les élites politico-administratives et elles ne comptaient sur aucune aide de l’État, à la différence des élites de la « France de l’intérieur » habituées depuis déjà plusieurs siècles à quémander aides, prébendes et subventions de toutes sortes auprès d’un pouvoir royal doté des plus importantes ressources fiscales d’Europe. Elles ne comptaient que sur l’aide de leur famille ou, du patriciat de leur petite cité. Une attention très poussée apportée à la gestion des patrimoines, un respect scrupuleux de la parole donnée et un esprit de solidarité entre membres d’une même famille avaient été les conditions de la survie de ces dynasties bourgeoises dans un espace troublé par l’anarchie féodale.

Ces comportements hérités de l’époque médiévale étaient particulièrement bien adaptés à la prise de risque industriel. Ils allaient, par la force de l’habitude et par l’éloignement géographique de Paris, se maintenir au siècle suivant, même après l’incorporation des cités alsaciennes au sein d’un État français plus centralisé que jamais. Les élites alsaciennes ont maintenu leur distance avec le pouvoir central, faisant peu carrière dans la haute fonction publique ou la magistrature, à l’exception de l’armée (après 1870, par

hostilité à l'Allemagne bismarckienne) et des organismes de recherche scientifique (dans la deuxième moitié du XX^e siècle).

II. La famille souche

Les familles sont des conservatoires de traditions culturelles. Emmanuel Todd, dans ses ouvrages, a montré toute l'influence des structures familiales dans les disparités de niveau de développement. Il nous propose une carte de l'Europe qui, fondée sur le vieux fond anthropologique préexistant aux frontières nationales, surimpose une répartition des pôles de croissance bien différente de celle qu'offrent les déterminismes géographiques (qui mettent l'accent sur les économies de coûts de transports et les avantages de la concentration des flux) et une explication des performances économiques qui ne doit rien aux analyses menées à partir des variables retenues par les économistes (prix des inputs, accès au crédit bancaire, coûts de main d'oeuvre). Ayant fait ses études à l'étranger (il est docteur en histoire de l'université de Cambridge), en marge des écoles de pensée à la mode en France, Emmanuel Todd est peu cité par les historiens français. C'est dommage, car même si ses hypothèses très hardies auront sans doute besoin de nombreux travaux pour être confirmées, sa vision a réellement renouvelé les sciences humaines. En Alsace, il se trouve que nos recherches ont largement confirmé ses théories.

Emmanuel Todd classe l'Alsace, comme l'ensemble de l'espace rhénan, dans le domaine géographique où prédomine la « famille souche » et, plus précisément, la « famille souche incomplète²⁵ ». Celle-ci se traduit, dans l'habitat paysan, par la coexistence de trois générations dans la même maison et, sur le plan des comportements, par la lourdeur de l'autorité parentale. Celle-ci continue à s'exercer même après l'accès des enfants à la majorité. Aussi Emmanuel Todd a-t-il baptisé la famille souche, dans un écrit antérieur²⁶, la « famille autoritaire ». L'expression « famille souche incomplète » signifie qu'en Alsace, selon les villages, les coutumes successorales pouvaient imposer tantôt le partage égalitaire entre les héritiers, tantôt la dévolution du bien le plus important à l'un des enfants, celui admis à cohabiter avec les parents. Dans les familles patronales alsaciennes, l'usage est de concentrer de façon progressive l'héritage de l'entreprise entre les mains du ou des héritiers les plus capables, les autres héritiers étant dédommagés par des sommes modestes, ce que permet la sous-évaluation des patrimoines industriels. Cette structure est apte à transmettre un volume élevé d'acquis culturels, une discipline personnelle contraignante et facilite les successions, l'héritier pressenti ayant moins tendance à se dérober que dans des familles moins autoritaires. Les pères orientent les choix professionnels et matrimoniaux de leurs enfants. Des liens étroits sont entretenus au sein de ce type de famille entre frères et sœurs, mais aussi entre cousins germains, sous la direction de l'aïeul.

Le protestantisme a sans doute potentialisé ce modèle : religion avec un clergé au rôle réduit, laissant le croyant sans l'intermédiaire de rites sacramentels seul avec Dieu, elle fait des parents les responsables essentiels de l'éducation religieuse des enfants et

²⁵ Emmanuel TODD, *L'invention de l'Europe*, Paris, Le Seuil, 1990, p. 54.

²⁶ Hervé LE BRAS et Emmanuel TODD, *L'invention de la France*, Paris, Librairie générale française, 1981, p. 30.

des animateurs importants de la pratique religieuse. C'est le père qui, le dimanche, lit à table un passage des Écritures.

III. L'esprit des Lumières

Les plus grandes et les plus durables dynasties alsaciennes sont protestantes. Ce n'est sans doute pas l'effet du hasard. Parce que le protestantisme secouait la tradition, il a admis plus vite que le catholicisme l'autorité de la preuve par l'expérience et favorisé très tôt la curiosité scientifique. La quasi-totalité des patrons d'industrie apparentés aux Koechlin et aux Dollfus descendent du grand mathématicien bâlois Jean Bernouilli et leurs dynasties s'entremêlent avec des dynasties de savants et chercheurs illustres, comme les Curie ou les Friedel. Les grandes familles alsaciennes, notamment celles des indienneurs, possédaient ainsi un avantage invisible, mais considérable, sur beaucoup d'autres familles d'entrepreneurs : leur intérêt pour les questions scientifiques. Il trouva rapidement des applications dans diverses techniques industrielles sans que la recherche désintéressée ou la curiosité gratuite ne fussent pour autant négligées. Certains entrepreneurs alsaciens furent considérés, de leur vivant, comme des savants de premier plan, entre autres Daniel Dollfus-Ausset, son cousin Daniel Koechlin-Schouch²⁷ et Jean-Ulric Haussmann²⁸. Le mouvement de curiosité scientifique touchait également le milieu des industriels de la métallurgie. Philippe-Frédéric de Dietrich fut un savant distingué, connu à la fin du XVIII^e siècle pour ses travaux de minéralogie. L'Académie Royale des Sciences rendit hommage à ses travaux en le cooptant parmi ses membres en 1786.

Le protestantisme alsacien se trouva au XVIII^e siècle en harmonie avec l'esprit des Lumières et participa pleinement au mouvement qui agitait les élites pensantes européennes de son temps. Il fut profondément imprégné par leurs explications rationalistes du monde, partagea leur découverte optimiste de la notion de progrès et adhéra avec enthousiasme à leurs idéaux de transformation de la société et de perfectionnement de l'individu. Les affinités entre le protestantisme et le courant rationaliste de la fin du XVIII^e siècle sont telles qu'il n'est pas toujours aisé de distinguer ce qui, dans l'attitude de la bourgeoisie éclairée, tient à la foi protestante ou à l'esprit du temps. Ce qui apparaît avec netteté, c'est la forte implication de la grande bourgeoisie alsacienne tant dans le progrès des sciences que dans le processus politique conduisant à la Révolution et dans le mouvement de réforme sociale. Là où l'État français n'était pas présent, comme à Mulhouse, ville libre, le mouvement des esprits allait dans la même direction et provoqua également un grand mouvement de transformation politique et sociale.

En France, la puissance de la Monarchie et l'étendue du royaume permettaient d'imaginer une transformation profonde de la société opérée à partir d'une refonte radicale des institutions et de la législation. Plus proche du pouvoir central que d'autres dynasties alsaciennes, celle des Dietrich s'illustra dans ce processus par le rôle de premier plan joué par un de ses membres, Philippe Frédéric de Dietrich. En 1789, sa fidélité au roi, ses sympathies pour le camp réformateur et la réputation de sa famille à Strasbourg

²⁷ Du nom de son épouse, Catherine Emilie Schouch ; fils de Jean, Daniel est le frère de Nicolas Koechlin.

²⁸ Jean PERSOZ, *Traité théorique et pratique de l'impression des tissus*, Paris, 1846, t. I, p III.

le conduisirent à assumer la fonction de commissaire royal à Strasbourg. Il fut porté à celle de maire de Strasbourg l'année suivante. Reconnu, avec La Fayette, comme l'un des chefs de file des partisans d'une réconciliation entre la Monarchie et la Révolution, il fut de ces Français qui tentèrent courageusement de s'opposer, jusqu'après la destitution de Louis XVI, à l'instauration de la Terreur. Il y laissa la vie, mais contribua par son action à donner à la Révolution française une orientation modérée qui allait s'imposer après Thermidor et triompher beaucoup plus tard avec le régime de la monarchie de Juillet.

Le patriciat mulhousien, lui aussi, fut habité par un projet ambitieux de transformation de la société. Mais il était différent de celui de Philippe Frédéric de Dietrich et des révolutionnaires français. Conçu pour une toute petite principauté, il reposait avant tout sur l'initiative locale et la régulation des comportements individuels. Alors que les révolutionnaires de 1789 faisaient partir la transformation de la société d'une réforme de l'Etat, les Mulhousiens mirent l'accent sur une révolution par l'engagement associatif et l'éducation populaire. Sur ce dernier point, ils s'inspiraient clairement des propositions des piétistes allemands et des pédagogues suisses. L'engagement associatif apparaissait une tendance naturelle de la bourgeoisie mulhousienne. Le 13 février 1809, dix-sept jeunes Mulhousiens, dont les deux frères Nicolas et Daniel Koehlin, ainsi que les deux fils de Pierre Schlumberger du Löwenfels, Nicolas et Daniel, fondèrent la loge de La Parfaite Harmonie²⁹. Elle recruta massivement dans les rangs du patriciat mulhousien, essentiellement dans la génération des jeunes adultes qui arrivaient à l'âge des premières responsabilités, et dépassa la centaine d'adhérents à la fin du Premier Empire. Sa création répondait en partie à des motivations philanthropiques et morales³⁰ : ses membres s'engageaient à « exercer la bienveillance, étudier la morale et pratiquer la vertu ». La loge fut, à la fin du Premier Empire et au début de la Restauration, à l'origine de divers comités de bienfaisance, d'un orphelinat et de la Caisse d'épargne de Mulhouse. L'action philanthropique de la loge maçonnique fut bientôt relayée par une association née pratiquement en son sein. En 1826, vingt-deux jeunes gens se réunirent pour fonder la Société industrielle de Mulhouse, qui prit au cours du XIX^e siècle de multiples initiatives modernisatrices : réalisation de divers programmes de recherche et d'expérimentation industrielle, constitution de collections minéralogiques, botaniques et zoologiques, création d'une bibliothèque économique et technique et de plusieurs musées³¹, mise en place d'écoles de dessin industriel, de gravure et de tissage, lancement d'œuvres sociales (secours aux noyés, salles d'asile pour les enfants en bas âge, cafés de tempérance, cités ouvrières, assistance pour les mères en couches, assurance maladie), constitution d'une association pour vérifier les appareils à vapeur, etc. Ces réalisations firent école dans toute l'Europe au XIX^e siècle.

Les élites économiques alsaciennes crurent profondément à une transformation de la société par la technique et l'industrie. L'industrialisation fut perçue dès le début du XIX^e siècle comme une cause d'intérêt public, par l'élévation du niveau de vie

²⁹ Cf. Auguste KLENCK, *Histoire abrégée de la Parfaite Harmonie, 1809-1866*, Mulhouse, 1867, p 3 et 7 et Florence OTT, *La Société industrielle de Mulhouse, 1826-1876, ses membres, son action, ses réseaux*, Strasbourg, PUS, 1999, p. 23 et suiv. (liste des fondateurs, p. 29).

³⁰ Cf. Marie-Claire VITOUX, « Philanthropie et franc-maçonnerie à Mulhouse au XIX^e siècle », *BSIM*, 796, 1/1985, p. 65-71.

³¹ Florence OTT, *op. cit.*, p. 139.

qu'elle apportait aux populations et le supplément de puissance qu'elle donnait à la nation. La foi optimiste dans le progrès, dans les possibilités ouvertes par l'avancée des sciences et des techniques, donnait une justification à leur activité quotidienne de patrons d'industrie et d'ingénieurs. Pour eux, servir l'industrie hâtait l'amélioration de la condition humaine.

Nicolas Stoskopf

IV. Les effets de la pluralité confessionnelle

La reconnaissance d'une prépondérance protestante dans la formation des dynasties et, au-delà, dans le mouvement d'industrialisation de l'Alsace, conduit naturellement à se tourner vers Max Weber et sa réflexion sur *L'Éthique protestante et l'esprit du capitalisme*. Mais elle ne dispense pas de prendre en considération la contribution des entrepreneurs catholiques, d'autant que celle-ci ne contredit pas vraiment la thèse. Rappelons en effet que Max Weber s'est intéressé à la genèse du capitalisme au cours de l'époque moderne, admettant d'avance que les fondements éthiques ou métaphysiques, sans disparaître, n'étaient plus nécessaires à son fonctionnement une fois qu'il s'était imposé dans le monde occidental : « Le puritain voulait être un homme besogneux et nous sommes forcés de l'être ³². » Mais laisser ici de côté l'idée d'une corrélation entre aptitude à l'entreprise et confession religieuse n'oblige pas à méconnaître toute référence à cette dernière. L'Alsace, par le développement unique en France, des minorités protestantes – réformée et luthérienne – et israélite, offre un terrain passionnant pour identifier des différences de comportement et les relier à des modalités d'industrialisation spécifiques.

On peut ainsi distinguer des processus collectifs, producteurs de nombreuses et puissantes dynasties, et des processus individuels aux effets nécessairement plus ponctuels sur la formation dynastique. Les premiers concernent surtout les communautés protestantes :

1. Dans les trois villes réformées d'Alsace, Mulhouse, Bischwiller et Sainte-Marie-aux-Mines, on observe à chaque fois un mouvement d'industrialisation fondé sur l'exploitation d'un produit nouveau réclamé par le marché : à Mulhouse, les indiennes à partir de 1746, à Bischwiller, le drap noir pour les troupes sous l'Empire, à Sainte-Marie, les guinghams, tissus de haute nouveauté, sous la Restauration. C'est le point de départ d'une révolution industrielle dont la portée est toutefois inégale entre les trois sites : l'initiative mulhousienne est la plus féconde, non seulement à cause de l'ampleur du marché des indiennes, mais aussi par ses effets induits, provoquant la naissance d'un cycle complet du travail du coton, depuis le filage jusqu'aux apprêts, puis le développement de la chimie, des constructions mécaniques et de toute une série de diversifications (laine, papiers peints, construction de machines à vapeur et de locomotives). Ce modèle réformé intègre aisément la bourgeoisie israélite comme les Paraf, Lantz et Dreyfus à Mulhouse ou les Blin à Bischwiller.

³² Max WEBER, *L'Éthique protestante et l'esprit du capitalisme*, Paris, Plon, 1964 (rééd.), p. 223.

³³ Nicolas STOSKOPF, *La Petite Industrie dans le Bas-Rhin, 1810-1870*, Strasbourg, Oberlin, 1987.

2. Dans les bourgs luthériens du Bas-Rhin, comme Barr, Wasselonne, Pfaffenhoffen, etc., mais aussi à Strasbourg, l'industrialisation procède par accumulation au fil du temps de petites entreprises dans des activités traditionnelles (meunerie, brasserie, tannerie, tuilerie-briqueterie, teinturerie, etc.), auxquelles s'ajoute au cours de la première moitié du XIXe siècle la fabrique dispersée dans les campagnes environnantes (bonneterie, chaussons et chaussures, chapeaux de paille, filets de cheveux). A la différence de leurs homologues réformées, les (petites) bourgeoisies luthériennes sont, en Alsace, industrielles, mais routinières, incapables d'innovation collective et donc de « révolution industrielle » : c'est le modèle de la petite industrie³³. De ce milieu, sont toutefois issues les dynasties de brasseurs (Hatt, Haag, Schutzenberger), mais aussi de meuniers, de tanneurs (Herrenschmidt), de dirigeants de PME, dont certaines ont réussi à émerger en mettant en œuvre à un moment décisif des innovations technologiques tandis que d'autres disparaissaient purement et simplement.

3. A Strasbourg, la haute bourgeoisie, née du négoce, cosmopolite et multiconfessionnelle, dont les Humann, Bussierre, Saglio, Turckheim, Ratisbonne sont les figures de proue, opte pour une stratégie financière très innovante, le placement de capitaux dans des sociétés anonymes, industrielles ou non, dont la direction est confiée à des managers salariés. Contrairement à l'idée reçue, née de la comparaison avec Mulhouse, cette bourgeoisie de Strasbourg ne se désintéresse pas de l'industrie, mais elle la met à distance, inventant dans cette première moitié du XIXe siècle le modèle métropolitain du contrôle financier. Sans identification à l'entreprise, les dynasties ne parviennent pas toutefois à s'enraciner dans l'industrie.

Les processus individuels concernent les catholiques et les immigrants :

4. Les catholiques ne sont nullement disqualifiés dans le mouvement d'industrialisation, mais ils interviennent en solo. C'est probablement l'origine d'une relative discrétion qui les a condamnés, plus que d'autres, aux oubliettes de l'histoire : alors que Claude Fohlen n'identifiait en 1956 qu'en seul catholique dans le patronat textile alsacien du Second Empire³⁴, on peut aujourd'hui ajouter les André, Bian, Gast, Jourdain, Mertian-Muller, Seillière, Stamm, Zeller, Zimmermann et compléter la liste avec quelques dynasties qui se sont illustrées dans d'autres branches industrielles comme les Coulaux, Gilardoni ou Viellard. Ne pouvant compter, comme les protestants ou les Strasbourgeois, sur la qualité d'un réseau, les entrepreneurs catholiques misent sur leurs compétences techniques, formant un patronat d'ingénieurs, voire de contremaîtres, et savent au besoin prendre de gros risques financiers pour s'établir.

5. L'entrepreneur « immigrant », principalement suisse ou allemand, le plus souvent protestant, réalise une greffe industrielle en s'implantant dans un site favorable pour introduire une nouvelle industrie ou une nouvelle technologie. A cette catégorie, appartiennent quelques grandes familles du textile (Bourcart, Gros), les industriels de la soie venus de Bâle (de Bary, Bindschedler, Legrand), de la chimie (Kestner), de la construction mécanique (Stehelin), etc.

³⁴ Claude FOHLEN, *L'Industrie textile au temps du Second Empire*, Paris, Plon, 1956, p. 77.

Cette typologie, fondée sur la pluralité confessionnelle de l'Alsace, permet de rendre compte de la diversité morphologique de son industrie au XIX^e siècle : le tissu « weberien » de la grande industrie haut-rhinoise, centré sur Mulhouse, et celui de la petite industrie bas-rhinoise dispersée s'enrichissent de foyers isolés d'industrialisation sous le contrôle de la métropole strasbourgeoise ou de familles implantées localement. Chacun est resté chez soi, les catholiques ne se sont pas mariés avec les protestants, sauf exception, les Juifs de Mulhouse ou de Bischwiller ont sauvegardé leur identité, et les différences sont restées longtemps apparentes dans les structures économiques de la région. Mais les idées ont circulé et les comportements se sont rapprochés par l'effet d'un métamorphisme de contact³⁵. Les catholiques, à quelques nuances près, n'ont pas été moins besogneux que leurs collègues protestants auxquels ils ont emprunté les mêmes attitudes à l'égard du travail et de l'argent.

L'Alsace a fonctionné comme un creuset. Les ingrédients sont le produit de la pluralité confessionnelle et de la variété des itinéraires industriels. Ainsi s'explique le nombre exceptionnel des dynasties alsaciennes. L'éloignement du pouvoir central, les comportements à l'intérieur de la famille souche, la confiance dans la raison et le progrès constituent l'alliage qui les rassemble et leur donne les conditions de leur solidité.

³⁵ L'expression est employée par Michel Hau dans sa thèse, *L'Industrialisation de l'Alsace*, *op.cit.*, p. 410.

II

CONTRIBUTIONS

Brice **MARTIN**

DISCUSSION AUTOUR DU PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES (PPR) « MOUVEMENT DE TERRAIN » DU BASSIN DE LA LARGUE (HAUT-RHIN)

Brice Martin, maître de conférences en géographie physique à l'Université de Haute-Alsace, chercheur au CRESAT, est spécialiste des risques naturels et technologiques ; il a travaillé comme expert auprès de collectivités locales sur la question des plans de prévention des risques.

Le département du Haut-Rhin continue à rattraper son retard en terme de gestion territoriale des risques. Alors que, depuis 1997, l'accent avait été mis sur la prévention des risques d'inondation, avec plus ou moins de réussite puisque la situation semble au point mort le long de l'Ill, par exemple, c'est un autre type de risques majeur qui fait l'objet d'un zonage réglementaire : les mouvements de terrain. Il s'agit du premier plan de prévention des risques (PPR) relatif à cet aléa réalisé en Alsace et, encore une fois, le périmètre retenu est celui de la vallée de la Largue (doc. 1), qui avait déjà eu le « privilège » de bénéficier du premier PPR « inondation » du Haut-Rhin en 1998³⁶. De plus, le sud du département se situant dans un des secteurs de France métropolitaine où le danger de tremblement de terre est le plus fort (doc. 2), le PPR prend également en compte, en plus de mouvements de terrain, le phénomène de « sur-risque sismique ». Importance des aléas, opportunisme ou hasard administratif, il conviendra évidemment de s'interroger, non seulement, sur le choix prioritaire de la vallée de la Largue, mais aussi sur la pertinence et l'efficacité de l'outil de gestion territoriale tel qu'il est proposé sous la forme du zonage réglementaire, que ce soit en terme d'aménagement du territoire comme de culture du risque, d'appropriation de la procédure telle qu'elle a pu être analysée lors de l'enquête publique (mars 2005).

I. Lisibilité de la procédure / compréhension des processus

L'analyse des mouvements de terrain (enquête historique, travail de terrain, cartographie) a été réalisée par le BRGM (Bureau de recherche géologique et minière) à la demande de la DDE, maître d'ouvrage³⁷. Si le zonage réglementaire du PPR « mouvements de terrain » de la vallée de la Largue permet de soulever plusieurs

³⁶ Un mémoire de master d'histoire est en cours de réalisation sur ce sujet (Lauriane With).

³⁷ Pour le PPR « inondation », le maître d'ouvrage était la DDA. Il n'y a donc pas un service départemental unique qui aurait vocation à prendre en compte les risques naturels. C'est un manque de cohérence et d'efficacité. Et la DIREN ?

problèmes, il convient au préalable de préciser qu'il ne s'agit en aucun cas d'une remise en cause du travail du BRGM, dont l'expertise avait d'ailleurs déjà été sollicitée pour le glissement de terrain d'Ueberstrass, situé dans le périmètre (doc. 1).

La réflexion porte bien davantage sur des questions de forme que de fond. La loi Bachelot de juillet 2003 insiste beaucoup sur la nécessité de mise en œuvre d'une culture du risque chez les citoyens et leurs représentants, sur une approche participative tout au long de la procédure afin d'en permettre l'appropriation et d'en faciliter l'acceptation. Dans les faits, cela se réduit, malheureusement, à quelques semaines d'enquête publique avec, comme interlocuteurs des commissaires enquêteurs loin d'être des spécialistes ni des PPR, ni des mouvements de terrain. Cela renforce l'importance de l'enquête publique et implique donc une grande lisibilité de la procédure. Or, si le principe de réalisation du zonage (croisement de la lithologie et des pentes) est expliqué dans la notice accompagnant le PPR, il est bien difficile au non-spécialiste³⁸ de le comprendre et, surtout, d'en apprécier la pertinence en raison de l'absence de documents explicatifs qui en permettraient la lecture. Pour pouvoir fonder ses remarques dans le cadre de l'enquête publique (que l'on juge le zonage trop sévère ou trop complaisant), il faut avoir les moyens de les justifier. Ce qui passe obligatoirement par la consultation des cartes des pentes et de la lithologie. Même si, dans l'absolu, tout citoyen peut acheter une carte topographique et une carte géologique, c'est l'interprétation des documents plus que les documents eux-mêmes qui est importante. Il est vrai que les règles précisant les documents à présenter dans le cadre de l'enquête publique sur les PPR n'imposent pas la mise à disposition des documents intermédiaires³⁹, mais le service instructeur doit les fournir aux commissaires enquêteurs si ceux-ci le jugent utile. Cela devrait être une simple question de bon sens, dans la mesure où il est nécessaire à ces derniers de comprendre la procédure et, surtout, de pouvoir répondre de manière précise aux demandes d'explications du public.

On retombe ici sur la principale critique caractérisant trop souvent la procédure de PPR : son opacité par manque de pédagogie. En l'état, le zonage du PPR de la Largue apparaît une fois de plus comme un document d'experts à destination d'experts. On peut invoquer la volonté de simplification, mais le résultat s'avère ici comme ailleurs contreproductif. En effet, et le *Guide de concertation* des PPR⁴⁰ insiste sur ce point, le manque de lisibilité du zonage le rend automatiquement suspect, voire provoque l'opposition ; le rejet de la forme entraînant le rejet du fond ! Notamment parce que la concertation, qui est pourtant une des bases de l'instruction des PPR, reste superficielle.

Pour éviter cette dérive, aucun travail supplémentaire n'est pourtant nécessaire. Il suffit de s'appuyer sur les documents obligatoires constituant le dossier de PPR qui, au-delà de leur vertu pédagogique, permettent aux citoyens (et aux élus locaux) de « s'approprier » le zonage en le rendant concret, en le territorialisant :

³⁸ Citoyens, élus locaux... commissaires enquêteurs ?

³⁹ MATE, *Plans de prévention des risques naturels (PPR), guide méthodologique : risques de mouvements de terrain*, Paris, La Documentation française, 1999.

⁴⁰ MEDD, *Plans de préventions des risques naturels prévisibles (PPR), guide de la concertation entre l'État et les collectivités territoriales*, Paris, La Documentation française, 2004.

- une carte des phénomènes historiques (il sont à peine évoqués dans la notice) qui permet, bien plus qu'un simple listing, de visualiser la réalité du risque (fréquence, extension...) de manière incontestable puisque cela s'appuie sur le vécu et la mémoire des habitants ;

- une carte des aléas (juste listés dans la notice) permettant d'une part de comprendre la localisation, l'extension, et d'autre part d'apprécier l'échelle de gravité des différents phénomènes, de les hiérarchiser. Son absence est d'autant plus regrettable que ce document a été réalisé dès 2000 par le BRGM⁴¹. En définissant l'aléa de référence (quantification, intensité...), il aurait donc été possible de préciser la démarche et surtout de la justifier (voir plus loin) ;

- une carte des enjeux, même simple, dans la mesure où cet aspect est ici totalement occulté. Pire, la notice en évoque rapidement l'existence (habitations, réseaux, etc.) avant de juger inutile d'en tenir compte⁴². Or, particulièrement dans le cadre de mouvements de terrain, peut-on considérer au final, comme c'est le cas sur le document réglementaire, que le risque est le même dans une zone construite que dans un secteur forestier, ou, plus grave, dans un secteur totalement dépourvu de réseaux et là où passe un gazoduc ? N'y a-t-il pas de hiérarchisation nécessaire du risque en fonction d'enjeux fortement contrastés dans cette zone où alternent secteurs agricoles et secteurs villageois ?

Du coup, on en vient à une des principales critiques concernant les procédures de PPR en France : par volonté (justifiée !) de simplification, la vulnérabilité a cédé le pas aux enjeux (évolution des PER aux PPR), mais sans les prendre en compte pour autant. Et, comme souvent, la carte des risques (ou le zonage réglementaire dans la mesure où la carte des risques est également absente) est en fait une carte des aléas. Mais de quels aléas ? Faute de documents explicatifs, si l'on examine le zonage réglementaire, on ne peut l'interpréter que comme une simple carte des pentes (doc. 3), c'est-à-dire une carte de prédisposition aux aléas plus qu'une carte d'aléas. Où apparaît la différenciation due au facteur lithologique, fondamentale dans le cas des mouvements de terrain ? Dans le même ordre d'idée, où apparaît la différenciation due au « sur-risque sismique », sachant que les séismes ont un rôle déclencheur essentiel pour les mouvements de terrain, et que l'ensemble de cette zone n'est pas soumise au même risque sismique (1a et 1b : doc. 3) ? La décontextualisation du risque fait ainsi apparaître les aléas comme des phénomènes exogènes, déterritorialisés. Et difficilement acceptable. Au lieu de la « concertation tout au long de la procédure » préconisée par la loi, les élus les représentants du monde agricole, etc. ont été placés devant le fait accompli, à savoir une carte des aléas établie sans concertation préalable et, surtout, non négociable⁴³ ! D'où une levée de bouclier

⁴¹ J.-C. AUDRU, M. MESSIN, *Plan de Prévention des Risques naturels pour les vallées de la Largue et du Traubach (Haut-Rhin). Cartographie de l'aléa mouvements de terrain* », rapport BRGM/RP-50292-FR, 2000.

⁴² « La superposition des zones d'aléas « mouvement de terrain » et des sites des enjeux de surface montre que, pour l'ensemble des communes concernées, les principaux espaces d'aménagement et de construction sont précisément situés sur les versants des vallées, position correspondant aux secteurs d'aléas notables. Le zonage du risque correspond donc au zonage de l'aléa mouvement de terrain. »

⁴³ « Il n'y aura pas de remise en cause des aléas » a déclaré Rémi Breuza (chef de service à la DDE de Colmar), lors de la présentation du zonage aux élus locaux (« Dannemarie : carton rouge pour le PPR », *L'Alsace*, 27.11. 2003).

de l'ensemble des maires et conseillers généraux du secteur et un rejet de la procédure appuyé (de bonne ou de mauvaise foi) sur des thèmes habituels dans ces cas là : soupçon⁴⁴, injustice⁴⁵, négation du risque⁴⁶, théorie du complot⁴⁷, etc. L'Administration y a répondu avec la nomination d'une chargée de mission de la DDE, la mise en place d'un comité de suivi constitué d'élus locaux et des représentants des administrations (DDE, DDA, BRGM), etc. Mesures, une fois de plus, que l'on aurait pu souhaiter en amont et non pas comme réponse à une situation de crise. A noter par ailleurs que le zonage réglementaire utilise des nuances de bleu pour différencier le niveau de risque (doc. 3) ; une couleur plus douce que le rouge, destinée à mieux faire avaler la pilule aux élus ? ou révélatrice d'une absence de risques significatif ?

II. Pertinence du zonage réglementaire et du choix de la vallée de la Largue

En ce qui concerne le zonage, on n'a pas disposé lors de l'enquête publique de tous les éléments pour en apprécier la pertinence. Ce qui est malheureux car, si rien ne prouve qu'il soit injustifié, rien ne prouve non plus le contraire ! Ne serait-ce qu'en raison de la présence dans ce périmètre de phénomènes de mouvements de terrain de taille réduite⁴⁸, « médiatisés⁴⁹ » mais d'origine principalement anthropique, voire d'événements non répertoriés dans la notice. De plus, le document manque indubitablement de lisibilité en traitant sur un même plan des phénomènes lents et rapides, des mouvements de terrain et du ruissellement de surface, processus qui ne se caractérisent pas par les mêmes facteurs de prédisposition et nécessitent des mesures de prévention ou de protection différentes⁵⁰.

Mais deux autres problèmes méritent encore d'être évoqués. Tout d'abord, vu l'échelle du zonage proposé (1/10.000), sa transposition à l'échelle cadastrale risque de s'avérer un sacré casse-tête pour les communes qui seront chargées d'en assurer l'application et la transposition dans le PLU. Et une source vraisemblable de conflit entre les mairies et les administrés, compte tenu des conséquences politiques, juridiques, financières du tracé des limites de zones⁵¹. Il eût été bien plus judicieux, comme cela a été le cas dans d'autres régions (que fait-on du retour d'expérience ?), de réaliser juste une carte des

⁴⁴ Patrick Fischer s'étonne que Guevenatten ait été retenue dans le schéma de prévention des glissements de terrain. Le maire soupçonne d'avoir été intégré dans le PPR après une demande de classement en catastrophe naturelle en 1990, suite à « des ravinnements de terrains » après un orage (*L'Alsace*, 23.11.2003). Il semblait avoir oublié qu'un glissement de terrain avait entraîné des travaux sur la route entre Guevenatten et Traubach-le-Haut en 1997 ! (*L'Alsace*, 24.6.1997).

⁴⁵ « Avec ces trois PPR, nos terrains seront dévalorisés », soupirait le maire Helmut Bihl, maire d'Illfurth. Nous sommes un bourg-centre, nous avons droit à un développement normal. » (*L'Alsace*, 23.11.2003).

⁴⁶ « De mémoire d'homme, nous n'avons jamais eu de glissement de terrain à Illfurth » selon H. Bihl, *ibid.*

⁴⁷ Benoît Goepfert, élu d'Illfurth, s'interrogeant sur le bien-fondé de ce « sur-risque sismique », apparu « du jour au lendemain. Et pourquoi pas un « sur-sur-risque » dans les années à venir ? Un lobby fait-il pression ? Les écologistes sont-ils à l'origine de ce PPR ? Demain, nous pourrions également avoir un PPR sur les volcans ? », *ibid.*

⁴⁸ Les glissements d'Ueberstrass, d'abord estimés à 100 m³ ont été réévalués quelques mois plus tard à 5-10 m³ (!) par le BRGM en 1999.

⁴⁹ « Affaire » du glissement d'Ueberstrass entre riverains et municipalité, cf. « Terrain glissant à Ueberstrass », *L'Alsace*, 19.5.1999 ; « Le préfet s'en mêle », *id.*, 20.5.1999 ; « Ueberstrass : le maire réplique » *id.*, 28.5.1999 ; « rapports tendus à Ueberstrass », *id.*, 14.7.1999.

⁵⁰ J.-C. FLAGEOLLET, *Les mouvements de terrain et leur prévention*, Paris, Masson, 1988.

⁵¹ « Le PPR concerne 90 % de notre zone constructible, les autres 10 % sont en zone inondable », selon Marc Dietemann, maire de Traubach-le-Haut (« Dannemarie : carton rouge pour le PPR », *L'Alsace*, 23.11.2003).

risques à l'échelle proposée sur le document soumis à enquête publique, puis un zonage réglementaire directement sur le fond cadastral, plutôt que de mettre les communes en situation potentiellement délicate face à leurs administrés⁵². D'autant plus que le périmètre s'appuie sur les limites d'un bassin versant de rivière, ce qui est cohérent pour un PPR « inondation », mais laisse relativement perplexe pour des mouvements de terrain conditionnés par la lithologie et la topographie. On le voit d'ailleurs bien sur le document où vient encore se greffer la question de la pertinence des limites administratives : à l'est d'Illfurth, on quitte les limites communales et le périmètre de la Largue donc le zonage s'interrompt même si la topographie est la même (doc .3). Et il n'est guère question de PPR dans cet espace.

Ensuite, vu les faiblesses relatives, d'une part, des enjeux humains à l'échelle départementale (on est dans une des zones les moins densément peuplées du Haut-Rhin, dépourvues de grandes infrastructures industrielles, etc.) et, d'autre part, du risque de mouvements de terrain (aucune zone inconstructible), il se pose la question du choix prioritaire de cette zone pour y réaliser un PPR « mouvements de terrain ». Cet aléa est un phénomène aux développements et aux conséquences mineures dans le Haut-Rhin et, parmi les « rares » événements répertoriés dans les archives anciennes et récentes, nombreux sont ceux qui apparaissent bien plus graves que celui d'Ueberstrass : Soultzmatt, Gueberschwihr, Zellenberg, Sainte-Marie-aux-Mines⁵³, etc. (doc. 1). D'autant plus que l'argument du sur-risque sismique se justifie davantage ailleurs (fossé de Sierentz, par exemple). Dispose-t-on d'une évaluation globale du risque des mouvements de terrain au niveau départemental justifiant de commencer ici⁵⁴ ? Pour y répondre, il faudrait pouvoir s'appuyer sur les dossiers communaux synthétiques (DCS) et les dossiers d'information communaux sur les risques majeurs (DICRIM) ou au moins sur le dossier départemental sur les risques majeurs (DDRM). Or, sont-ils disponibles pour étayer la procédure⁵⁵ ? Là aussi, il eût été intéressant de s'appuyer sur l'expérience d'autres départements où les risques de mouvements de terrain sont autrement plus graves⁵⁶ que dans la vallée de la Largue pour, dans une certaine mesure, éviter de mettre la charrue avant les bœufs : effectuer un zonage réglementaire avant d'avoir recensé et comptabilisé à l'échelle communale et départementale les différents aléas, au risque d'une mauvaise évaluation de la réalité du risque (sous-estimation ou surestimation ?). Il n'en demeure pas moins qu'on se situe davantage dans une logique de zonage de précaution plus que de prévention qui pose d'ailleurs un problème « d'égalité républicaine » : si les communes alpines ou pyrénéennes (pour lesquelles les risques de mouvements de terrain sont autrement plus sérieux) faisaient l'objet d'un zonage aussi strict, bénéficieraient-elles encore d'un m² qui ne soit pas classé inconstructible ?...

⁵² Cela a notamment été réalisé pour le tout récent PPR « inondation » de la vallée de la Mossig dans le Bas-Rhin (Maître d'ouvrage : DDA du Bas-Rhin).

⁵³ Mouvement de terrain le plus dramatique de l'histoire récente, puisque le 24 février 1844, neuf personnes sont mortes au lieu-dit la Burgonde (*Société d'histoire du Val de Lièpvre*, 22^e cahier).

⁵⁴ L'inventaire des mouvements de terrain pour le Haut-Rhin est en cours de réalisation (D. CRUZ-MERMY, T. PERRIN., *Inventaire départemental des mouvements de terrains du Haut-Rhin (68). Rapport d'avancement*, rapport BRGM/RP-53231-FR, 2004.

⁵⁵ Les départements alsaciens sont en retard en ce qui concerne l'inventaire des mouvements de terrain et leur compilation dans la base de données nationale BDMVT (www.bdmvt.net).

⁵⁶ L. BESSON, *Les risques naturels en montagne*, Grenoble, Publialp, 1995.

Conclusion

Le choix du bassin de la Largue pour y réaliser le premier PPR « mouvements de terrain » du Haut-Rhin apparaît donc davantage relever de l'opportunisme conjoncturel que de la nécessité absolue pour des raisons de sécurité publique. Si le problème du petit glissement d'Ueberstrass n'avait pas été si mal géré par la commune, le préfet n'aurait sans doute pas eu « l'idée » de lancer la procédure de PPR ! Car, si l'on consulte les arrêtés de catastrophe naturelle pris dans le Haut-Rhin depuis 1982, on constate qu'ils n'ont été pris dans la vallée de la Largue que pour des mouvements de terrain s'étant produits lors de la tempête de décembre 1999 (doc. 4), à l'instar d'un grand nombre d'autres communes du Haut-Rhin ! En revanche, pour parler de la réalité du risque, il suffit de regarder à quoi correspondent les autres arrêtés : inondations, certes, mais surtout coulées de boue (doc. 4), problème récurrent en Alsace et dont il n'est absolument pas question en terme de PPR. N'est-ce pas là d'ailleurs une des raisons qui font que l'enquête publique ait attiré si peu de monde ? En ressort une impression de gestion ponctuelle des risques et non pas d'approche globale, un manque de lisibilité qui va à l'encontre de la mise en place d'une culture du risque dont l'objectif premier devrait être de replacer les citoyens, voire les élus locaux, au cœur de la procédure. Impliquer permet de responsabiliser. Il est vivement souhaitable que cet aspect soit davantage pris en compte à l'avenir au niveau départemental. Si cela semble rallonger la procédure dans un premier temps, cela se voit largement compensé par l'acceptation plus rapide du zonage réglementaire. Les PPR « inondations » instruits et surtout contestés dans le Haut-Rhin, en constituent l'illustration caricaturale.



- 1 : Liepvre (1844 glissement) 2 : Petit – Rombach (1933 glissement) 3 : Zellenberg (1785, 1910, 1914, 1936, 1939, 2000 glissement) 4 : Kaltenbronn (Soultzeren 1966 glissement) 5 : Gueberschwirh (1982 glissement) 6 : Pfastatt (2002, 2003, effondrement de cavités) 7 : Blumenstein (Soultzmatt 2001 glissement) 8 : Uffholtz (1529 glissement) 9 : Uebertrass (1995-1999 glissement) 10 : Spitzkoeffle (1995, 1997, 1998 chute de blocs) 11 : Bassin Potassique (depuis 1920 affaissements miniers)

Figure 1 : le bassin de la Largue et quelques uns des mouvements de terrain remarquables de l'histoire ancienne et récente du Haut - Rhin (étoiles numérotées de 1 à 11)

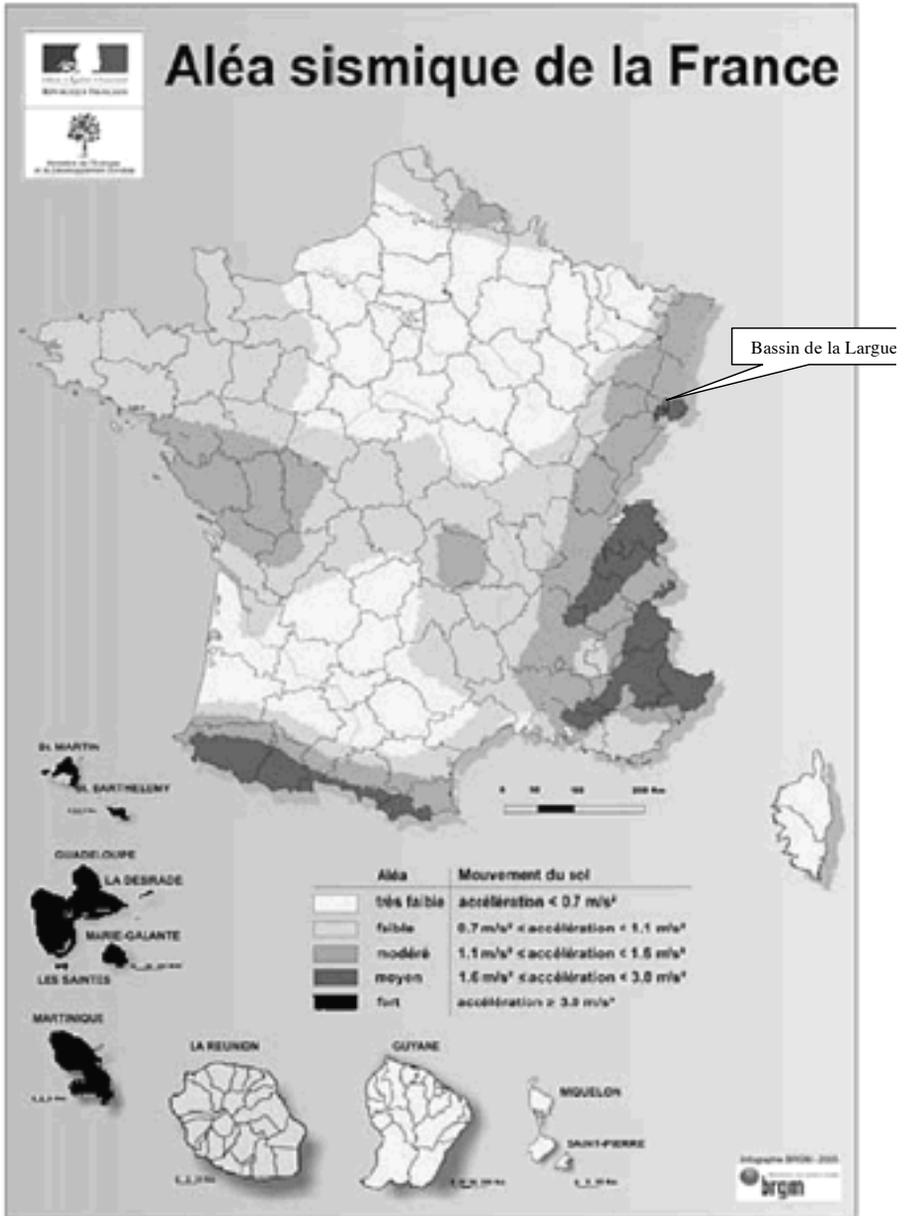


Figure 2 : nouvelle carte du zonage sismique pour la France

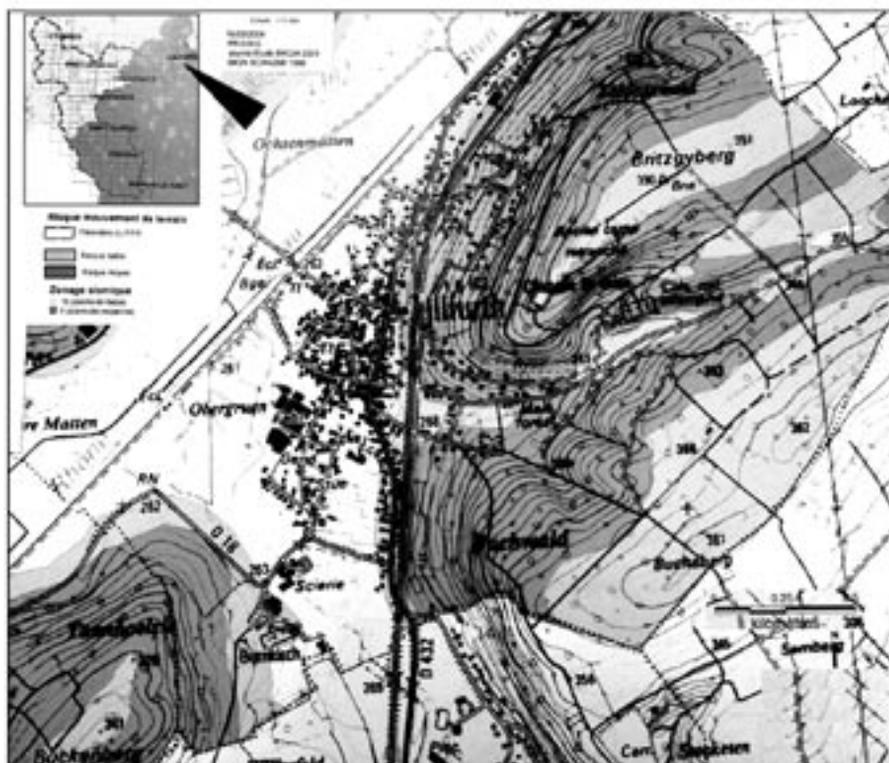


Figure 3 : Extrait du zonage réglementaire du PPR mouvements de terrain et sur-risque sismique de la vallée de la Largue.

LES ACTES DU CRESAT

Balschwiller - Mise à jour : 02/03/2005

INSEE : 68018 - Population : 773 Département : HAUT-RHIN - Région : Alsace

Risques

Mouvement de terrain : Enjeu humain à définir
Inondation : Enjeu humain à définir
Séisme : zone de sismicité Ib
Transport de marchand dangereuse : enjeu humain à définir

Prise en compte dans l'aménagement

Plans	Bassin de risque	Prescrit le	Enquêté le	Approuvé le
PPR Inondation	Largue	13/12/1996	15/09/1997	05/11/1998
PPR Mouvement de terrain	-	24/11/2000		
PPR Mouvement de terrain	-			
PPR Inondation	Largue			

Arrêtés de Catastrophe Naturelle

Type de catastrophe	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	25/05/1983	27/05/1983	20/07/1983	26/07/1983
Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	25/05/1983	27/05/1983	20/07/1983	26/07/1983
Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	14/02/1990	19/02/1990	16/03/1990	23/03/1990
Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	14/02/1990	19/02/1990	16/03/1990	23/03/1990
Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	19/06/1990	19/06/1990	07/12/1990	19/12/1990
Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	19/06/1990	19/06/1990	07/12/1990	19/12/1990
Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	21/02/1999	22/02/1999	21/07/1999	24/08/1999
Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	21/02/1999	22/02/1999	21/07/1999	24/08/1999
Mouvement de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	08/05/2000	08/05/2000	25/09/2000	07/10/2000
Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	08/05/2000	08/05/2000	25/09/2000	07/10/2000

Thierry FISCHER

NOTE SUR LE BÉLIER HYDRAULIQUE DU DOMAINE DE LA PAPETERIE À WASSELONNE (BAS - RHIN)

Thierry Fischer est architecte à l'Association pour le développement, l'aménagement et l'urbanisme dans le Haut-Rhin (ADAUHR) et correspondant du CRESAT

Le bélier hydraulique (*hydraulischer Widder*) a été mis au point en 1796 par Joseph de Montgolfier⁵⁷. Des deux frères, papetiers à Annonay (Ardèche), célèbres pour leurs expériences d'aérostation au début des années 1780 et anoblis pour cela par Louis XVI, l'aîné Joseph était l'inventeur, tandis que son cadet Etienne était le gestionnaire. La fibre technologique s'est perpétuée dans cette famille avec leurs neveux Seguin, dont le plus connu est Marc, impliqué dans la mise au point et la construction des ponts suspendus à câbles (Tournon, 1824-25), une tentative de navigation fluviale à vapeur (touage système Seguin) et la construction ferroviaire (locomotive à chaudière multitubulaire, 1829-30).

Invention de papetiers, ce n'est sans doute pas par hasard qu'il a été installé un dispositif de ce type au domaine de la Papeterie. Il serait intéressant de pouvoir le dater⁵⁸. Le bélier hydraulique est une machine élévatoire simple, dont la particularité est de ne comporter que très peu de pièces mobiles (deux soupapes ou clapets, maintenus en place par leur propre poids, sans ressort de rappel). Il fonctionne grâce aux pressions d'air et d'eau engendrées par la vitesse d'un courant d'eau.

A Wasselonne (voir schémas ci-dessous), une source d'eau minérale⁵⁹ captée en amont du domaine remplissait un réservoir bas situé à hauteur de la papeterie proprement dite (barrage sur une dérivation de la Mossig). La situation de ce réservoir garantissait une certaine hauteur de chute permettant la mise en charge du dispositif (schéma de l'état 1). L'eau venant du réservoir jaillit d'abord à l'air libre par la soupape A, jusqu'à ce que la vitesse et le débit soient suffisants pour entraîner la fermeture de la soupape A.

Le choc engendré (« coup de bélier », schéma de l'état 2) propulse alors l'eau au-delà de la soupape B, de sens inverse à A, commence à remplir la conduite vers la maison, et comprime l'air présent dans la cloche étanche au-dessus de B. Lorsque la pression dans la cloche est suffisante, elle provoque la fermeture de B et propulse l'eau vers le réservoir situé en hauteur, destiné dans le cas présent à alimenter la maison de maître

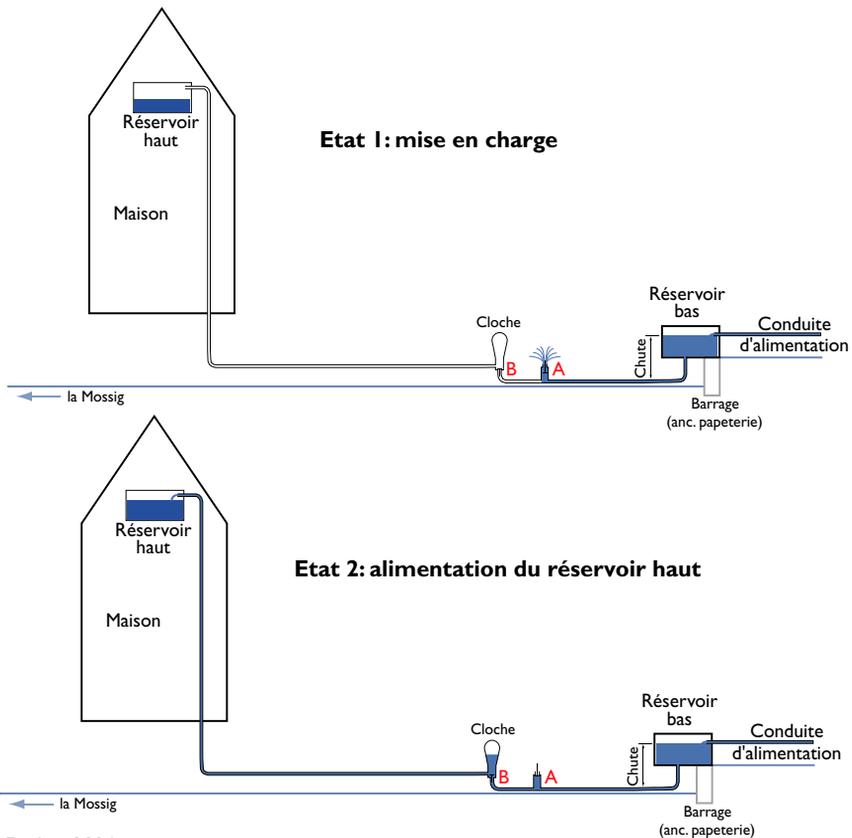
⁵⁷ Ont été utilisés pour cet article les documents suivants : articles « Bélier (hydraulique) », « Montgolfier », « Pulsomètre », *Larousse du XXe siècle*, Paris, 1928 ; articles « (hydraulischer) Widder », « Pulsometer » *Meyers kleines Konversations-Lexikon*, Wien-Leipzig, 1907 ; B. ESCUDIE et J.M. COMBE (dir.), *L'aventure scientifique et technique de la vapeur*, CNRS, Lyon, 1986 ; *Id. . Vapeurs sur le Rhône*, CNRS, Lyon, 1991.

⁵⁸ Il y a un fonds Pasquay déposé aux Archives Départementales du Bas-Rhin, sous-série 57 J, 1758-1953.

⁵⁹ A priori non répertoriée parmi les sources à usage médicinal connues en Alsace. Elle doit être alimentée par les mêmes veines que celle de Romanswiller et avoir des caractéristiques comparables. Voir à ce sujet P. BLUM, *Les sources médicinales de l'Alsace*, Strasbourg, ed. « Strasbourg médical », 1924.

en eau potable. Lorsque la pression dans la conduite amont est retombée, A s'ouvre à nouveau et le cycle recommence.

Ce type de dispositif, s'il est simple et efficace (peu de pièces mobiles, pas de source d'énergie extérieure), engendre d'importantes pertes d'eau (surtout si elle est potable !) et ne peut donc pas être mis en œuvre partout. Son fonctionnement pulsatoire l'a parfois fait baptiser « pulsomètre », mais il ne doit toutefois pas être confondu avec celui-ci. Machine d'exhaure simple, fonctionnant sur le principe de l'aspiration cyclique d'eau par un vide créé par la condensation de vapeur (brevet anglais de Savery, 1698), le pulsomètre nécessite une source de vapeur extérieure.



Th.Fischer 2004
Schéma sans échelle

Domaine de la Papeterie de Wasselone (Bas - Rhin)
Principe de fonctionnement du bélier hydraulique

MÉMOIRES DE MAÎTRISE

Catherine LOURDEL

HISTOIRE DOCUMENTAIRE DE L'INDUSTRIE ALSACIENNE AU XX^E SIÈCLE. DU QUESTIONNAIRE DE L'HISTORIEN À LA BASE DE DONNÉES.

Mémoire de maîtrise de Sciences de la documentation et de l'information, sous la direction de Catherine Krebs, soutenu le 22 juin 2005.

Le CRESAT a en projet l'élaboration d'une base de données informatisée pour l'histoire des entreprises et établissements industriels alsaciens au XX^e siècle. La réflexion sur la structuration des données a constitué la première étape pour passer du modèle de l'ouvrage papier à une base de données informatisée. Cette réflexion n'a pu se mener qu'en étroite collaboration entre l'historien et le spécialiste des sciences de l'information. Le spécialiste de l'information a apporté la méthode et les outils au chercheur qui a dû faire les choix les mieux adaptés aux besoins de sa recherche. Le modèle des données obtenu résulte d'un compromis entre le chercheur, ses besoins et les solutions apportées par le spécialiste de l'information.

Un projet de longue date

Dans le cadre de ses axes de recherche, le CRESAT s'est fixé comme tâche de réfléchir à la conception et à la production d'outils pour la recherche, dont font par exemple partie l'inventaire du patrimoine industriel alsacien et les banques d'images consultables au CRESAT.

Parmi les outils dont dispose l'historien pour effectuer des recherches sur l'économie et les entreprises de la région de Mulhouse au XIX^e siècle figure en tête *L'histoire documentaire de l'industrie de Mulhouse et de ses environs au XIX^e siècle*, ouvrage publié par la Société Industrielle de Mulhouse en 1902. En un peu plus de mille pages, l'histoire des entreprises ou établissements industriels de Mulhouse et ses environs y est détaillée sous la forme de tableaux chronologiques dans lesquels on retrouve diverses informations : dénominations successives, dirigeants et associés successifs, types d'activités, statistiques de fabrication, techniques employées, nombre d'ouvriers, informations concernant le bâti industriel, etc.

Selon Nicolas Stoskopf, cet ouvrage « est volontiers présenté comme un modèle digne d'être imité pour une histoire industrielle au XX^e siècle⁶⁰ ». Car il n'existe, à l'heure

⁶⁰ Nicolas STOSKOPF, « Projet de recherche sur l'histoire documentaire de l'industrie alsacienne au XX^e siècle », *Les actes du CRESAT 2003-2004*, 2005, n°2, p. 8.

actuelle, aucun ouvrage équivalent pour l'histoire de l'industrie alsacienne au XX^e siècle. Or le CRESAT, ou tout chercheur dont la thématique de recherche touche à l'histoire industrielle en Alsace au XX^e siècle, a besoin d'un ouvrage de référence, ou d'un outil remplissant ce rôle. C'est pourquoi, en novembre 2003, le CRESAT a inscrit à son programme de recherche la conception et le développement d'un tel outil, dont le cœur serait constitué par une base de données informatisée permettant de rassembler et de traiter des informations sur les entreprises et établissements alsaciens au XX^e siècle.

La réflexion sur l'organisation d'une nouvelle enquête sur l'histoire des entreprises alsaciennes au XX^e siècle n'était pas une nouveauté. Dès 1957, une enquête pour tenter d'écrire une *Histoire documentaire de l'industrie haut-rhinoise de 1900 à nos jours* avait été lancée, sans aboutir. Les quelques fiches de réponse à cette enquête sont visibles à la Bibliothèque de l'Université et de la Société industrielle de Mulhouse (BUSIM). Le questionnaire se présente en deux parties, la première comportant des renseignements sur l'entreprise au moment de l'enquête, la deuxième des renseignements historiques (événements marquants dans la vie de l'entreprise, dirigeants successifs, etc.).

Un peu plus tard, Ivan Kaemmerlen établit des fiches historiques sur les entreprises textiles haut-rhinoises des XIX^e-XX^e siècles, selon une structure très proche de celle utilisée dans *l'Histoire documentaire* de 1902. Ces documents sont conservés au CERARE.

Plus récemment, alors que le CRESAT avait officiellement inscrit la conception de la base de données à son programme de recherche, le travail fut confié aux spécialistes de l'information et de la documentation du département des Sciences de l'information et métiers de la culture (SCIMEC). Un étudiant de maîtrise de Sciences de la documentation et de l'information de la promotion 2003-2004 tenta de concevoir un questionnaire d'enquête, basé sur un modèle de fiche sur lequel les membres du CRESAT s'accordèrent en mars 2004.

Malgré tous ces efforts, la base de données n'existait toujours pas en novembre 2004, date à laquelle Catherine Krebs, directrice du département SCIMEC et membre du CRESAT, m'a proposé de travailler à la conception de la base.

Etat des lieux en décembre 2004

La comparaison de toutes les fiches d'enquête successivement produites m'a permis de me rendre compte qu'elles contenaient toutes plus ou moins les mêmes informations, organisées de manières à peu près similaires : nom de l'entreprise, dirigeants, activités, etc. Les quatre modèles de fiches s'inspiraient de près ou de loin du modèle de référence, celui de *l'Histoire documentaire* de 1902, et ne proposaient donc pas de véritable solution de structuration des informations en vue de leur intégration dans une base de données permettant les tris et traitements souhaités par les chercheurs.

Nicolas Stoskopf avait, de son côté, développé l'idée d'un fichier Excel, reprenant les colonnes des fiches d'Ivan Kaemmerlen, dans lesquelles il souhaitait saisir le même type de données. Mais cette solution n'était pas satisfaisante, puisqu'elle ne faisait que reproduire la structure de l'ouvrage papier sous une forme informatique, sans offrir la

possibilité de mettre les données en relation, les sélectionner et les trier selon certains critères, créer des index et des points d'entrée multiples, en bref, tous les avantages offerts par une base de données informatisée, en comparaison avec un ouvrage papier de plus d'un millier de pages.

Pour éviter les écueils du passé, il fallait donc réfléchir à la structuration des données dans la base, au lieu de se focaliser sur les informations à recueillir elles-mêmes.

Choix d'une méthode

C'est très probablement l'absence de méthode de conduite de projet informatique qui fit échouer la précédente tentative de conception de cette base de données. Car il ne s'agissait pas de choisir un logiciel et d'y entrer des données « de force ». Il s'agissait de concevoir une base « sur mesure », qui pourrait devenir un véritable système d'information historique. Or la méthode la plus généralement employée dans la conception de système d'information est celle de la modélisation.

Parmi les différentes approches disponibles, j'ai choisi d'adopter la méthode MERISE, qui est une méthode systémique de conception, de développement et de réalisation de projets informatiques très utilisée en France depuis les années 1980. Cette méthode, censée assurer « une plus grande cohérence des données traitées grâce au principe de non redondance⁶¹ », permet de modéliser le système souhaité sans avoir à se soucier du langage utilisé pour coder les données, ni du logiciel, ni d'aucune autre contrainte informatique.

MERISE est une méthode qui comporte six étapes. La première étape consiste à faire l'inventaire et l'analyse de l'existant. La seconde est celle de l'expression des besoins, au cours de laquelle on s'efforce de définir tout ce que la base de données devra être capable de faire, et les données qu'elle devra contenir. La troisième consiste à établir un modèle conceptuel de la base de données. Cette étape d'abstraction permet de représenter la base et son contenu, le plus souvent de manière graphique, et indépendamment de toute considération informatique. Lors de la quatrième étape, on traduit le modèle conceptuel retenu en modèle logique de données, c'est-à-dire un schéma propre à un type de base de données (un modèle logique des données relationnel dans le cas qui nous occupe). Cette étape comprend aussi le choix d'une solution logicielle. Les deux dernières étapes consistent à mettre en œuvre la base de données : choix techniques et matériels, programmation, tests, mise en exploitation, maintenance et évaluation.

Cette méthode de travail, principalement basée sur des entretiens et des échanges de courriers électroniques avec Nicolas Stoskopf, qui fut mon principal interlocuteur, a permis de produire un modèle logique de données relationnel qui pourra être implanté dans un système de gestion de base de données relationnel (SGBDR). Elle nous a surtout permis de résoudre des problèmes qui étaient jusque là restés sans solution satisfaisante.

⁶¹ Sylvie DALBIN, « La modélisation, pourquoi l'intégrer dans les systèmes d'information documentaire ? » *Documentaliste - Sciences de l'information*, 2003, vol. 40, n° 3, p. 226-231.

Identification et résolution des problèmes

Bien avant que je ne commence ce travail, Nicolas Stoskopf avait déjà identifié un « point de blocage » potentiel, celui de la double entrée souhaitée au niveau de la recherche, c'est-à-dire la possibilité de rechercher par entreprise ou par établissement : « un problème technique devra être résolu, celui d'un double classement par entreprise (notion juridique) et par établissement (notion de fait, vécue par les gens)⁶² ». Les modèles de fiches précédents, des tableaux chronologiques de l'*Histoire documentaire* de 1902 à la toute dernière fiche conçue en 2004, ne faisaient pas la distinction entre une entreprise et un établissement, qu'ils traitaient de la même manière.

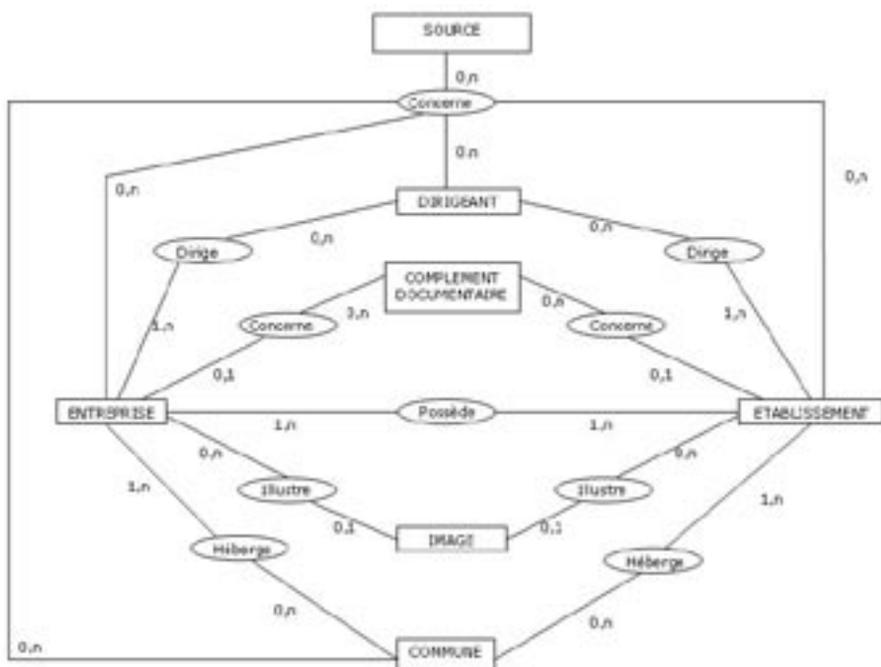
La fiche élaborée en 2004, et le questionnaire d'enquête qui en découle, étaient-ils destinés à recueillir des données sur une entreprise ou sur un établissement ? Ils devaient apparemment servir aux deux. On imagine mal comment on se serait arrangé plus tard, au moment de l'entrée des données dans la base, et au moment de la recherche dans la base, pour faire la distinction entre ce qui concerne une entreprise et ce qui concerne un établissement. Or les chercheurs avaient clairement exprimé leur souhait de pouvoir faire cette distinction, à juste titre, puisqu'on ne peut pas traiter les informations d'une entreprise et d'un établissement de la même manière, et ce tout simplement parce qu'une entreprise et un établissement sont deux choses bien distinctes du point de vue économique, juridique ou social.

De mon côté, je me souciais de la dimension temporelle de la base. La base de données que nous souhaitions construire devait obligatoirement permettre de retracer l'historique, la chronologie d'une entreprise ou d'un établissement. Or les entreprises et les établissements évoluent au cours du temps : ils déménagent, leurs dénominations changent, les dirigeants se succèdent, leurs activités se diversifient, leur production est variable au cours du temps, etc. Nous devons être capables de garder en mémoire les différents états successifs d'une entreprise ou d'un établissement. Cette complexité propre aux données temporelles nécessitait de trouver une solution autre que celle qui consistait à dire « ajoutons une colonne date quelque part... ».

Le modèle retenu

Le schéma reproduit ci-dessous est celui du modèle conceptuel des données retenu. Il ne s'agit bien évidemment pas de la première, mais de la sixième version. Ce modèle est le fruit de plusieurs semaines de réflexion et d'échanges et de discussions avec Nicolas Stoskopf.

⁶² Nicolas STOSKOPF, « Différences et points communs du projet pour le XX^e siècle », *Les actes du CRESAT 2003-2004*, 2005, n°2, p. 22.



Dans les rectangles sont inscrits les éléments (ou « entités ») qui figureront dans la base, et pour lesquels on souhaite recueillir, stocker, organiser et retrouver des informations. Dans les ellipses, on trouve les relations sémantiques qu'entretiennent les différents éléments de la base. Enfin, sur les « bras » des relations figurent des chiffres (« cardinalités ») qui permettent de caractériser le lien qui existe entre un élément et la relation à laquelle il est relié (relation de un à un, de un à plusieurs, de plusieurs à plusieurs).

Ce modèle permet de résoudre très simplement le problème de la double entrée entreprise/établissement par l'existence des deux éléments de manière distincte. Puisque les entreprises et les établissements sont deux choses bien distinctes dans la réalité, nous nous devons de les distinguer dans notre représentation de la réalité. Cette distinction nous permet notamment d'introduire la relation de possession et d'appartenance entre les deux entités, relation elle aussi existante dans la réalité.

La solution apportée au problème de la dimension temporelle n'est pas immédiatement visible dans cette représentation graphique du modèle, qui reste en « deux dimensions ». Nous avons imaginé, pour répondre à ce problème, de créer une nouvelle fiche (un « enregistrement ») à chaque évolution marquante de la vie d'une entreprise, un peu comme si on prenait une photographie à chaque moment clé de la vie de l'entreprise,

les photographies étant liées entre elles par l'élément narratif libre « complément documentaire ».

Voici ce que donne le modèle conceptuel des données retenu lorsqu'il est traduit en modèle logique des données relationnel (MLDR) :



Ce schéma permet de visualiser les tables qui constituent la base de données, ainsi que la manière dont ces tables sont liées entre elles, donc la manière de « naviguer » dans la base. L'utilisateur final pourra par exemple, à partir d'un enregistrement d'une entreprise (c'est-à-dire son état à un moment donné dans le temps), visualiser les établissements possédés par cette entreprise à ce moment là, consulter les informations concernant le ou les dirigeant(s), etc.

L'aspect temporel ou historique n'est, je l'ai déjà dit, pas immédiatement visible dans un tel schéma, mais il faut imaginer ce schéma répété, « superposé » au précédent, à chaque nouvel enregistrement d'une entreprise ou d'un établissement.

Développements futurs

Le modèle retenu a permis de produire quatre fiches d'enquête différentes qui prennent la forme de questionnaires : une fiche «établissement», une fiche «entreprise», une fiche «dirigeant» et une fiche «source», qui permet de recueillir des informations de type bibliographique. Ces fiches sont accompagnées d'un «manuel» à destination des enquêteurs, dans lequel est expliquée la procédure pour remplir les différentes fiches d'enquête. Ces documents pourront être remis à toute personne souhaitant apporter sa contribution au recueil de données permettant d'alimenter la base : étudiant, chercheur ou historien amateur.

La base de données *Histoire documentaire de l'industrie alsacienne au XX^e siècle* n'existe pour l'instant que sur le papier, puisque l'étape de mise en œuvre n'a pas encore été lancée. Ce projet ambitieux devrait cependant voir d'importants développements dans les six prochains mois, puisque j'envisage de continuer à travailler en collaboration avec Nicolas Stoskopf et le CRESAT, dans le cadre du Master 2 de Sciences de l'Information que je prépare actuellement à l'UHA. Le travail à venir s'orientera certainement vers le choix de la solution technique et logicielle, la programmation et l'alimentation de la base en données, les tests et inévitables corrections, et pourquoi pas, la mise en exploitation de la base.

Au-delà des aspects purement techniques, ce travail sera aussi l'occasion de se pencher sur les rapports qu'entretiennent les chercheurs en sciences humaines avec l'outil informatique, et de réfléchir à ce que peuvent apporter les spécialistes de l'information et de la documentation dans cette relation parfois « instable, problématique voire conflictuelle⁶³ », réflexion que j'ai déjà tenté d'amorcer dans ce mémoire de Maîtrise.

⁶³ Bassi AMIRI, *L'ordinateur et le chercheur. Réflexions sur les enjeux et perspectives des recherches lexicales et sémantiques assistées. Le Médiéviste et l'ordinateur* [en ligne]. 2002, n° 41. Disponible sur : http://lemo.irht.cnrs.fr/41/mo41_02.htm (consulté le 29 juillet 2005).

Jonathan JESSLEN

LES MDPA ET LE MOUVEMENT ASSOCIATIF : UNE ŒUVRE SOCIALE À PART ENTIÈRE (1919 À NOS JOURS)

Mémoire de maîtrise d'histoire, sous la direction de Marie-Claire Vitoux et Yves Frey, soutenu en juillet 2005.

Cette étude a pour ambition de se pencher sur l'histoire sociale d'une industrie marquante alsacienne, à savoir celle de l'extraction d'un immense gisement de potasse ; il s'agit plus particulièrement d'analyser la politique mise en place en faveur des loisirs du personnel à travers le mouvement associatif. Nous avons essentiellement travaillé sur les archives de l'entreprise conservées en grande partie aux MDPA, car les versements aux archives départementales ne sont pas encore achevés. Cependant la masse de documentation disponible nous a permis de cerner la quasi-totalité du problème. Ce corpus est immense et offre aux chercheurs de différentes disciplines de vastes opportunités de travaux.

Les MDPA, Mines Domaniales de Potasse d'Alsace (devenues Mines De Potasse d'Alsace en 1967), sont une entreprise publique créée officiellement en 1924 mais qui fonctionne dès la fin de la Première Guerre mondiale dans le bassin potassique alsacien. Ce dernier est un espace d'exploitation d'un gisement de potasse, d'environ 200 km² au nord de l'agglomération mulhousienne. S'il fut découvert en 1904, son exploitation à grande échelle ne démarre qu'avec la fin de la Première Guerre mondiale et le retour de l'Alsace à la France.

Comme nombre de grandes entreprises de l'époque, les MDPA mettent en place un important et complexe système d'œuvres sociales, fournissant de multiples avantages à son personnel. Ce système comprend une gestion de logements mis à la disposition des ouvriers, des distributions alimentaires, des secours aux personnes en difficulté, un service de suivi médical, etc. Parmi ces avantages octroyés, il semble bien que le patronat des mines inclut le réseau d'associations existantes dans le Bassin Potassique, qui permet à la population de pratiquer de multiples activités. L'analyse de la politique des MDPA envers le milieu associatif peut être une manière d'étudier les rapports sociaux au sein de l'entreprise mais également par extension, au sein du bassin de vie que représente le Bassin Potassique.

Ce sujet soulève beaucoup d'interrogation, les angles d'approches sont multiples et leur étude semble possible à travers un découpage chronologique qui fait apparaître trois périodes distinctes. Une première période allant de 1919 à 1940 correspond à la mise en place de ce soutien, à l'institutionnalisation d'une politique. Une seconde, comprise entre 1940 et 1967, montre une relative persistance de l'omniprésence des Mines, mais elle passe par une restructuration du modèle. La dernière époque, postérieure à 1967, voit un désengagement certain de la direction de l'entreprise, au profit de différents

acteurs qui entrent sur la scène associative. Finalement, nous nous sommes aperçus après la réalisation de ce plan, qu'il correspondait assez justement à trois générations d'une population. Et plus précisément aux trois générations des mineurs qui présentent, elles aussi, des caractéristiques propres.

I. L'institutionnalisation d'une politique (1919-1940)

1. Un système se référant à des principes paternalistes

Le système d'œuvres sociales mis en place par la direction des Mines a pour origine des principes paternalistes de prise en charge d'une main-d'œuvre nouvellement constituée, principes également teintés d'idées empruntées au patronat mulhousien du XIX^e siècle, traditionnellement réputé philanthropique. La politique des Mines envers le mouvement associatif n'est pas immédiate dans un territoire fortement rural. Il faut attendre le milieu des années 1920 pour voir les effectifs de l'entreprise s'envoler du fait de l'arrivée de main-d'œuvre étrangère, notamment issue de l'immigration polonaise : une place plus qu'importante est alors accordée à la vie associative avec une politique de soutien constant et de grande importance dès la fin des années 1920. La direction des Mines justifie sa politique d'intervention en matière associative avant tout par l'argument hygiéniste et moralisateur mais la raison principale du soutien aux associations semble demeurer dans le souci de fixation de la main-d'œuvre.

Le soutien envers le mouvement associatif prend la forme de multiples avantages. Le premier est la mise à disposition d'installations qui permettent d'exercer les différentes activités proposées. Ces équipements s'inscrivent dans la politique d'aménagement de l'habitat ouvrier avec la construction de cités qui sont, pour la direction, des « villages ouvriers ». Unités sociales, c'est en leur sein que se développent les associations soutenues officiellement par l'entreprise. Elles s'intègrent dans l'organisation générale des œuvres sociales dès le début des années 1930. Les budgets d'une douzaine d'associations sont alors contrôlés et gérés et la santé financière de ces sociétés ainsi que leur capacité de développement dépendent de la politique des Mines envers le mouvement associatif. Bien que les associations soient officiellement indépendantes des Mines, leur bon fonctionnement dépend fondamentalement du soutien des Mines. S'il est assez délicat de se prononcer sur l'appartenance effective des associations à l'entreprise, l'un des faits indéniables est que la très grande majorité des dirigeants de ces clubs était issue du personnel qualifié des Mines. Nous retrouvons en effet dans la hiérarchie de l'association, la même hiérarchie que dans l'entreprise. À la présidence des différentes sociétés appartenant au système de soutien des Mines, nous retrouvons toujours un ingénieur, et très souvent un ingénieur principal, des MDPA. Le patron, et de manière plus générale, les supérieurs hiérarchiques ont aussi un devoir social par rapport à leurs subordonnés hors du temps de travail. Certains avantages étaient accordés aux associations et à leurs membres comme la possibilité de participer à des manifestations en dehors de la région et, pour certains, des aménagements d'horaires ou encore des indemnités financières.

2. *Un souci de contrôle*

À ce souci de contrôle de la main-d'œuvre, viennent se greffer d'autres fonctions que doit assurer l'entreprise d'État que sont les Mines Domaniales de Potasse d'Alsace. Les MDPA ont un objectif particulier, qui s'inscrit aussi dans la politique associative : inculquer la République à ses ouvriers, en leur faisant découvrir ce pays et son système politique, ainsi qu'en leur transmettant ses valeurs. L'Alsace est une région à franciser, il faut la réincorporer au territoire national. Tous les acteurs en relation avec l'État français, ayant une influence sur la vie sociale, ont un devoir par rapport à cette tâche. Les Mines de Potasse, sous l'impulsion de Pierre de Retz, entrent dans cette catégorie, car les MDPA, entreprise publique, ont un directeur nommé directement par le ministre des Travaux publics. Cet apprentissage de la République prend la forme de voyages organisés par les sociétés et financés par les Mines : ils permettent de faire découvrir le territoire national à bon nombre de membres. Autre forme de soutien, des conseils pour la rédaction des statuts mais aussi l'initiation à l'idéal républicain par l'organisation même des associations et leur comité. Cela revient alors à former, en finalité, des citoyens français. L'intégration de la communauté polonaise entre parfaitement dans cette vision et elle est même une pierre angulaire de la nouvelle organisation sociale voulue par la direction des Mines et sur laquelle elle peut s'appuyer. Le soutien aux sociétés polonaises ainsi que le dynamisme de ces dernières ont une incidence certaine dans la vie associative du Bassin Potassique. Il y a une volonté de désamorcer les conflits afin de faire exister cet idéal de paix républicaine. L'absence de grandes revendications par rapport à la politique de soutien de la direction met en évidence une sorte de « consensus » autour de la question associative.

II. **La persistance de l'omniprésence des Mines (1940-1967)**

1. *L'épisode de la Seconde Guerre mondiale*

L'arrivée des troupes allemandes a perturbé en profondeur la pratique associative. Beaucoup d'associations ont dû suspendre leur activité ou même disparaître. Cependant, les autorités allemandes ont observé le système mis en place par la direction des Mines dans l'entre-deux-guerres en matière associative et l'ont même utilisé en l'adaptant à leurs propres finalités. Des budgets annuels sont encore distribués aux quelques grandes associations ayant survécu à la mise sous séquestre puis à la dissolution. Le schéma de l'ingénieur/président est conservé, ce qui n'est pas étonnant, si l'on considère l'extrême encadrement voulu par le système nazi, autrement dit le *Führerprinzip*. Les intentions sont cependant très éloignées et le nouveau système répond à des logiques totalement différentes quant aux buts à atteindre. Le régime national-socialiste voulait des ouvriers et plus généralement des hommes aux capacités physiques irréprochables et à la conscience politique éradiquée. La deuxième volonté de l'administration nazie par rapport à sa politique de soutien aux sociétés, est le désir de toucher toute la population. Les Mines veulent alors enrayer la diminution des effectifs et ciblent un public précis : les jeunes. Plus largement, l'idée de communauté d'entreprise (*Betriebsgemeinschaft*) est toujours

prise en référence et le sport est un moyen de renforcer cette cohésion idéale. La masse est favorisée au détriment de l'individu. La Direction se détourne progressivement des associations et entreprend d'organiser elle-même la pratique sportive de ses ouvriers. Elle veille à ce que l'ensemble de son personnel y participe mais aussi s'entraîne en vue de manifestations organisées par l'entreprise.

2. *La restructuration d'un modèle*

Une redéfinition des rapports entre les différents acteurs de la société française s'effectue après la Libération. Une des caractéristiques de cette orientation est la création d'un Comité d'Entreprise dans les entreprises de plus de cinquante salariés, par conséquent applicable et appliquée aux MDPA. L'État s'affirme comme un régulateur social, et acteur principal de la recherche de compromis. Les comités d'entreprise (ordonnance du 22 février 1945) sont alors créés dans le but de faire participer les salariés à la vie de l'entreprise par des représentants élus par l'ensemble du personnel, mais aussi dans le but d'éviter des relations trop conflictuelles entre patronat et syndicats, en leur fournissant un nouvel espace de dialogue. Aux Mines de Potasse, un Comité central d'entreprise (CCE), définissant une politique d'ensemble est mis en place en même temps que des comités d'établissement (CE) dans chaque division, s'occupant de problèmes localisés dans leur secteur. Les œuvres sociales sont gérés par ce CCE. Les deux commissions s'intéressant à la question associative sont la Commission des loisirs et la Commission des sports qui répartissent les sommes allouées aux sociétés sportives et de loisirs.

Cependant la composition de ces organes n'est pas dominée par les représentants du personnel mineur qui se retrouvent toujours en minorité. La direction arrive à garder la main sur le système d'œuvres sociales et notamment sur la politique de soutien aux associations même si elle passe désormais par le nouvel organe qu'est le CCE. Les ouvriers sont encore encadrés dans leurs loisirs par leurs supérieurs professionnels. Cette présence du personnel dirigeant des Mines au sein du monde associatif ne s'arrête pas là, car ce sont ces mêmes personnalités qui siègent dans les commissions en charge du soutien aux associations sportives et culturelles. Le soutien financier ainsi que la mise à disposition d'installations ne change fondamentalement pas par rapport au système de l'entre-deux-guerres même s'il est plus réglementé. Les associations sont maintenant régies par des conditions précises qui leur permettent d'être « agréées » par le CCE.

Cependant, au-delà de toutes ces similitudes, il faut noter que le système restructuré après la guerre est assez différent de celui mis en place deux décennies plus tôt. La différence fondamentale entre les deux modèles est la place réservée à l'initiative des sociétés. Si l'ancienne direction a voulu restreindre cette part durant l'entre-deux-guerres, les organismes en charge de la politique associative de l'entreprise après 1945 et, notamment, le CCE essayent de faire participer plus nettement les associations. C'est peut-être sous la pression du contexte social que la politique du patronat des Mines évolue, mais ce qui compte, c'est justement cette capacité d'évolution.

3. *Un système qui fonctionne*

Les attentes de la population sont prises en compte et notamment ceux d'une population plus nombreuse et plus jeune avec de nouveaux besoins en matière de loisirs. Une explosion générale des sections de jeunes est remarquée dans toutes les sociétés. Une diversification de l'offre de loisirs est également recherchée. Beaucoup de sociétés sportives deviennent omnisports. Une nouvelle structure proposée par l'État se développe dans les cités du Bassin Potassique dès 1947 et quadrille progressivement l'ensemble des communes minières : ce sont les maisons des jeunes (appelés par la suite maisons de la jeunesse et de la culture). Elles s'installent tout de suite en tant qu'opportunité associative à grande échelle et s'intègrent immédiatement dans la vie de la population, qui assimile vite leur fonctionnement. Si l'initiative des MJC vient de l'État, ce n'est pas lui qui décide de leur mise en place. En effet, il ne fait que proposer cette structure, libre à chacun de la mettre en oeuvre. Et c'est là encore que les Mines interviennent ne serait-ce qu'en mettant à disposition des installations dans un premier temps. Un processus d'identification collective se met progressivement en place dans le Bassin Potassique. Voulu depuis longtemps par la Direction, ce sentiment de former une communauté originale commence à animer véritablement l'ensemble de la population. C'est avant tout un « bassin de vie », un espace où l'on trouve de tout, que ce soit un travail, un conjoint, des loisirs et les différents services nécessaires.

Nous pensons que l'apport d'une nouvelle notion a été l'élément déclencheur de cette prise de conscience, à savoir la certitude de partager un passé commun. Cependant, si nous parlons du Bassin Potassique comme d'une communauté, il s'agit d'une communauté composite et multiculturelle. En effet, tout en partageant le sentiment d'appartenir à un ensemble qui partage valeurs et pratiques communes, chacun a l'impression d'appartenir à un ou plusieurs groupes spécifiques à l'intérieur de cette grande communauté. En premier lieu, professionnellement, chacun revendique son appartenance à un puits et le fait de travailler à telle ou telle mine est une fierté : une certaine rivalité existe. Cette rivalité s'étend aux cités correspondantes aux puits et par extension aux associations s'y référant. De véritables querelles de clochers ou plutôt de chevalements voient le jour. Pourtant, certaines pratiques sont communes (nous le voyons constamment avec les activités associatives), et des valeurs sont partagées par l'ensemble de la population minière, valeurs découlant du métier de mineur comme la solidarité ou encore l'importance du travail bien fait. La mine est constamment associée à la population du Bassin Potassique et en particulier à ses associations. Cependant la machine commence à se gripper à partir du milieu des années 1960 notamment avec des difficultés que rencontrent les MDPA, levier financier principal du monde associatif.

III. Une politique de désengagement progressif (1967-2004)

1. Le « social » aux syndicalistes

C'est dans ce contexte économique difficile que les MDPA entament une politique de désengagement progressif. De nouveaux acteurs prennent alors du galon dans la vie associative du Bassin Potassique, notamment deux qui constitueront la base de notre étude : les syndicats et les pouvoirs publics. Le changement de statut de l'entreprise qui devient une société anonyme en 1967 impose un remaniement du fonctionnement de son CCE car il est désormais soumis à la législation générale. Le CCE et les CE passent entièrement aux mains des syndicalistes élus par le personnel. L'enjeu considérable que représente la gestion de tout le domaine social des MDPA demande de sérieuses réflexions de la part des différents acteurs. Ainsi entre 1968 et 1972, moment où se met en marche un système abouti de gestion, les syndicats négocient avec la direction afin de délimiter conjointement les domaines où le CCE peut avoir une capacité d'action totale. Certaines compétences comme la gestion du patrimoine immobilier sportif et socioculturel restent à la charge de la direction alors que d'autres, comme la distribution de subventions aux associations, sont administrées par le CCE.

Les Mines tiennent les engagements pris par le passé et en premier lieu entretiennent les installations qu'elles possèdent. Les Mines participent également à la rémunération d'un personnel ayant une part professionnelle active au sein du mouvement associatif. Aussi, l'amalgame fait jusqu'alors entre population minière (les personnes dépendantes du régime minier, c'est-à-dire les mineurs et leurs familles) et population du Bassin Potassique s'estompe peu à peu. Cette ouverture à la population sans lien avec l'entreprise était devenue inévitable. La communauté distend progressivement son lien avec l'entreprise minière et s'insère d'avantage dans l'espace vécu que forme le Bassin Potassique. Cette politique recouvre également un caractère plus large d'ouverture du Bassin Potassique sur l'extérieur. Il ne s'agit pas seulement de faire sortir les hommes du Bassin mais également de faire entrer le monde dans cet espace considéré jusque là comme clos. Finalement, nous sentons dans la nouvelle orientation de la politique associative du CCE une nouvelle influence, correspondant aux valeurs syndicales. Elles reprennent les idées de solidarité de classe, d'importance du dialogue, de dénonciations des conditions de travail et enfin de désir d'une pratique pédagogique des activités associatives et de responsabilisation des membres.

2. Les pouvoirs publics comme nouvel acteur prépondérant

Le désengagement des Mines à partir des années 1970 permet une intervention plus importante des pouvoirs publics dans le jeu associatif. Par pouvoirs publics, nous entendons l'État et ses représentants ainsi que les collectivités locales et avant tout les communes. L'État aspire dès la fin de la Seconde Guerre mondiale à un réel interventionnisme dans tous les domaines, y compris le mouvement associatif. Dans le contexte de désengagement bien entamé dans les années 1980, l'État se voit assigner de

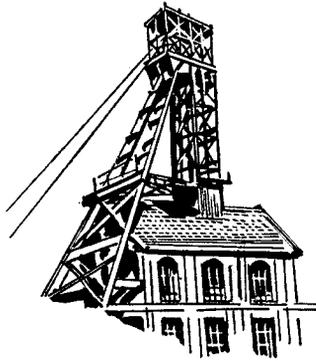
nouvelles fonctions. En effet, il doit surveiller cet épisode complexe qui voit les Mines se retirer progressivement de la vie sociale et par là associative du Bassin Potassique. L'acteur qui est mis en avant dans le phénomène de désengagement progressif de l'entreprise est la commune. Les municipalités expriment alors leur volonté d'être plus présentes dans la vie associative. Les municipalités essaient de compenser le recul pris au fur et à mesure par les MDPA en matière associative, mais aussi sociale, et s'engagent dans une nouvelle fonction autrefois apanage de l'entreprise minière, à savoir la construction d'installations sportives et socioculturelles. La matérialisation de l'effort des Mines en matière associative, c'est-à-dire les installations sportives et socioculturelles, est le symbole du désengagement des Mines dans ce domaine. Les négociations sont longues mais aboutissent progressivement dans une cessation qui s'étend sur la durée. De nouvelles relations se tissent entre des acteurs de plus en plus indépendants, c'est-à-dire, sans une prédominance écrasante du patronat des Mines. Le nouveau système s'organise avec des rapports directs et multiples entre associations, collectivités locales, pouvoirs publics, CCE, direction de l'entreprise. La structure associative est reconnue comme originale et représente l'une des caractéristiques du Bassin Potassique : il s'agit de la sauvegarder et de la pérenniser.

Finalement, la succession des trois générations se traduit par l'évolution des approches de la direction des MDPA quant à la politique à appliquer envers le mouvement associatif. À une première génération de mineurs s'installant progressivement dans le Bassin Potassique, correspond la mise en place d'un système rigoureux qui a pour but de surveiller et stabiliser cette nouvelle main-d'œuvre dans un espace géographique limité. Avec la seconde génération, imprégnée depuis l'enfance des valeurs véhiculées par l'entreprise, le patronat des Mines a pu s'appuyer sur elle et s'ouvrir progressivement, tout en gardant un contrôle global sur le mouvement associatif. Enfin, la dernière génération, plus ouverte sur l'extérieur et à la population non minière, a obligé les Mines à associer à de nouveaux acteurs. La politique menée lors d'une période a des effets à long terme et se fait sentir plus tard dans les comportements et les réflexions des hommes et femmes de la génération suivante. Aussi se marque le désengagement progressif, mais dont l'issue est certaine, de l'entreprise dans le domaine social puis économique. L'œuvre sociale que représente le soutien au monde associatif a donc connu des fortunes diverses, mais reste sensible tout au long du XX^e siècle. Il s'agit d'un système original dans une région originale avec des buts et des moyens qui le sont tout autant.

Néanmoins, il est indéniable que le système d'œuvres sociales et notamment la politique associative de la direction, s'est transformé sous l'effet l'évolution de la société française englobante. Les MDPA ont dû « faire avec » les mutations des comportements et surtout les nouvelles idées se diffusant au sein de la population française, et donc également du Bassin Potassique, que ce soit dans l'appréhension de la notion de paternalisme ou encore dans les évolutions des rapports sociaux.

Progressivement, les patrons comme la population se rendent compte que la Mine n'a plus vocation à organiser la vie du personnel de manière aussi stricte. C'est alors la notion de groupe et de culture qui prend le dessus. L'accent est mis sur le concept de Bassin Potassique comme entité culturelle. Après avoir structuré physiquement et

institutionnellement un espace géographique, la direction des Mines s'attache à véhiculer au sein de la population un ensemble des valeurs conditionnant les comportements, avant de devoir, à cause du contexte social mais surtout économique de l'entreprise, trouver ou « faire avec » de nouveaux intervenants chargés d'assurer la pérennité de ce système social et surtout associatif. Le système d'œuvres sociales ne vise plus exclusivement à l'encadrement de la population dans la seconde partie du XX^e siècle, même si n'a pas disparu l'aspiration à façonner les comportements. Le soutien aux associations a fait office de « ciment culturel ». L'héritage social devient un héritage culturel. Le système social façonné par l'entreprise s'estompe petit à petit, mais laisse des traces qui continuent à nourrir une culture propre au Bassin Potassique.



Jean-François HEIMBURGER

LA POLITIQUE MÉDICALE DES MINES DE POTASSE D'ALSACE (ANNÉES 1920-ANNÉES 1960)

Mémoire de maîtrise d'histoire, sous la direction de Marie-Claire Vitoux et Yves Frey, soutenu en juin 2005.

Chacune des deux guerres mondiales a marqué physiquement et moralement la population du bassin potassique et, à l'issue de chacune d'entre elles, les Mines Domaniales de Potasse d'Alsace (MDPA) ont réfléchi et mis en œuvre une politique médicale permettant d'améliorer les conditions de vie et de travail des ouvriers et de leurs familles. Il est fondamental d'analyser l'ensemble des mesures médicales destinées à régler l'existence des ouvriers, d'une part pour en constater l'évolution des années 1920 aux années 1960, d'autre part pour confirmer ou infirmer le fait que les MDPA étaient considérées à l'époque comme à l'avant-garde des entreprises françaises dans le domaine médico-social.

En premier lieu, il faut montrer que, bien qu'il soit convenu généralement de considérer la médecine du travail en France comme l'un des acquis médico-sociaux de la Libération, divers courants de pensée en ont dressé les grandes lignes dès le XIX^e siècle, tradition reprise et assimilée par les Mines. Ensuite, les MDPA, devenant entreprise française en 1921, décident de la mise en place progressive d'une médecine en milieu professionnel qui se dote, dans les années 1960, d'un statut juridique. Enfin, il est important d'étudier le pouvoir du Service médical dans l'entreprise, à travers ses relations avec les autres services et la collaboration entre médecins.

Pierre de Retz, directeur général des MDPA de 1921 à 1937, initie dès ses débuts dans l'entreprise une série de mesures médico-sociales parmi les plus avancées de l'époque, en se référant aux patrons paternalistes du XIX^e siècle, qui se considéraient comme les pères de leurs ouvriers⁶⁴. En outre, il adhère au « nouveau paternalisme » du début du XX^e siècle consistant à instaurer un climat de confiance réciproque entre patron et ouvriers qui permet à ces derniers d'accepter les services sociaux que l'entreprise leur offre.

Au lendemain de la Première Guerre mondiale, la médecine d'entreprise est déjà très développée et particulièrement dans les mines, places fortes de la médecine patronale. Pierre de Retz, s'inscrivant d'abord dans cette tradition, ouvre un dispensaire d'hygiène sociale en 1925 et un dispensaire antivénérien quatre ans plus tard, tous les deux couvrant le secteur des MDPA. De plus, désireux d'être mieux informé sur la santé ouvrière, le directeur général décide d'employer un médecin unique, le docteur Legrand.

⁶⁴ Christophe CHARLE, *Histoire sociale de la France au XIX^e siècle*, Paris, Seuil, 1991, p. 307 : « tandis que l'ouvrier pense travailler pour vivre, le patron pense qu'il fait vivre son ouvrier comme le père de ses enfants ».

La politique médico-sociale des MDPA, qui s'insère dans celle de l'Etat hygiéniste des années d'entre-deux-guerres, se dirige progressivement vers une réglementation juridique et normative de redistribution qui fixe les devoirs de la société envers chaque individu, tout cela dans la tradition républicaine d'intervention étatique. C'est cet objectif d'assistance et de redistribution qui définit en partie les bases du futur Etat Providence. Sur ce point l'Alsace est en avance par rapport au reste de la France, du fait de son passé et de ses références au système des lois bismarckiennes. Jusqu'à la fin des années 1940, les risques maladie et invalidité des ouvriers des MDPA sont gérés par la Caisse minière de secours et par un Fonds spécial de secours, institution propre aux Mines de potasse. Mais c'est surtout après la Seconde Guerre mondiale, avec la création de la Société de secours minière (SSM) du Haut-Rhin, qu'une branche de l'Etat Providence prend véritablement forme dans le bassin potassique. Ainsi, avec l'apparition du régime spécial de sécurité sociale dans les mines, l'engagement des MDPA s'allège en matière de soins aux populations.

Des années 1920 aux années 1960, une structure importante de la politique médicale des MDPA se met en place et se renforce au fil du temps pour aboutir à une institutionnalisation : il s'agit de la médecine préventive. Dans les années 1930, la direction générale veut savoir si le travail dans les MDPA exerce une quelconque influence sur la santé des ouvriers. C'est ainsi qu'elle charge le docteur Legrand d'effectuer un examen médical de tout le personnel. Il saisit alors l'occasion de faire de cette visite une œuvre de médecine préventive, peu courante à l'époque⁶⁵. En effet, jusqu'en 1945, rares étaient les entreprises qui s'attachaient à temps plein les services d'un médecin dont l'une des fonctions essentielles est de combiner les examens d'embauche avec le suivi de la santé des travailleurs à tous les stades de leur carrière.

Cette notion se développe progressivement pour se préciser surtout après la guerre. Dès 1945, le docteur Krafft, médecin d'usine aux MDPA, précise que le Service médical, en rendant service à l'ouvrier et à l'entreprise à la fois, doit être « destiné uniquement à la prévention⁶⁶ ». Ainsi un des buts principaux des visites du personnel consiste à dépister le plus tôt possible certaines maladies, c'est-à-dire à un stade où le malade ne jugerait pas encore utile de consulter son médecin de famille, le tout dans un but préventif et de prophylaxie.

Dans les années 1960, le Service médical des MDPA confirme et approfondit cette méthode préventive, grâce aux puissants moyens de recherche et d'investigation, résumant leur politique par l'adage « mieux vaut prévenir que guérir⁶⁷ ».

La médecine en milieu professionnel aux MDPA est exemplaire à bien des égards, du fait notamment qu'elle a précédé celle des autres secteurs industriels et leur a souvent servi de modèle ou du moins de référence. On l'a vu, en 1925, la direction charge un médecin

⁶⁵ D^r C. LEGRAND « Un essai de médecine préventive en milieu ouvrier », *Bulletin de la Société Industrielle de Mulhouse*, 1935, t. 101, p. 242-247.

⁶⁶ Note du D^r Krafft au sujet du service médical d'entreprise, 21 décembre 1945, ADHR 2325 W Purg. 109551.

⁶⁷ Titre d'un article paru dans la *Gazette des Mines de Potasse*, n° 130, juin-juillet 1964, p. 21 à 31.

unique, le docteur Legrand, médecin à Mulhouse, d'effectuer les visites d'embauche et de donner son avis sur l'aptitude de chaque travailleur aux différentes catégories de travaux. En 1936, il est remplacé par le docteur Kueny, médecin-chef à Pfastatt, qui se met au service des Mines une demi-journée par semaine jusqu'en 1945. Ainsi, les MDPA n'attendent pas la loi du 28 juillet 1942 instaurant les services médicaux du travail et le décret d'application du 26 octobre 1946 – concernant uniquement les entreprises de l'industrie et du commerce – pour organiser leur service médical.

A défaut des textes d'application, la médecine des Mines de potasse d'après-guerre s'inspire donc des décrets du régime général. En 1945, le docteur Kueny et le directeur général estimant qu'il est opportun que les MDPA disposent d'un médecin à temps plein, le docteur Raymond Krafft, alors âgé de 32 ans et d'origine alsacienne, est engagé en tant que chef du service médical. De plus, le souci de la santé des ouvriers et de l'hygiène des cités, soutenu par la politique sociale du gouvernement, amène les MDPA à développer leur service médical en engageant trois autres médecins, le docteur Jean Appfel en 1949, le docteur André Winninger en 1951 et le docteur Louis Siffer en 1955. Dans les années 1950, un règlement concernant l'organisation du Service médical du travail est en vigueur, avec deux axes principaux : le service médical joue d'une part le rôle de conseiller en matière d'hygiène du travail auprès de la direction et des différents services et comités ; d'autre part, il assure un rôle exclusivement préventif « en vue d'éviter toute altération de la santé des travailleurs du fait de leur travail », reprenant ainsi les grandes lignes du décret d'octobre 1946. Pour remplir son rôle préventif, la « médecine du travail » dispose de différents moyens : les examens médicaux systématiques, les recommandations en matière d'hygiène, l'organisation physiologique du travail et enfin l'éducation et l'information.

Dans les années 1950, les MDPA satisfont donc à un grand nombre de conditions définissant la médecine du travail valable pour le régime général. Elles en sont même plus proches que certaines entreprises, comme Renault, qui appliquent en leur sein une politique plutôt restrictive de la médecine en milieu professionnel, ou comme les mines de charbon du Nord et de Moselle qui n'inscrivent pas les visites périodiques dans leur politique médicale, celles-ci constituant pourtant l'une des tâches principales des médecins du travail définies par la loi d'octobre 1946.

La « médecine du travail dans les Mines » reçoit sa réglementation particulière par l'ordonnance du 6 janvier 1959 et par le décret du 12 septembre 1964 qui définissent l'organisation des services médicaux du travail dans les exploitations minières et assimilées. Ces textes renvoient aux grands principes énoncés par la loi du 11 octobre 1946 et sont intégrés au Code du travail. La nouvelle organisation de la médecine du travail devient effective aux MDPA à partir du 1^{er} septembre 1966. Ainsi, les médecins du travail, assistés par une infirmière et disposant d'un local complet, sont répartis en quatre secteurs. Ils consacrent les deux tiers de leur temps aux examens médicaux – examens d'embauche, examens périodiques pour tous les salariés, examens à la reprise du travail et surveillance des sujets exposés à des risques spéciaux – et le tiers-temps restant à une activité d'ordre générale – participation à l'organisation des soins d'urgence, conseils

en matière d'hygiène, contribution à la prévention des accidents, et déclarations des cas de maladies professionnelles.

Il convient à présent d'analyser le poids réel et le pouvoir décisionnel de ce service médical au sein de l'entreprise. Le premier point concerne sa place ambiguë, entre patron et ouvriers. En effet, dans les années 1930-1940, trois voies rivales s'ouvrent en ce qui concerne la définition de la médecine en milieu professionnel : « contribuer à l'accroissement de la productivité, œuvrer pour la santé des ouvriers, ou jouer un rôle d'hygiène et de prévention censé combiner les intérêts des ouvriers et des employeurs⁶⁸ ». La dernière option permet de concilier, à travers la visite médicale, le souci patronal d'orientation avec la demande ouvrière d'un dépistage des maladies professionnelles. C'est cette politique qui est appliquée aux MDPA : en effet, dès les années 1930, les visites d'embauche et les soins aux accidentés sont complétés par une surveillance périodique des ouvriers pour toutes les questions touchant à l'hygiène et à la salubrité. Elle est confirmée et remise en œuvre dans la politique médicale d'après-guerre : en instaurant les services médicaux du travail, le gouvernement français a pour but principal la protection de l'ouvrier, « ce qui revient d'ailleurs à une amélioration du rendement par suite de la conservation du personnel⁶⁹ ».

Pour apprécier la place du service médical, ses relations avec les autres services de l'entreprise est déterminante. Jusqu'au début des années 1960, le médecin dépend directement de la direction générale, sans intermédiaire. Il n'est pas contraint de fournir de justification d'ordre médical pour les décisions individuelles qu'il est amené à prendre. A partir de 1966, il dépend officiellement du Comité central d'entreprise (CCE), organisme dans lequel les ouvriers et les employés sont représentés et participent, de concert avec la direction générale, à l'amélioration des conditions collectives de travail et de vie. En outre, le médecin du travail occupe une place importante au sein du service social, puisqu'il supervise l'activité médicale des infirmières. Il appartient également de droit au comité de sécurité en ce sens que l'ingénieur de sécurité prépare le travail de son service en liaison étroite avec lui. Toutefois, la décision ne lui revient pas puisque c'est à l'ingénieur responsable de la bonne marche de sa fosse et des accidents qui peuvent y survenir, de « décider, en vu des renseignements d'ordre purement médical que lui donne le service médical, si les ouvriers en cause présentent l'aptitude requise pour remplir telle ou telle fonction⁷⁰ ». Le médecin du travail est également consulté par les services de main-d'œuvre afin que l'organisation scientifique du travail soit physiologiquement réalisable. Enfin, la liste de tous les produits achetés par le service d'approvisionnement est transmise au médecin qui surveille alors l'entrée de tous les produits toxiques en vue de les suivre à travers leurs manipulations.

Afin de rechercher une coordination technique efficace, les médecins du travail doivent se réunir périodiquement pour se tenir informés les uns les autres des problèmes généraux qui se posent et pour s'efforcer de trouver des solutions en commun. Cependant, il

⁶⁸ S. BUZZI, J.-C. DEVINCK, P.-A. ROSENAL, « L'examen médical en milieu de travail, 1914-1979 », *Archives des maladies professionnelles*, Paris, Masson, 2002, p. 357.

⁶⁹ Note du service médical au directeur général, 30 janvier 1947, ADHR 2325 W Purg. 109551.

⁷⁰ Note du directeur administratif (Henri Douffiaques) au directeur général des MDPA concernant la coordination entre le service médical et les services techniques, 22 avril 1949, ADHR 2325 W Purg. 109551.

apparaît que le caractère individualiste des médecins du travail aux MDPA fait naître des rivalités entre eux, ce qui provoque notamment la décentralisation du service médical en 1962⁷¹. En fait, il s'avère que la collaboration, qui s'étend à l'ensemble du bassin potassique, est plus solide entre les médecins du travail et les médecins à temps plein du régime minier qu'entre les médecins du travail eux-mêmes. En effet, la particularité du système minier réside dans le développement de synergies intéressantes puisque les médecins du travail, les médecins conseils⁷² et les médecins de la SSM⁷³ se connaissent bien et œuvrent dans un même but : l'assistance médicale d'une même population.

« Je tiens avant tout à faire remarquer que les services médicaux d'entreprises ont été instaurés par l'Etat à la suite des résultats obtenus dans d'autres pays et en France même par des entreprises au nombre desquelles figurent les MDPA⁷⁴ ». Nos recherches ont donc confirmé ces propos tenus par le docteur Krafft à ses débuts comme médecin des mines et le rôle précurseur joué par les MDPA en matière médicale. Dès les années 1920, Pierre de Retz, empreint de la tradition paternaliste, hygiéniste et républicaine, s'occupe de la santé des travailleurs, plaçant l'entreprise à la tête des actions médico-sociales françaises de l'époque. Ensuite, bien que la législation de 1946 instaurant la médecine du travail et les services médicaux en milieu professionnel ne s'applique pas aux mines, les MDPA sont tout de même en avance sur un certain nombre d'entreprises en appliquant les principes en vigueur dans le régime général. En outre, l'entreprise française, en demandant, dès ses débuts, au docteur Legrand une étude approfondie, montre son souci de connaître l'influence du travail minier sur la santé des ouvriers. Cet objectif de prévention est toujours celui de l'après guerre, lorsque le docteur Krafft prend le relais en tant que chef du service médical. Il est encore confirmé dans les années 1960 avec l'application du décret.

⁷¹ De 1946 à 1959, tous les examens médicaux ont lieu dans un immeuble unique, situé au 100, faubourg de Colmar à Mulhouse. Mais depuis 1959, le personnel ouvrier passe alors ces examens dans une salle annexée à l'infirmierie de sa division respective.

⁷² Les médecins conseils ne prodiguent pas de traitements, mais ont un rôle exclusif de surveillance : ils contrôlent notamment les absences et s'occupent de l'envoi en cure.

⁷³ Il s'agit des « médecins à temps plein du régime minier ».

⁷⁴ Note du service médical au directeur général concernant la mise en place et le fonctionnement du service médical, 30 janvier 1947, ADHR 2325 W Purg. 109551.



*La fonderie
mécanisée de la
SACM dessinée
par l'architecte
Marozeau,
construite entre
1920 et 1923.
Vue au début des
années 50
(doc SACM au CERARE)*



La visite du chantier de la fonderie, l'architecte en chef Christian Plisson présente le projet aux participants du colloque "Les friches industrielles, point d'ancrage de la modernité" (voir pages suivantes)

IV

ACTIVITÉS ET PROJETS

1. COLLOQUES ET JOURNÉES D'ÉTUDES

LES FRICHES INDUSTRIELLES, POINTS D'ANCRAGE DE LA MODERNITÉ (29 ET 30 SEPTEMBRE 2005)

Ces journées d'études ont été organisées par les laboratoires RECITS de l'UTBM (Pierre Lamard, Marina Gasnier) et le CRESAT (Pierre Fluck, Nicolas Stoskopf, Marie-Claire Vitoux). Elles se sont déroulées à Sévenans le 29 septembre, à Mulhouse et à Wesserling le 30 septembre.

L'architecture industrielle, ignorée, voire méprisée il y a peu de temps encore, se retrouve aujourd'hui au cœur de nombreux enjeux qu'ils soient d'ordres patrimonial, urbanistique, économique. En effet, les phénomènes de désindustrialisation, liée à la crise des activités productives et aux délocalisations, vident les sites usiniers des machines et de leur main-d'œuvre. Les ateliers ferment leurs portes, laissant d'immenses espaces et bâtiments vides, qui ajoutent toujours un peu plus au risque de disparition de toute mémoire de l'industrie. Devenant alors un patrimoine comme les autres, le patrimoine industriel n'en est pas moins hors normes tant par ce qu'il représente aux yeux d'une population cherchant à exprimer sa nostalgie d'un passé perçu aujourd'hui comme glorieux ou à manifester l'ambivalence ressentie vis-à-vis de ce lieu de labeur, que par les coûts induits pour sa sauvegarde et sa valorisation. Or, ces sites désormais inertes, ces territoires oubliés, transformés le plus souvent en friches industrielles, offrent des surfaces foncières que les aménageurs et les promoteurs lorgnent aujourd'hui avec un regain d'intérêt. De tels projets questionnent les municipalités, pouvoirs publics à la fois garants du développement économique prospectif, mais aussi du respect de ces lieux de travail qui ont structuré l'identité de la ville pendant les siècles de l'industrie. Ces projets contemporains d'urbanisation, qui visent une reconversion parfois radicale des espaces, parfois en totale amnésie du passé, induisent dès lors plusieurs types d'interrogations :

- sur le plan patrimonial, ces friches menacées ne constituent-elles pas les derniers véritables témoignages *in situ* d'une activité industrielle appartenant désormais à l'histoire ? Faut-il alors figer le paysage à l'instar de certaines pratiques contemporaines de l'Europe du nord, laissant la nature accomplir son œuvre, comme pour le lavoir à charbon de Chavannes en Saône-et-Loire ? Les tendances traditionnelles en matière

de sauvegarde sont-elles aujourd'hui en passe d'être remises en cause, au nom d'un principe de sanctuarisation ?

- sur le plan urbanistique, comment la recomposition des quartiers urbains, nourrie de nombreuses études en terme d'impact et de faisabilité, peut-elle s'accomplir sans effacer la mémoire du lieu, au risque de la réduire à quelques éléments d'architecture résiduels que seuls de rares initiés sont susceptibles de déchiffrer ? Même lorsqu'il s'agit de revaloriser un espace où l'industrie a laissé une image négative du fait de la pénibilité du travail ou des pollutions, et de le doter des paramètres d'une modernité plus attrayante, comment ne pas tronquer les valeurs du lieu ? En un mot, comment faire pour que le respect du patrimoine bâti industriel passe du statut de contrainte à celui d'atout ?
- sur le plan économique enfin, la prise en compte d'une longue et coûteuse dépollution des sites, rendue obligatoire par la législation récente peut largement compromettre une opération de réhabilitation en remettant en cause son équilibre financier et risque, au pire, de favoriser l'option de l'arasement total. *A contrario*, l'implantation d'activités en complète rupture avec les lieux au nom de l'impératif de la rentabilité des affaires, occupant tous les volumes et les espaces, ou pire, éliminant certains éléments du bâti selon ce seul impératif, ne conduit-elle pas à une autre forme d'éradication ?

Au-delà de ces trois angles d'approche possible, il convient de s'interroger de manière plus générale sur les échelles spatiales et temporelles de l'action. En effet, d'une part les solutions de réaffectation ne sont pas forcément concomitantes avec l'opportunité d'une mise en œuvre alliant conservation et réhabilitation. D'autre part le niveau de décision et le cadre administratif territorial peut varier en fonction de l'ampleur des aspirations et des projets.

C'est autour de ce type de questions que ces deux journées d'études se proposent de réunir à Belfort et à Mulhouse une diversité d'acteurs mobilisés par ces enjeux et de réfléchir, à travers des études de cas (témoignages ou projets) puisées principalement dans le Grand-Est, aux solutions et aux perspectives d'avenir.

Jeudi 29 septembre à Sévenans : Tour d'horizon des politiques territoriales

- Ouverture de la journée par Pascal Fournier, directeur de l'UTBM et Robert Belot, directeur de RECITS.
- Billancourt : du patrimoine à la table rase, par Paul Smith, chercheur à la Direction de l'architecture et du patrimoine.
- Paysages industriels en proche banlieue parisienne (1860-2000) : de l'usine à la requalification des friches, par Anne-Cécile Lefort-Prost, chargée de mission CDHT, CNAM.
- Les friches industrielles, une des faces des impacts anthropiques, par Jacques Yvon,

professeur à l'École nationale supérieure de géologie de Nancy, directeur de l'UMR CNRS-INPL 7569.

- Des processus économiques aux dynamiques symboliques : la question du sens des initiatives tentées à partir des patrimoines industriels lorrains, par Marie-Jeanne Mailfert, maître de conférences, UHP-Nancy I, LPHS-Archives Poincaré Nancy II UMR7117.
- La socialisation de l'archive : récit d'une expérience, Longwy, 1989, par Françoise Birck, chercheuse GREE, Nancy II.
- Une approche territoriale des friches industrielles : étude de cas en Ile-et-Vilaine, par Marina Gasnier, maître de conférences UTBM, laboratoire RECITS.
- La Macérienne, une usine dans la ville, par René Collinet, chercheur APIC.
- Etat des lieux des friches industrielles dans le Pays de Montbéliard : de la déshérence à la renaissance, par Christophe Bolot, directeur général adjoint de l'Agence de développement et d'urbanisme du Pays de Montbéliard.
- La valorisation des friches industrielles : un enjeu pour l'animation du patrimoine, par Manuel Brun, directeur de l'Atelier du patrimoine du Pays de Montbéliard.

Vendredi 30 septembre : Itinéraires industriels en Haute-Alsace, de Mulhouse à Wesserling.

La matinée fut consacrée à « la Fonderie, de la modernité industrielle à la modernité urbaine ». Rappelons que la Fonderie est à la fois le nom usuel donné de longue date par les Mulhousiens au site industriel de l'ex-SACM et celui d'une de ses parties, un bâtiment en béton aux dimensions exceptionnelles, construit au début des années 1920, en voie de réhabilitation et d'aménagement pour accueillir à la rentrée 2007, la Faculté des sciences économiques, sociales et juridiques de l'UHA, mais aussi les Archives municipales, le CERARE, la BUSIM, un centre d'art et une maison de quartier.

On se réunit d'abord à la Société industrielle de Mulhouse où Catherine Chambaud, présidente de la SIM, ouvrit la séance présidée par Marie-Claire Vitoux.

- Histoire d'une entreprise et d'un site, par Nicolas Stoskopf et Pierre Fluck.
- Un quartier en restructuration par Paul Béranger, directeur du Service d'urbanisme de la Ville de Mulhouse.
- Le chantier et ses défis, par Didier Plas, directeur technique de la Société d'économie mixte de la région mulhousienne (SERM) et par Christian Plisson, architecte en chef de l'opération Fonderie.

Ces communications ont été suivies par une visite du chantier, sous la conduite de Christian Plisson.

La séance de l'après-midi préidée par Paul Smith, portant sur « le modèle de Wesserling : la reconversion diversifiée d'un site industriel en milieu rural », se déroule dans l'enceinte du parc de Wesserling.

- Histoire d'une entreprise et d'un site, par Nicolas Stoskopf et Pierre Fluck
- L'élaboration du « modèle » de Wesserling, par François Tacquard, conseiller général et président de la Communauté de communes de la vallée de Saint-Amarin.

François Tacquard conduisit la visite de l'ensemble du site industriel en voie de réhabilitation et de réaffectation. Une collation offerte par la Communauté de communes clôtura ces journées d'études.

Les Actes seront publiés sous la direction de Pierre Lamard et Marie-Claire Vitoux aux éditions Lavauzelle dans les meilleurs délais (Pierre Lamard, Marie-Claire Vitoux, Nicolas Stoskopf).

5^E TABLE RONDE RHIN-SUD : DE L'AMÉNAGEMENT À L'INTELLIGENCE DES TERRITOIRES (14 OCTOBRE 2005)

Comme chaque année depuis 2000, Raymond Woessner a organisé cette 5^e Table ronde Rhin-Sud qui associe l'APR (Association de Prospective Rhénane, Strasbourg) le laboratoire RECITS de l'UTBM et le CRESAT. Les débats se sont déroulés à la Faculté des sciences et techniques (FST) de l'UHA.

De portée générale, la plupart des réflexions et des expériences exposées s'appuient sur les réalités du Nord-Est Franche-Comté et du Sud-Alsace. Les intervenants et leur public concernent des universitaires, des spécialistes et des praticiens de l'aménagement, des étudiants et toutes les personnes intéressées par la vie de la cité. La journée 2005 a été particulièrement pluridisciplinaire, tant par les intervenants que par le public. Parmi les inscrits, notamment, on relève des étudiants du master environnement (Montbéliard), de l'Ecole d'architecture (Strasbourg) et du CAPES d'histoire-géographie (Mulhouse), ainsi que des stagiaires allemands (Forum Carolus, Pays de l'agglomération de Mulhouse).
Signe des temps ? Certains inscrits ne se sont finalement pas déplacés, d'autres personnes sont venues sans inscription préalable.

Le thème de la journée 2005 a concerné les problématiques de l'aménagement du territoire, saisi dans un moment crucial de transition. En effet, les acteurs régionaux découvrent peu à peu que la mondialisation les prive de la protection de l'Etat national alors même que de nouvelles formes de gouvernance sont introduites par la décentralisation, un processus entamé en France au début des années 1980 et dont la définition reste instable. La DATAR elle-même a évoqué le « centralisme rénové » où l'Etat propose un certain nombre d'actions contractualisées avec les acteurs régionaux, éventuellement mis en concurrence à travers des projets comme les pôles de compétitivité et les contrats métropolitains. Vivons-nous encore un processus de desserrement, c'est-à-

dire d'un transfert d'activités banales de l'Ile-de-France vers les régions ? Ou bien s'agit-il d'une déconcentration, lorsque l'Etat confie une partie de son autorité aux directions régionales de son administration ? Ou peut-être est-ce le début d'une régionalisation, avec des logiques ascendantes où les collectivités s'emparent avec volontarisme d'un certain nombre de dossiers ? D'une manière ou d'une autre, les territoires sont contraints de se mettre en ordre de bataille en tant que systèmes localisés susceptibles de se projeter dans l'échelle-monde. Il leur faut générer des jeux d'acteurs fondés sur la perspective d'un développement durable. Le territoire devient le lieu des arbitrages entre les nécessités de la croissance économique, de l'équité sociale et de la valorisation des patrimoines. Les systèmes d'organisation deviennent complexes du fait de la multiplicité des problématiques, des projets, des échelles et des relations à nouer au sein du territoire comme avec l'extérieur. Collectivement, le territoire constitue un système multicouches et multiscalair en évolution, plus ou moins constitué et identifiable. Il baigne dans une atmosphère incarnée par un ensemble de valeurs spécifiques.

Dans ce contexte, la 5^e Table ronde Rhin-Sud a identifié un certain nombre de thématiques cruciales pour nos régions de tradition industrielle où l'environnement technologique et fortement urbanisé joue un rôle particulier. Le matin, Gérald Cohen a introduit la journée en démontrant que la seule mesure de la performance économique des territoires n'est pas recevable, car elle ne donne qu'une vision partielle et à court terme du monde réel. Henri Nonn a fait la synthèse des évolutions territoriales, appliquée au cas de l'Alsace, des années 1960 à nos jours. Pierre Lamard a montré comment la formation des personnels est le miroir de l'évolution des stratégies de l'entreprise industrielle face à son territoire. Jean-Pierre Micaelli a expliqué pourquoi le Pôle de compétitivité automobile connaît de graves faiblesses. Gebhard Wulforth a exposé les limites des projets des infrastructures de transport, autant du point de vue de la gouvernance que des représentations des décideurs qui butent encore et toujours sur la frontière nationale franco-allemande. L'après-midi, Brice Martin a développé les problématiques du risque, tant « naturel » que technologique, en expliquant les raisons de l'inégalité des territoires. Philippe Roesch et Patrick Jouhaud ont brossé un tableau complet de l'action de l'Etat en Région. Bruno Fontalirand a opposé le monde concret aux insuffisances des découpages et des réalisations institutionnelles, tout en signalant les évolutions positives. Il a dû sacrifier l'exposé du trottibus sur l'autel du temps imparti et dépassé par à peu près tous les orateurs, il est vrai sollicités par de nombreuses questions. Enfin, Fabienne Picard a réussi l'impossible : la synthèse de la journée en dix minutes.

Les Actes seront publiés dans les meilleurs délais. Ceux des années antérieures sont à peu près épuisés (Raymond Woessner).

LE PROGRAMME EUROPEEN LEONARDO DA VINCI "PATRIMOINE CULTUREL THERMAL, VERS UN RESEAU EUROPEEN D'ECOMUSEES"

A l'initiative de Pierre Fluck, le CRESAT s'est associé à ce programme de recherche sur le patrimoine thermal qui porte le label Léonardo da Vinci, de la Commission européenne. Il a abouti à un colloque à San Gemini (Italie) du 14 au 17 septembre 2005.

Ce programme (budget global 300 000 €) a été approuvé par la Commission Européenne en septembre 2004. Le CRESAT y figure au rang des partenaires, en compagnie de l'Université de Rome III, chef de file du projet, des communes de San-Gemini, Acquasparta, Massa Martana, Montecastrilli, Avigliano Umbru (Ombrie), de l'entreprise Sangemini S.p.a., de la Municipalité de Chaves (Portugal), du Musée des thermes de Montbui (Espagne) et de l'Ecomusée de Salazie (Ile de la Réunion). L'objectif à terme est de constituer un réseau de coopération et d'échange d'expériences entre pays du Sud et du Nord impliqués par la sauvegarde et la valorisation du patrimoine thermal, dans la logique du développement local.

Le projet a dans un premier temps échafaudé la construction d'une réflexion autour du concept de *patrimoine thermal* et de ses rapports avec le développement local. Une réalisation concrète a été le montage d'une exposition itinérante tournée vers un large public, composée de soixante-dix panneaux (70 x 100 cm), édités en autant d'exemplaires que le projet comporte de partenaires, et dont les textes ont été intégralement traduits dans les quatre langues (italien, français, espagnol, portugais). Chaque région, ou microrégion, fait l'objet d'une analyse intégrant des données aussi diverses que le système à l'échelle du territoire, la lisibilité du paysage thermal comme aboutissement de l'histoire et objet de recherche, l'évolution de l'attitude des sociétés à l'égard des eaux à travers le spectre de l'histoire, le thermalisme social, le passage au tourisme de bien-être, la dimension industrielle, les rapports des sites thermaux avec le paysage économique local et leur intégration dans les perspectives du développement durable.

Le catalogue de l'exposition est un volume de 224 pages paru en 2005, hors circuit commercial. La contribution du CRESAT s'est appuyée sur des enquêtes conduites sur quatre sites thermaux de Haute-Alsace (Wattwiller, Soultzmat, Soultzbach, Ribeauvillé) par les étudiants du DESS Muséologie et patrimoine technique et industriel pilotés par Pierre Fluck (p. 176-197 du catalogue), dont les résultats se distribuent sur dix panneaux. L'intégralité de cette exposition doit être présentée courant 2006 en divers lieux (Soultzmat, Université de Haute-Alsace).

Un symposium avec Actes a clôturé les recherches conduites par les chercheurs et acteurs des différentes structures partenaires (San Gemini, 14-17 septembre 2005). Cette manifestation a été l'occasion d'intégrer l'inauguration officielle de l'exposition, par les élus des communes partenaires de la région d'Ombrie. Les communications scientifiques ont livré des prolongements des enquêtes réalisées pour l'exposition. Pour le CRESAT, Pierre Fluck y a présenté un « Essai d'une géographie historique du patrimoine thermal en fossé rhénan supérieur (Vosges, Alsace, Forêt-Noire) » (Pierre Fluck).

LE PROGRAMME FORCOPAR (CONFÉRENCE DE DIFFUSION DU 2 AU 5 FÉVRIER 2006)

Le programme FORCOPAR, projet Leonardo da Vinci de la Commission européenne, porte sur « L'étude de faisabilité d'un programme d'enseignement à distance de formation continue des acteurs intervenant dans la récupération du patrimoine architectural à l'abandon des XIX^e et XX^e siècles ». Pierre Fluck y a associé le CRESAT. Le CRESAT et l'UHA accueillent la conférence finale de ce programme du 2 au 5 février 2006.

Coordonné par « Eurocultures » implanté à Strasbourg, le programme FORCOPAR rassemble vingt partenaires, dont huit principaux : Ecole d'Architecture de Strasbourg, Istituto Universitario di Architettura de Venise, Escola Universitaria « Vasco da Gama » de Coimbra, Universitatea de Arhitectur i Urbanism « Ion Mincu de Bucarest, CRESAT / Université de Haute-Alsace, Istituto per la Formazione professionale « IAL » de Rome, Institut régional de culture ouvrière et de services (IRCOS) de Strasbourg (F) et Uzinele « FAUR » de Bucarest.

La formation visée reprend les principes d'une formation « on-line », qui s'appuie sur des lieux virtuels que constituent le salon, le forum, le bar, la boîte aux lettres et le placard. Les sites: <http://forcopar.edusystem.net> (les parties « construction de la formation » et « expérimentation » nécessitent un identificateur et un mot de passe), <http://www.forcopar.net> (site de démonstration en cours de construction), <http://www.euromusees2001.org> (les 72 cas généraux de sites d'archéologie industrielle et les 19 cas d'étude).

Deux conférences de diffusion vont clôturer cette étude de faisabilité. Leur objectif est, entre autres, de sensibiliser l'opinion publique autant que les professionnels de l'enjeu technique, économique et socioculturel que représente le projet. La première conférence, à Bucarest (12-15.01.2006) s'adresse particulièrement aux invités des différents pays d'Europe centrale et orientale. La conférence de Mulhouse (2-5.02.2006) qui rassemblera plus spécialement les invités français, italiens, portugais et de l'aire anglo-saxonne intégrera les acquis de la première et ouvrira un débat sur le suivi opérationnel du cours.

L'enseignement s'articule en trois cycles qui regroupent chacun trois modules obligatoires et un module optionnel. Le cycle A s'adresse prioritairement aux architectes et urbanistes, le cycle B aux conservateurs et aux décideurs (pouvoirs publics, propriétaires...), le cycle C aux acteurs du monde du travail (travailleurs, employeurs), aux mouvements associatifs et aux étudiants. L'offre globale se compose de sept modules:

Module 1 : Introduction à la formation : l'archéologie industrielle

Module 2 : Sauvegarde et programmation socioculturelle

Module 3 : Mémoire du monde du travail

Module 4 : Inventorier les sites d'archéologie industrielle

Module 5 : Le projet d'architecture et d'urbanisme dans la récupération

Module 6 : Technologies de production, d'énergie et de transport

Module 7 : Evaluation : relevé, diagnostic, potentiel, reconversion

Chacun des modules est structuré en unités, qui reposent sur le socle que constitue un texte d'appui. Le formé (ou l'étudiant) dispose d'un certain nombre d'accessoires : références bibliographiques, bibliothèque Forcopar, liens Internet, glossaires, illustrations réunies en albums-photos. Des activités variées – et notées – sont proposées : travail bibliographique et sur internet, travail en commun sur le Forum et le Placard, travaux personnels choisis par le tuteur ou le formé, interviews de spécialistes, travaux pratiques sur sites, travaux personnels... Pour chaque module, une durée d'étude est prévue, et ses différentes unités sont sanctionnées par une note.

La « bibliothèque » rassemble l'ensemble des sources documentaires dont disposent en leurs différents lieux les différents partenaires et auteurs de modules (ouvrages, revues, articles, dossiers de presse...), qu'ils tiennent à disposition des étudiants pour consultation sur place. Elle permet une recherche par rubriques (auteur, sujet, pays concerné, lieu de dépôt, langue, etc...). Pour sa part par exemple, le CRESAT procède actuellement à la mise on-line des principaux titres concernant l'archéologie industrielle conservés à la Bibliothèque de l'Université et de la Société Industrielle de Mulhouse (quelques centaines de titres).

La conférence de Mulhouse est organisée sur le plan pratique par l'IRCOS (partenaire principal du programme) et le CRESAT. Projet d'ordre du jour (principales manifestations):

- vendredi 3 février, matin : présentation du projet, démonstration on-line de la formation, contenu scientifique, présentation du cycle A.
 - vendredi 3 février, après-midi : présentation des cycles B et C, démonstration on-line des accessoires, débat général.
 - samedi 4 février, matin : table ronde 1 : réflexions sur la composition des cycles et modules, réflexions sur les démarches pédagogiques, table ronde 2 : réflexions sur l'intérêt de l'utilisation de la formation, sur les besoins et les délais nécessaires pour la mise en forme opérationnelle du cours.
 - samedi 4 février, après-midi : visites (SACM, *L'Alsace*, Ecomusée « Clair de Mine »...).
- Contact : Dan Bernfeld, secrétaire général d'Eurocultures bernfeld.david@wanadoo.fr

2. CYCLES DE CONFÉRENCES

LES RÉVOLUTIONS DU MONDE MODERNE

Alain J. Lemaître, maître de conférences à l'Université de Haute - Alsace, et Rolf G. Renner, professeur à l'université de Freiburg im Brisgau sont les organisateurs de ce cycle de conférences qui a rassemblé auditeurs français et allemands à Freiburg i. Br.

Entre 1773 et 1802, l'histoire de l'Europe et des Amériques est marquée par des soulèvements et des troubles politiques qui affectent profondément les sociétés et les Etats ainsi que les équilibres internationaux. En effet, depuis la révolte de Pougatchev en Russie et la *Boston tea party* en Amérique jusqu'à la paix d'Amiens qui offre à l'Europe une stabilisation diplomatique éphémère, le « vent de la liberté » ne cesse de souffler de part et d'autre de l'Atlantique jusqu'à ce que le renforcement du pouvoir personnel de Bonaparte marque la fin de la grande Révolution. Ce cycle de conférences, tenu à l'université de Freiburg avec le soutien du CRESAT et du Frankreich Zentrum, sur les révolutions du monde moderne a privilégié quatre axes de réflexion : les origines intellectuelles et culturelles de la Révolution, les voies de l'historiographie, le processus révolutionnaire proprement dit et ses échos sur la scène européenne, et enfin la réflexion que la rupture révolutionnaire provoque dans le monde des sciences et de la philosophie.

- L'idée de citoyenneté au XVIII^e siècle, par Joseph Jurt, professeur à l'université de Freiburg i. Br. (26 octobre 2004).
- 1789 : « L'exception française » au sein des « révolutions atlantiques » ?, par Michel Vovelle, professeur émérite à l'université de Paris I- Sorbonne (16 novembre 2004)
- L'Angleterre face aux révolutions américaine et française, par Pascal Dupuy, maître de conférences à l'université de Rouen (30 novembre 2004).
- Révoltes et Révolution française, par Michel Biard, professeur à l'université de Rouen (7 décembre 2004).
- Les révolutions française et américaine et les écrivains allemands, par Günter Schnitzler, professeur à l'université de Freiburg i. Br. (18 janvier 2005)
- Georg Forster et le mouvement révolutionnaire allemand, par Marita Gilli, professeur émérite à l'université de Franche-Comté, Besançon (20 janvier 2005).
- 1789-1815 : une révolution dans la perception de l'espace ?, par Isabelle Laboulais-Lesage, maître de conférences à l'université Marc Bloch, Strasbourg (25 janvier 2005).

BILAN DES CAFÉS GÉOGRAPHIQUES 2005

Françoise Dieterich, professeur agrégée d'histoire-géographie au lycée d'Altkirch, et Bernard Reitel, maître de conférences de géographie, organisent des cafés géographiques à Mulhouse depuis près de cinq ans. Dans l'ambiance conviviale d'un café, un géographe introduit une question touchant le fonctionnement de notre monde contemporain et amorce un débat avec la salle.

Nous avons prévu cinq cafés géographiques en 2005. Nous souhaitons consacrer le premier café géographique de l'année aux risques en invitant Yvette Veyret. Malheureusement, nous avons dû reporter, puis annuler cette manifestation en raison du tsunami qui s'est produit en décembre 2004. Madame Veyret et son laboratoire ont été très impliqués dans l'analyse de ce phénomène. Mais elle nous a promis de venir en hiver 2005-2006 : le prochain café géographique sera consacré aux risques urbains le 11 janvier 2006.

Quatre cafés ont donc eu lieu jusqu'à présent cette année (dont le dernier le vendredi 16 décembre 2005). Ils se sont déroulés au Café Rey, à l'exception du deuxième qui s'est déroulé sur la café du campus (cafétéria). Nous souhaitons réitérer cette opération une fois par an afin d'attirer les mulhousiens sur le campus de l'UHA. Nous proposerons un café géographique sur le thème du réchauffement climatique en mai 2006 au moment de l'inauguration des lignes de tramway. Chaque animateur a procédé à une courte introduction du thème (1/4 heure), puis a posé quelques questions pour lancer le débat. Chaque séance a duré entre 1 heure 30 minutes et 2 heures. Les comptes-rendus de chaque café sont disponibles sur le site www.cafe-geo.net.

- Géographie de l'Inde au XXI^e siècle : dynamiques internes et impacts externes, par François Durand-Dastes, professeur émérite à l'université Paris Sorbonne-Paris IV (16 mars 2005).
- Les nouveaux enjeux de la circulation dans les villes européennes, par Christian Montes, maître de conférences à l'université Lyon II (7 avril 2005).
- La Chine en 2020. Géostratégie et géopolitique. La paix pour vaincre sans combattre, par Pierre Gentelle, directeur de recherche émérite au CNRS (22 novembre 2005).
- La banalisation du paysage, par Michel Périgord, professeur à l'université Bordeaux III (16 décembre 2005).

Les thèmes sont choisis en fonction des questions qui se posent dans la société. Ainsi les médias diffusent de nombreuses informations sur la Chine et sur l'Inde, sans connaître forcément le fonctionnement de ces pays-continentes. Un éclairage de la part de scientifique connaissant bien les sociétés indiennes et chinoises nous semblait nécessaire. Par ailleurs, la question des enjeux de circulation est mise en relation avec l'un des thèmes d'études du CRESAT (les échanges) et correspond à la problématique de restructuration des transports urbains dans l'agglomération mulhousienne. Enfin, la banalisation des paysages est un thème récurrent de l'aménagement du territoire (Bernard Reitel).

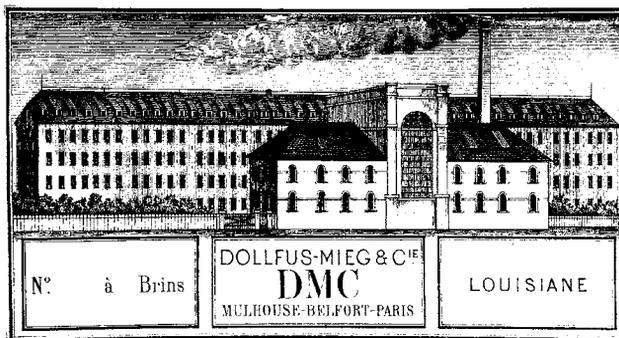
3. CONTRATS D'ÉTUDE

Pierre Fluck présente les expertises concernant le patrimoine industriel pour lesquelles il a été sollicité.

1. Ville de Mulhouse (juin 2005) : le site historique de DMC

A la suite d'une intervention du Conseil consultatif du patrimoine mulhousien, la Ville de Mulhouse a confié au CRESAT une étude-diagnostic sur la valeur patrimoniale des différents bâtiments du site historique de DMC (emprise actuelle de l'entreprise augmentée des parties périphériques relevant à l'heure actuelle d'autres propriétaires). L'enquête, réalisée par Pierre Fluck, a porté dans un premier temps sur la documentation iconographique, pour l'essentiel au niveau des plans ou documents d'architectes : 55 plans d'ensemble, 37 plans de quartier, 80 plans de bâtiments ou portions de bâtiments, 24 lithographies, gravures, dessins, photographies (principalement Archives municipales, fonds DMC, ADHR) ont fait l'objet d'analyse. Après un chapitre sur les facteurs de l'organisation de l'espace et de son évolution dans le temps, l'étude aborde dans l'ordre chronologique des constructions le descriptif architectural de chacun des 39 bâtiments ou groupes de bâtiments subsistants, ainsi que de bâtiments industriels de la proche périphérie (usines Frey). Une hiérarchisation des sites est élaborée, suivie d'une évocation analytique de huit sites comparables d'envergure internationale ayant fait l'objet de reconversions exemplaires. Des conclusions en sont tirées sur la valeur patrimoniale du complexe DMC, qui débouchent sur des pistes de réflexion. Le rapport s'accompagne d'un album-photos et d'un CD-ROM incluant 195 clichés numériques de bâtiments ou d'intérieurs, ainsi que 154 clichés de plans et d'iconographie.

FLUCK P., *Diagnostic patrimonial du site historique de DMC*, Ville de Mulhouse, juin 2005, 90 p. + album photographique



Étiquette de colisage des cotons retordus DMC montrant la filature géante (1812) et au premier plan le bâtiment de la machine à vapeur Meyer à haute pression.

2. Ville de Sainte-Marie-aux-Mines (août 2005)

La Ville de Sainte-Marie-aux-Mines a confié au Cabinet Luc Jaillard et au CRESAT une étude sur les risques que présentent les anciens réseaux miniers de l'Altenberg. L'étude comporte deux parties, la première concernant les risques potentiels de contamination de l'eau potable de la ville, dont le captage principal (dit « source Haffner ») se localise au débouché de la galerie dite Erbstollen qui draine en profondeur la quasi-totalité des mines de l'Altenberg. A cette occasion, les documents d'archives, et en particulier les rapports techniques (XVI^e-XVIII^e siècle) ont fait l'objet d'une analyse revue à la loupe, qui a conduit à reconsidérer les questions de nomenclature des différentes exploitations, et de leur organisation dans l'espace. Conjointement, une expertise des affleurements a permis d'affiner la cartographie des structures minéralisées sur lesquelles viennent se calquer les réseaux miniers.

L'autre volet de l'étude concerne les risques en terme de sécurité civile. L'ensemble des vestiges de surface et l'essentiel des réseaux souterrains encore accessibles ont fait l'objet d'une visite orientée en ce sens ; les risques potentiels ont été évalués, et des fiches techniques ont été élaborées pour chaque site, accompagnées de préconisations en rapport avec les questions de sécurité. L'étude a relevé et hiérarchisé l'intérêt archéologique des différentes mines, sites potentiels de programmes de recherches à venir ; pour cette raison, les solutions impliquant diverses fermetures réversibles (grilles de sécurité) ont été proposées, aux fins d'éviter les condamnations à la fois brutales et mutilantes à l'égard du patrimoine préconisées par la DRIR.

JAILLARD L. et FLUCK P., *Commune de Sainte-Marie-aux-Mines, source Haffner, étude des ouvertures minières en communication possible avec l'Erbstollen*. Ville de Sainte-Marie-aux-Mines, septembre 2005, 68 p.



Extrait du plan panoramique de Schürä des mines de l'Altenberg (vers 1585), Archives municipales de Strasbourg

4. EXCURSIONS

La découverte des « belles fabriques » est un thème inépuisable d'excursions auxquelles nous convie Pierre Fluck

20 novembre 2004

Excursion du CRESAT et de la Nef des Sciences sur les sites manufacturiers de Wasselonne (15 participants) : visite de la filature Ebel commentée par M. Paul Ebel, ce qui fut l'occasion d'une discussion sur la gestion d'un élément exceptionnel du patrimoine national, car il s'agit de l'une des trois filatures en France à avoir conservé intacte l'intégralité de son équipement (en particulier 2 renvideurs à 450 broches *Brooks & Doxey*, Manchester, 1897, une assembleuse-retordeuse à ailettes de la *Sächsische Maschinen*, Chemnitz, 1921, une cardé fileuse, un loup ou ouvreuse *Alexandre*, Harancourt, les arbres de transmission verticaux et horizontaux, la turbine dans le canal, la cheminée); promenade le long de la Mossig et de ses dérivations, (tanneries Ebel et Bury-Roederer, tissage mécanique de cotonnades et siamoises Minder & Robinet (qui intégrerait une chaudière fabriquée à Thann, 1869), fabrique de chandelles, usine de chaussures Amos, brasserie Baur, usine Bild, moulin Claus...) guidée par Robert Bernhardt ; l'après-midi, visite du domaine Pasquay avec une attention particulière portée à la présence d'un bélier hydraulique à la papeterie, ainsi qu'aux machines (cardes et lousps-batteurs) encore en position dans l'ancienne filature.

27 novembre 2004

Excursion du CRESAT et de la Nef des Sciences à Bischwiller (10 participants), sous la direction de Christian Gunther et Pierre Fluck, sur le thème des manufactures, fabriques et maisons de maître des XVIII^e, XIX^e et XX^e siècles : tissage mécanique Munsch, manufacture Heusch (v. 1850, actuellement école élémentaire), fabrique Wohlschleger, brasserie Rinckenberger, fabrique de draps Aron-Blin (1862, dite plus tard « Chartreuse »), Frères Bertrand (v. 1855), fabriques Goulden (filature mécanique en 1815 !), Fraenckel, Pierson (av. 1847), Lambling (1855, nouvelle génération d'usine-bloc, en façade 26 croisées de baies sur trois niveaux, brique crépie), Zimmermann, Goellner (1860), moulin Goetz (foulon converti en filature, plus tard teinturerie, avec cheminée conservée de 1865 et remise en valeur dans l'enceinte d'un restaurant). Visite de « l'Épillage chimique et lavoir de laines et tissus », r. de Rohrwiller, qui offre une chaufferie monumentale encore conservée, mais à l'état de quasi ruine. Visite du Musée de la Laub ; on y a particulièrement remarqué une lithographie représentant un panorama de la ville en 1855, du mobilier divers, des cardes, une machine à vapeur de 11 HP fabriquée à Mulhouse par Burghardt Frères (début XX^e s.). Dans le parc du cimetière se trouve encore une chaudière à 2 brûleurs de 1865, fabriquée à Mulhouse par Wick & Spoerlin.

1^{er} juillet 2005

Excursion du CRESAT à Rheinfelden, (15 participants) : visite complète de la brasserie Feldschlösschen et couverture photographique, en particulier de la machine à vapeur Frères Sulzer (Winterthur) datée de 1900 (Pierre Fluck).



La machine Winterthur dans une salle digne d'un palais.,



*Détail surréaliste de l'assembleuse-retordeuse à ailettes de la **Sächsische Maschinen**, Chemnitz, 1921, arrêtée "dans son jus" et couverte de fibres de laine émanant des machines voisines, à la filature Ebel de Wasselonne.,*

5. PROJETS DE RECHERCHE

Plusieurs projets de recherche sont actuellement en cours de réalisation ou d'élaboration. En voici un inventaire non exhaustif.

Brice MARTIN

PROGRAMME HISTORISK

De l'effondrement des tours du World Trade Center à l'explosion de l'usine AZF, des séismes d'Asie du Sud-Est aux cyclones Ivan et Jane, les catastrophes apparaissent omniprésentes dans l'actualité de ce début de XXI^e siècle. Les travaux universitaires, des statistiques des compagnies de réassurances ou des organismes internationaux, mettent en avant une seule et même tendance : l'augmentation rapide du nombre et du coût des catastrophes dans le monde depuis la fin des années 1970. Pire, depuis le drame de Tchernobyl, la dimension globale des catastrophes s'impose avec de plus en plus d'évidence, les problèmes deviennent mondiaux comme l'illustre à merveille la question du réchauffement climatique.

A cette évolution, à cette croissance des dangers qui pèsent aussi bien sur les sociétés humaines que sur l'environnement, doit répondre une politique active de prévention qui, même si les enjeux concernent la planète toute entière, est à mener dès le niveau local, à l'échelle des communes, des départements et des régions.

Or la prévention des catastrophes commence par la prévention des risques, dont elles sont les illustrations d'autant plus malheureuses qu'elles sont souvent inattendues. C'est en renforçant la connaissance des risques que l'on pourra efficacement lutter contre les catastrophes, en diminuer leur coût humain ou financier pour les individus comme pour la collectivité. Cela passe par un travail d'identification des risques reposant nécessairement sur une analyse spatiale et temporelle des causes et des conséquences. Cette approche implique évidemment une démarche interdisciplinaire, qui s'appuiera dans un premier temps, sur la mise en commun des compétences des historiens et des géographes de l'Université de Haute-Alsace.

L'objectif est de constituer à l'échelle du département, de la région, puis, à terme, pour tout le Rhin supérieur, un corpus large et diversifié de sources, référencées spatialement et diachroniquement, sur les risques majeurs, naturels, technologiques et, plus largement sur l'ensemble des risques environnementaux. Ces informations, traitées sous formes statistiques et cartographiques devront être accessibles aussi bien aux décideurs qu'aux particuliers.

Car, si l'enjeu principal est d'apporter des clés supplémentaires en faveur de la connaissance et de la prévention des risques, l'objectif d'HISTORISK est également de permettre de (re) développer la culture du risque, aspect important de la loi du 30 juillet

2003 relative à la prévision des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages, au travers des questions de mémoire et plus largement, de perception du risque et des catastrophes.

I. Objectifs généraux : améliorer la connaissances des risques dans le Haut-Rhin

Ce programme interdisciplinaire impliquant des historiens et des géographes vise, dans un premier temps, à parfaire la connaissance et la maîtrise des risques majeurs et environnementaux dans le département du Haut-Rhin à travers plusieurs démarches :

- Mémoire des risques et connaissances historiques à travers le dépouillement des documents d'archives sur plusieurs siècles.
- Perception et culture du risque en interrogeant le vécu actuel et la mémoire des acteurs du risque (riverains, décideurs, industriels, etc.).
- Cartographie des risques intégrant les dimensions spatiales et temporelles.

Il convient de préciser que ces travaux traiteront du risque à travers ses deux composantes essentielles, l'aléa et la vulnérabilité, dont il est la résultante. A travers l'étude diachronique des aléas, on cherchera à renforcer les connaissances sur les caractéristiques et le fonctionnement des phénomènes potentiellement sources de danger, principalement en étudiant leur variabilité spatiale et temporelle.

Quant à l'étude diachronique de la vulnérabilité des enjeux humains et environnementaux face aux aléas identifiés dans la zone d'étude, elle aura pour objectif de préciser la localisation et la typologie des éléments menacés mais également de préciser le rôle des activités humaines sur l'évolution et les caractéristiques des aléas.

II. Pertinence territoriale : l'intérêt du choix du Haut-Rhin

Le Haut-Rhin se prête particulièrement bien au développement du programme HISTORISK en raison, d'une part, du nombre et de la variabilité des aléas, d'autre part de l'importance des enjeux humains et environnementaux.

1. Des aléas nombreux et variés

En ce qui concerne les aléas, nous nous trouvons dans un espace soumis à pratiquement toutes les catégories de risques majeurs et donc à des aléas tant naturels que technologiques :

Aléas naturels :

- hydrologiques : crues torrentielles dans les vallées vosgiennes ou le Sundgau, crues lentes de rivières et remontées de nappe dans la plaine d'Alsace, coulées de boue dans les contreforts agricoles des Vosges (vignoble) et du Sundgau (céréaliculture).
- géophysiques : séismes dans l'ensemble du fossé rhénan et particulièrement autour de Bâle (du fossé de Sierentz à Mulhouse), mouvements de terrain localisés de type glissements (Sundgau, Soultzmatt), chutes de blocs (massif du Hohneck), affaissements (Bassin potassique)
- climatiques : tempêtes (Lothar 1999), neige, avalanches (Ballon d'Alsace, secteur Gaschney-Hohneck) et vagues de froid, sécheresse et vagues de chaleur

Aléas technologiques :

- industriels : fuites de produits toxiques, explosions, incendies, blève, liés aux établissements de type Seveso 2 présents autour de Mulhouse, dans les secteurs des trois frontières, de Thann-Cernay ou de Chalampé-Ottmarsheim.
- nucléaires : centrale nucléaire de Fessenheim, centres de recherches de Strasbourg.
- transports de matières dangereuses par route, voie ferrée ou fluviale, gazoduc, oléoduc.

Aléas « contextuels »

Ils sont liés au changement environnemental global, non classés dans la catégorie des risques majeurs, mais qui, même si leurs effets sont lents contrairement aux aléas précédents, n'en font pas moins courir un risque aux sociétés humaines et à l'environnement, dont il conviendra d'évaluer les caractéristiques et l'impact au niveau local : pollution domestique (automobile, etc.) ou agricole (pesticides, engrais, OGM), appauvrissement des ressources naturelles (eau, sols, forêts, etc.), réduction de la biodiversité.

2. Des enjeux et des vulnérabilités complexes

Face à ces aléas, les enjeux sont multiples :

- Enjeux humains : région urbaine caractérisée, même en zone rurale par de fortes densité de populations, renforcées ponctuellement par une importante fréquentation touristique.
- Enjeux économiques : fort tissu industriel, réseaux routier/ferroviaire denses.
- Enjeux en matière d'environnement : la plus grande nappe phréatique d'Europe, richesses biologiques et paysagères (forêt alluviale, collines sous-vosgiennes, etc.).
- Enjeux politiques et sociaux : contexte transfrontalier avec « partage » des enjeux puisque

les régions de Bâle et de Fribourg présentent des caractéristiques similaires, emplois industriels dans les établissements Seveso, intensification de la périurbanisation.

3. Des risques qui s'accumulent et se combinent

La combinaison d'aléas très diversifiés et d'enjeux à forte vulnérabilité se traduit donc par l'omniprésence des risques dans le Haut-Rhin, dont la concrétisation (accident, voire catastrophe) peut encore être renforcée par des effets dominos, des réactions en chaîne, mais également par l'influence qu'exercent les activités humaines sur l'occurrence et l'évolution des aléas.

Les exemples du séisme de Bâle en 1356, des grandes crues de mai 1983 et février 1990, des différents accidents qui ont touché des sites de production ou des stockages industriels, témoignent de la possibilité d'occurrence d'événements catastrophiques et plaident en faveur d'une prise en compte globale des risques, à travers la connaissance des phénomènes passés, le suivi des phénomènes actuels, l'intégration des vulnérabilités multiples et complexes.

III. Le Programme HISTORISK, une démarche innovante

1. Interdisciplinarité

S'il est désormais acquis que la complexité des risques, de leur prise en compte ou de leur gestion, nécessite le développement d'approches pluridisciplinaires, ce type de démarche reste relativement rare car il est difficile de dépasser la barrière des disciplines. En cela, le principe d'un travail commun entre historiens et géographes sur la thématique des risques, premier pont d'une collaboration entre sciences sociales et sciences dures, est une initiative innovante. Il ne s'agit plus en effet de se limiter à la pluridisciplinarité, mais bien à l'interdisciplinarité, aux échanges et aux partages de compétences et de savoirs.

Dans la mesure où l'on s'inscrit ici pleinement dans une démarche appliquée, visant à optimiser la prise en compte et la gestion des risques, dans le cadre par exemple des plans de prévention des risques naturels prévisibles, mais aussi des futurs plans de prévention des risques technologiques, cette interdisciplinarité se voudra ouverte aux compétences non universitaires, institutionnelles, concernées par la question des risques : Conseil général, DDAF, Sécurité civile, DRIRE, DIREN, etc.

A terme, le programme HISTORISK doit se fixer comme objectif d'être la plate-forme d'échange d'un Observatoire sur le risque, pleinement interdisciplinaire, associant recherche fondamentale et recherche appliquée, au sein d'un pôle risque propre à l'Université de Haute-Alsace, comme cela est en train d'être réalisé dans les centres universitaires de Caen ou de Grenoble.

2. Approche globale et systémique

L'idée du programme HISTORISK est évidemment de travailler sur la connaissance des événements passés, mais en ayant une approche non linéaire des risques. En effet, la compréhension des aléas, passe par la prise en compte des actions anthropiques ayant pu en modifier – positivement ou/et négativement - l'occurrence et l'évolution. Il conviendra donc de s'intéresser à la diachronie des aléas, mais aussi de l'occupation des sols.

Par ailleurs, la prise en compte des risques repose principalement sur une approche déterministe qui ne tient en définitif guère compte de la seconde composante du risque, à savoir la vulnérabilité. A travers l'étude spatiale et temporelle des événements, de leurs conséquences, du jeu des acteurs, on se proposera également de procéder à des études spatiales des vulnérabilités à travers les éléments humains et matériels, mais aussi à travers la question, peu traitée en France pour l'instant, des représentations du risque et des vulnérabilités sociales. Il s'agira, en effet, d'évaluer auprès des populations concernées la dualité de l'espace du risque, entre espace factuel et espace perçu.

Enfin, on ne peut se satisfaire d'une approche « sectorielle » du risque compte tenu de l'importance des effets dominos, des réactions en chaîne pouvant se déclencher entre différents aléas : explosion ou incendie résultant de l'endommagement d'un établissement par un séisme ou une inondation, explosion ou rejet de matière toxique impliquant des transports de matières dangereuses à la suite d'un glissement de terrain ou d'une coulée de boue etc.

Ceci nécessite une approche globale et systémique, centrée sur les territoires des risques, de manière à pouvoir prendre en compte les interactions entre aléas et vulnérabilités, entre différents types d'aléas pouvant être impliqués dans une réaction en chaîne, entre effets ou conséquences directes et indirectes, conséquences à court et à long terme.

3. Pertinence du programme HISTORISK dans le cadre législatif actuel

Ce programme s'inscrit parfaitement dans le cadre de la nouvelle loi du 30 juillet 2003 relative à la prévision des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages dans le sens où il se propose de travailler sur certains des points clés soulignés dans le texte de loi :

- Pour le volet risques naturels : enquête historique afin d'améliorer l'évaluation, la culture et la conscience des risques, principalement dans le domaine des inondations. La réflexion sera notamment axée sur le rôle des facteurs anthropiques dans l'évolution de l'aléa inondation ou mouvement de terrain. A compléter par une enquête de terrain pour la réactualisation des champs d'inondations historiques.
- Pour le volet risques technologiques : enquête historique afin d'améliorer la

connaissance de l'aléa et l'évaluation de la vulnérabilité (parts sociale, fonctionnelle, matérielle et organisationnelle), de la culture et de la conscience des risques, mise au point d'une méthode simple d'évaluation de la vulnérabilité et du risque (scenarii et mitigation) dans le cadre des futurs plan de prévention de risques technologiques.

- Pour l'ensemble des risques majeurs et environnementaux : développement d'un SIG (système d'information géographique) intégrant les risques dans leur globalité (naturels et technologiques), mise en ligne sur internet des informations sur les risques (historicité, cartographie...), commune par commune, à destination du grand public et des décideurs.

Ce programme vise à s'imposer comme un outil d'aide à la décision ; d'une part en mettant à disposition des institutions départementales et régionales en charge de la gestion des risques (DDAF, DRIRE, etc.) des compléments de ressources documentaires et méthodologiques, et d'autre part en favorisant les échanges et les travaux des différents acteurs impliqués dans la gestion des risques. S'inscrivant dans une démarche pluriannuelle, il sera piloté par des géographes spécialisés en hydrologie, risques naturels et technologiques, et SIG, bénéficiant d'une solide expérience auprès des décideurs publics en matière de plan de prévention des risques (PPR).

IV. Programme et moyens de travail

1. Trois directions en 2005 et 2006

- Acquisition des données : il s'agira de commencer le dépouillement et le traitement des sources historiques (archives, presse, etc.) relatives aux aléas (aléas naturels et technologiques) et à la vulnérabilité au travers des changements dans l'occupation des sols (pratiques agricoles, croissance urbaine, développement des réseaux, etc.). Plutôt que de se lancer dans un inventaire exhaustif, les recherches seront ciblées selon une approche spatio-temporelle (secteurs à risque) ou catégorielle (types de risque). Ces travaux présentent également un objectif pédagogique puisqu'ils impliqueront des étudiants de master d'histoire à l'UHA, permettant au travers de cette démarche appliquée, la valorisation de leur travail universitaire par l'insertion dans une problématique actuelle.
- Traduction cartographique : les premières informations collectées feront l'objet de synthèses cartographiques adaptées aux différents enjeux (locaux, régionaux, etc.). Ces travaux, effectués à l'Atelier de cartographie, se doubleront d'une collecte des informations cartographiques existantes dans le but de permettre une confrontation graphique des informations, par le biais d'un système d'information géographique (SIG). L'objectif est double : permettre une approche multirisques intégrant les effets dominos éventuels entre toutes les catégories de risques (naturels, technologiques, environnementaux), mettre en relation aléas et occupation des sols pour mieux évaluer les vulnérabilités et comprendre le rôle des activités humaines sur l'occurrence et l'évolution des aléas.

- Mise en ligne des informations : le site HISTORISK sera développé en même temps que s'effectueront les recherches, et se proposera, dans un premier temps de mettre en ligne des ressources documentaires générales et locales sur les risques. Par la suite, seront mises en lignes les informations selon une triple approche : temporelle, spatiale (échelle communale, bassin versant, etc.), typologique.

Les sujets de mémoires de master donnent d'ores et déjà un aperçu des travaux en cours :

- Risques naturels : perception du risque sismique en Alsace à travers la presse depuis 1920 ; connaissance et perception du risque d'inondation grâce aux archives (haute vallée de la Fecht ou de la Thur, Ill moyenne, vallée de la Largue).
- Risques technologiques : gestion de l'environnement dans le cadre d'une exploitation minière : pollution et affaissements dans le bassin potassique ; acteurs et perceptions du risque dans le cadre de Stocamine ; perception du risque technologique majeur autour d'un site industriel à risque : Rhodia-Mulhouse, Rhodia-Chalampé, Millenium/Albemarle à Thann, Clariant/Ciba à Huningue.

2. Perspectives et développements futurs

Dès 2006 il est prévu de faire évoluer le programme HISTORISK dans plusieurs directions :

- Développer l'interdisciplinarité en associant au programme de travail et de recherche d'autres disciplines impliquées dans l'étude des risques, d'abord à Mulhouse : sciences dures (chimie, physique), droit, économie, etc. au sein de ce qui pourrait constituer l'ébauche d'un pôle risque centré sur l'UHA, travaillant en synergie avec les pôles universitaires voisins (Strasbourg, Freiburg, Basel, etc.).
- Développer des compétences opérationnelles (médiation/expertise) en terme de prévention et gestion des risques, notamment à travers l'évaluation des aléas et de la vulnérabilité.
- Faire évoluer le site au fur et à mesure de son enrichissement de façon à constituer dès 2006 un Observatoire des risques pour le département, puis la région et, à terme l'espace du Rhin supérieur.

3. Compétences et participants

Les travaux de recherche s'appuieront sur les compétences d'enseignants-chercheurs de l'UHA membres du CRESAT. Le risque y constitue un thème fort, illustré par la tenue d'une table ronde fin 2002, et la publication en novembre 2004 d'un ouvrage sur les risques proposant un panorama pluridisciplinaire sur cette thématique⁷⁵.

⁷⁵ M. COUDRY et alii, *Pour une histoire culturelle du risque*, Strasbourg, éd. Histoire et Anthropologie, 2004, 188 p.

L'Atelier de cartographie dispose de moyens techniques informatiques de haut niveau, notamment en ce qui concerne les systèmes d'information géographiques, et les possibilités d'édition en ligne ou sur support papier.

A noter également que la cohérence du programme HISTORISK s'appuie sur la constitution d'un fonds documentaire de première importance sur la thématique du risque, à la Bibliothèque de l'Université de Haute-Alsace. On y trouve dès maintenant la plupart des ouvrages de référence sur les risques naturels et technologiques et l'enrichissement porte désormais sur des documents plus spécialisés, rapportés au contexte local.

La coordination générale du programme est assurée par Brice Martin, maître de conférences en géographie physique, spécialiste de risques naturels et technologiques (causes, conséquences, traductions spatiales, influence de facteurs anthropiques), qui a travaillé comme expert auprès de collectivités locales sur la question des plans de prévention des risques. Il peut compter sur la collaboration d'Odile Kammerer (coordination de la recherche en archives), Marie-Claire Vitoux (perception des risques et jeu des acteurs), Nicolas Stoskopf (risques technologiques), Jean-Philippe Droux (cartographie), etc.

Conclusion

En se situant clairement dans une démarche appliquée, hormis les compléments d'informations à destinations des services instructeurs de plans de prévention des risques, les objectifs, du programme HISTORISK, puis à terme de l'Observatoire des risques, sont de favoriser une prise en compte durable des risques, visant, notamment, à :

- développer les méthodes de mitigation en impliquant la population et en favorisant le dialogue et la concertation avec les pouvoirs publics.
- favoriser l'information sur les risques quel que soit le type de public et (re) constituer une mémoire du risque.
- favoriser les méthodes « durables » de gestion des risques, notamment lors du retour à la normal post-catastrophe.

Yves FREY

HISTOIRE ET MÉMOIRE DES IMMIGRATIONS EN RÉGION ALSACE DE 1850 À NOS JOURS

Une équipe du CRESAT, dirigée par Yves Frey et composée de plusieurs membres du laboratoire, a remporté le marché d'études « Histoire et mémoire des immigrations en région Alsace de 1850 à nos jours », soumis par le Fonds d'action et de soutien pour l'intégration et la lutte contre les discriminations (FASILD). Il s'agit de retracer l'histoire et la mémoire des immigrations à partir de l'arrivée des différentes vagues migratoires présentes en Alsace depuis le milieu du XIX^e siècle. Ce projet qui doit déboucher sur une publication regroupant les contributions des 22 régions, s'inscrit dans le projet de création de la Cité de l'immigration à Paris dont l'ouverture est prévue au cours de l'été 2007.

Pierre FLUCK

TROIS PROJETS D'ARCHÉOLOGIE MINIÈRE ET INDUSTRIELLE

I. Programme national coordonné ANR « Ecosphère continentale, risques environnementaux »

C'est dans le cadre de ce programme qu'a été approuvé un projet « Spéciation et mobilité des contaminants métaux lourds (plomb et zinc en particulier) à l'échelle du millénaire : l'apport des analogues archéologiques miniers et métallurgiques ».

Profitant de l'existence sur le territoire français de quelques sites archéologiques miniers et métallurgiques bien étudiés, le projet vise à mettre en œuvre sur ceux-ci, comme cela été fait pour les sites récents, les méthodes de la géochimie environnementale, afin de préciser à une échelle pluriséculaire le comportement des métaux lourds et l'évolution de ces systèmes potentiellement polluants, qui restent très mal connus à long terme. Pour mener à bien cet objectif, nous avons réuni autour de ce projet des archéologues spécialistes des sites miniers et métallurgiques, des géophysiciens de la subsurface, des géochimistes environnementaux, et des spécialistes de l'hydrochimie des environnements miniers. L'intérêt principal des résultats attendus est évidemment d'optimiser la gestion environnementale à long terme, des installations minières et métallurgiques, des déchets, ou des sols pollués en métaux ; ils permettront aussi de préciser le risque environnemental résiduel que peuvent présenter de tels sites archéologiques. En outre, on s'attend à ce que l'approche géochimique complète éclaire d'un jour nouveau certains aspects mal compris des activités minières et métallurgiques anciennes des sites étudiés.

Les sites presentis sont le Mont Lozère, Melle (Deux-Sèvres) et Sainte-Marie-aux-Mines. Le CRESAT collabore à ce programme au niveau de ce dernier site, qui constitue un laboratoire naturel d'étude sur mille ans d'activités minières et métallurgiques. Le programme à 5 ans d'investigations archéologiques en ce lieu intègre, la première année (2006), un certain nombre de sondages qui seront réalisés dans la perspective de ce projet spéciation des métaux lourds (programme déposé auprès du Service Régional de l'Archéologie par P. Fluck en 2005). Responsable du projet : J.-Michel SCHMITT, Ecole des Mines de Paris

II. Archéologie industrielle en Guyane

Le CRESAT participe pour 2006 et 2007 au côté du Laboratoire d'Archéologie des Métaux (Nancy-Jarville) à un programme d'archéologie industrielle en Guyane, répondant à un appel d'offre de la DRAC Guyane. Le financement acquis (fonds FEDER) est de 100 000 €. Le site objet de la mission, est une ancienne forge jésuite à Loyola (XVIII^e siècle). Cette forge élaborait l'outillage pour la culture de la canne à sucre, sa récolte et le traitement des produits. A ce jour, les fouilles ont procuré environ 1 400 objets (pièces métalliques et déchets). Le LAM a pour mission de nettoyer, dessiner, stabiliser et décrire ces objets ainsi que leurs microstructures.

La mission 2006 s'appuie sur la contribution de deux étudiants en master « Patrimoine et musées » de l'UHA. Elle comporte d'abord une recherche bibliographique sur l'industrie sucrière, sur les types d'outils utilisés, sur les chaînes opératoires. Elle se poursuit par la finalisation de l'inventaire du mobilier (avec M.-P. Lambert), sa réinterprétation en fonction des différents milieux de ramassages et des contextes. Une recherche d'archives sur place (documents comptables concernant les produits importés, origine du métal...) devra permettre d'affiner les connaissances. Sur le terrain, les ramassages d'objets seront systématisés sur une aire au préalable quadrillée. D'éventuels sondages (zones à déchets, scories...) pourront être programmés.

Pour 2007, est programmée au LAM l'étude des objets qui entre-temps auront été préparés par les soins du laboratoire. L'objectif en est le catalogue dans la perspective d'une publication.

III. Un projet de programme d'archéologie minière médiévale à Sainte-Marie-aux-Mines

Ce projet a été déposé auprès du Service Régional de l'Archéologie. Sa justification s'appuie sur les constats suivants :

- Sainte-Marie-aux-Mines représente sans doute, de par l'importance des travaux, le premier site en France pour l'extraction médiévale du plomb et de l'argent.
- La période dite « médiévale » s'étale dans la durée : un demi millénaire, alors que les autres périodes de l'histoire confondues ne dépassent pas 250 ans.

- Le manque d'archives n'autorise pas (ou seulement dans des limites très étroites) une approche historique. L'industrie minière des non-ferreux ne paraît pas avoir nécessité la consignation par l'écrit ! L'archéologie s'avère l'unique voie d'approche pour la connaissance de ce passé.
- Ce projet vient s'inscrire dans une recherche problématisée. Nous donnerons ici quelques-uns des principaux axes de questionnement, groupés en trois volets ; il est clair que ces problématiques délimitent une enveloppe ouverte, au sein de laquelle les thèmes les plus porteurs pour la fouille à venir pourront faire l'objet d'un choix :

1. L'histoire : la chronologie de l'espace minier

L'espace minier est vaste (environ 3,5 km de longueur sur l'axe principal de l'Altenberg) et constitué de travaux aux caractéristiques contrastées, mal datés : si les alignements de puits paraissent constituer la marque des premières exploitations (X^e siècle probable), les travaux d'abattage à l'intérieur des corps minéralisés s'étendent dans de véritables labyrinthes verticaux, et nous connaissons au moins trois types morphologiques de galeries, qui ont peut-être une valeur chrono-typologique.

La question est donc à la fois la chronologie de chaque portion d'espace livré par les investigations de surface et l'archéologie souterraine, et à l'inverse, pour chaque période de temps, la configuration dans l'espace des travaux miniers et des ateliers en surface. Cette recherche ne peut faire l'impasse d'un protocole de datations sur des matériaux que livreront les sondages ou tranchées : C14, thermoluminescence, palynologie des sols...

Cette analyse de l'espace minier se devra d'englober les sites polyphasés, comme les agglomérations de haldes multiples dont certaines pourraient être médiévales ; on tentera d'affiner l'analyse de telles haldes, qui peuvent résulter d'orifices différents, ou de retraitements des premiers déversements subcontemporains de l'exploitation, ou de contraintes spatiales liées à l'occupation des sols.

2. Les techniques minières et métallurgiques, du X^e au XIV^e siècle

-Techniques de percement : il conviendra de tirer parti de sites déjà accessibles, plutôt que de mettre en oeuvre des opérations coûteuses et dévoreuses de temps d'ouvertures d'entrées dont le résultat peut être aléatoire. C'est pourquoi, nous proposerions d'entreprendre en premier lieu l'étude détaillée d'un travers-bancs médiéval, celui de la mine Cep de Vigne : analyse des traces en roche et relevé, si possible à l'échelle 1.

Par ailleurs, en fonction des moyens dont on disposera, il peut paraître intéressant d'aborder l'étude complète d'une minière (exploitation à ciel ouvert) : décapage des fronts de taille en roche et d'éventuels départs de travaux souterrains. A la clé d'une telle opération, une mise en valeur du site n'est pas à exclure.

Enfin pourrait être entreprise l'étude détaillée de la portion médiévale de la mine Saint-Jacques-Lorraine : fouilles au sol des galeries, éventuellement décombrage et dénoyage du puits intérieur.

- L'hydraulique du Moyen Age tardif : les sondages de 1985-86 du Haut-Altenberg avaient démontré l'existence d'un canal d'altitude, présumé du XIV^e siècle, qui actionnait d'abord une roue d'exhaure en tête de puits et ensuite, à l'aval, une laverie de minerai. Des investigations nouvelles devront permettre de recouper le chenal en amont de la roue d'exhaure, et partant de préciser sa topographie et son altimétrie.
- Le lavage : les sondages de 1985-86 ont télescopé les stratigraphies des remplissages de vasques de décantation de résidus d'une laverie. Il importe de préciser l'emprise de cette installation et d'en réaliser la fouille. Quelques sondages implantés en des points plus éloignés devront permettre par ailleurs de déterminer l'ampleur exacte de la chaîne de résidus.
- La métallurgie : le projet prévoit la fouille intégrale des restes d'une fonderie de l'an mil. Le site le plus favorable serait la fonderie orientale du lieu-dit Pfaffenloch. De même, une fouille pourra être réalisée sur la fonderie occidentale, datée sous réserve du XIV^e siècle. On attend beaucoup des résultats de telles fouilles ; celles-ci, jointes aux opérations des années 1990, devront permettre d'appréhender l'évolution de la métallurgie du plomb argentifère en trois étapes (les X^e, XIV^e et XVI^e siècles) qui apparaissent comme autant de ruptures chronologiques au stade actuel de nos connaissances. L'expérience des années 1990 a montré la quantité et la diversité des matériaux archéométrurgiques recueillis sur les sites de fonderies. Ce type de mobilier constitue le support de protocoles d'analyses porteurs d'enseignements, en particulier dans le domaine de l'explication des mécanismes du grillage et de la réduction du plomb et de l'argent.
- L'organisation du carreau minier : les fouilles du carreau Rumpapump à Fertruft avaient montré (1996), sous le niveau de la maison renaissance, un niveau avec occupation et forge du XII^e siècle (daté par céramiques), encore très incomplètement fouillé.

3. des problématiques appliquées

- La réalisation d'une carte des filons dans l'agglomération urbanisée de Fertruft, par prospection électrique ; cette mission devrait aboutir à une meilleure compréhension de l'architecture des réseaux miniers (Moyen Age dans les parties superficielles, XVI^e siècle pour les parties profondes) sous ce village, réseaux à jamais inaccessibles, mais dont les rapports techniques des XVI^e et XVIII^e siècles permettent d'approcher la configuration. L'objectif pratique de cette recherche est une meilleure compréhension des circulations d'eau potentielles dans l'ensemble de ce réseau, drainé par une galerie profonde, dite Erbstollen, dont la résurgence assure l'essentiel de l'alimentation en eau potable de la ville de Sainte-Marie-aux-Mines
- la seconde problématique appliquée est la question de la spéciation des métaux lourds (v. Programme National Coordonné)

Demandeur du programme : Pierre Fluck ; couverture géophysique et coordination des investigations géochimiques : Université Paris VI Jussieu (N. Florsch)

Potentiel humain : ces fouilles pourront constituer un *chantier-école* pour les étudiants de l'Université de Haute-Alsace ; le support associatif est constitué par la Fédération Patrimoine Minier et l'Association Spéléologique pour l'Etude et la Protection des Anciennes Mines ; cette dernière pilote chaque année des chantiers de jeunes bénévoles encadrés par un archéologue détaché par l'INRAP (P.Clerc) dans le cadre d'une convention.

Déroulement envisagé des opérations : 2006 : sondages-prospections, 2007 : prospection programmée, 2008-09-10 : fouille programmée de trois ans, encadrée conjointement par P. Fluck et par un étudiant doctorant, sous la direction de P. Fluck ; l'obtention d'une bourse de thèse devrait pouvoir être envisagée.

6. NOS CHERCHEURS ONT PUBLIÉ EN 2004 ET 2005

Céline BORELLO

- *Les protestants de Provence au XVIIe siècle*, préface de Michel Vovelle, Paris, Honoré Champion, collection « La vie des Huguenots, 2004, 548 p.
- « Les recherches sur les protestants dans le sud-est de la France moderne : résultats et perspectives », *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français*, janv.-mars 2004, p. 85-100.
- « Le secret dans la lutte contre l' « hérétique » en Provence au XVII^e siècle », *Rives nord-méditerranéennes*, n° 17, 2004, p. 105-128.
- « Fidélité à Dieu, fidélité au roi dans la Provence huguenote du XVII^e siècle », *Bolletino della Societa di Studi Valdesi*, Torre Pelice, 2005.

Benoît BRUANT

- « Pour l'Europe, destin d'une sculpture urbaine », *Annuaire historique de Mulhouse*, 15, 2004, p. 175-181.
- « Caroline, une héroïne de papier devenue icône du XX^e siècle », *Annuaire historique de Mulhouse*, 16, 2005, p. 99-108.
- « Des métiers nouveaux dans un monde professionnel en mouvement : l'exemple des musées », *Des métiers nouveaux...et l'Université, Rencontres*, n°1, 2004, p. 25-30.
- «Le portrait du Grand Patron, enjeu de la mémoire familiale et collective», *Revue des sciences sociales, Le rapport à l'image*, n° 34, 2005, p. 44-51.

Myriam CHOPIN-PAGOTTO

- « Littérature et histoire : La construction de la mémoire urbaine à partir de deux chroniques de ville », *Le Nord de la France entre épopée et chronique*, Etudes réunies par E. Poulain-Gautret, J.-P. Martin, J.-P. Arrignon et S. Curveillier, Presses de l'université d'Artois, 2005, p. 319-336.

Pierre FLUCK

- *L'archéologie industrielle. BT Freinet*, 1155, PEMF, 2004 (en col. avec Léa Fluck-Steinbach).

- Jacques Roeder, *une vie au service du textile (enquête biographique)*, Colmar, Do Bentzinger, 2004, 60 p.

- « Le site DMC : un enjeu pour Mulhouse ! », « Réinvestir l'industrie. Une typologie des requalifications » colloque des 14 et 15.5.2004, *Patrimoine industriel, enjeux et perspectives*, Société industrielle de Mulhouse, Mulhouse (en ligne sur www.sim.asso.fr)

- « Essai d'une géographie historique du patrimoine thermal en fossé rhénan supérieur (Vosges, Alsace, Forêt-Noire) », *International Conference « The heritage of thermal culture. For a european network of ecomuseums »*, San Gemini, 2005, p. 85-91.

- « La Haute-Alsace, une région de sources », *Le patrimoine de la culture thermale. Vers un réseau européen d'écomusées*, Culture 2000 "Thermal Culture Heritage", 2005, p. 176-197.

- « La prospection géophysique en paléoméallurgie », *Dossiers d'Archéologie*, n° 308, nov. 2005, p. 74-79 (en col. avec A. Beyrie, N. Florsch, M. Leroy et F. Tereygeol).

Yves FREY

- « Le bassin potassique de Haute-Alsace, laboratoire des rapatriements massifs de Polonais », in Philippe Rygiel (dir.), *Le bon grain et l'ivraie. L'État-nation et les populations immigrées, fin XIX^e-début XX^e siècle*, Paris, Éditions Rue d'Ulm/Presses de l'École Normale Supérieure, 2004, p. 97-116.

- « Les Polonais du bassin potassique de Haute-Alsace », *Les Nouveaux Cahiers franco-polonais*, publication du centre de civilisation polonaise de l'Université de Paris-Sorbonne-Paris IV, n° 3/2004 (parution mars 2005), p. 198-206.

Bernard JACQUÉ

- *Papiers peints du XX^e siècle*, catalogue d'exposition, Musée du papier peint, Rixheim, 2004.

- *Les papiers peints en irisé*, catalogue d'exposition, Musée du papier peint, Rixheim, 2004.

- « L'usage du papier peint panoramique dans l'intérieur : un intérieur bâlois vers 1850 », *Art + Architecture en Suisse*, n° 2, année 55, 2004, p. 34-37.

- *Brésil panoramique, papiers peints du XIX^e siècle*, Bibliothèque Marmottan, Boulogne-Billancourt, 2005, 100 p.

- *Quand flamboie le bleu : le papier peint et le bleu outremer*, catalogue d'exposition, Musée du papier peint, Rixheim, 2005, 12 p.

- « Christian Traugott Weinlig und die französischen Arabesquentapeten im Prinz-Georg Palais in Dresden am Ende des 18. Jahrhunderts », *Staatliche Schlösser, Burgen und Gärten Sachsen, Jahrbuch*, Band 12, 2004, p. 130-134.

- « Le dessinateur tournaisien Joseph-Laurent Malaine à Mulhouse : un exemple de transfert de motif, des Pays-Bas méridionaux à Mulhouse à la fin du XVIII^e siècle » *Annuaire historique de Mulhouse*, 16, 2005, p. 43-48.

- « Wallpaper in the Royal Apartments at the Tuileries, 1789-1792 », *Studies in the Decorative Arts*, XIII, n° 1, Fall-Winter 2005-2006, New York, p. 2-31.

Odile KAMMERER

« Saint Dominique entre au chapitre de Colmar », *Retour aux sources. Textes, études et documents d'histoire médiévale offerts à Michel Parisse*, Paris, Picard, 2004, p. 645-652.

- *Le Pouvoir réglementaire : dimension doctrinale, pratiques et sources. XV^e et XVIII^e siècles* (direction, en col. avec Alain J. Lemaître), Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2004, 270 p.

- « Invention de la ville au Moyen Age : l'exemple de Mulhouse », *Annuaire historique de Mulhouse*, 15, 2004, p. 97-104.

- « Les Vosges sont-elles une montagne au Moyen Age ? », *Montagnes médiévales, Actes du XXXIV^e congrès de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public, Chambéry, 23-25 mai 2003*, Paris, Presses universitaires de la Sorbonne, 2004, p. 20-36.

- « Villes et frontières sociales : approche historique », *Bulletin de l'Association des géographes français*, 4, 2004, p. 521-530 (en col. avec Marie-Claire Vitoux).

- « Moyen Age et temps modernes : l'ère du calcul », in E. Collas-Heddeland, M. Coudry, O. Kammerer, A.J. Lemaître, B. Martin, *Pour une histoire culturelle du risque*, Strasbourg, Edition Histoire et Anthropologie, 2004, p. 39-54.

« Mulhouse et ses voisins du XV^e au XVIII^e siècle », *Annuaire historique de Mulhouse*, 16, 2005, p. 51-55 (en col. avec Raymond Oberlé).

Catherine KREBS

- « La mutation des pratiques et des identités professionnelles, un défi à relever par l'université », *Des métiers nouveaux... et l'Université, Rencontres*, n°1, 2004, p. 17-22.

Alain J. LEMAITRE

- « La musique en Alsace : une tradition pour un avenir », *L'Alsace du second XX^e siècle, Revue d'Alsace*, 130, 2004, p.287-320.
- *Le Pouvoir réglementaire : dimension doctrinale, pratiques et sources. XV^e et XVIII^e siècles*, (direction, en col. avec Odile Kammerer), Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2004, 270 p.
- « La Chalotais, procureur général du roi. Une biographie intellectuelle », dans A.J. Lemaître et O. Kammerer (dir.), *Le Pouvoir réglementaire : dimension doctrinale, pratiques et sources. XV^e et XVIII^e siècles*, Rennes, PUR, 2004, p. 241-255.
- « Une nouvelle approche », « Modernité des Grecs », « Moyen Age et temps modernes : l'ère du calcul », in E. Collas-Heddeland, M. Coudry, O. Kammerer, A.J. Lemaître, B. Martin, *Pour une histoire culturelle du risque*, Strasbourg, Edition Histoire et Anthropologie, 2004, p. 13-24, 25-38 et 39-54.
- « L'image phobique de la paysannerie au XVIII^e siècle », dans *Mémoires de la Société d'histoire et d'Archéologie de Bretagne*, tome LXXXIII, 2005, p 289-300.
- « La vie musicale à Mulhouse : intermède », *Annuaire historique de Mulhouse*, 16, 2005, p.117-120.

Brice MARTIN

- « Les risques en géographie : de la théorie à la démarche appliquée. Prise en compte, évaluation, traduction des risques », « Spatialisation des risques industriels », « Spatialisation des risques naturels », in E. Collas-Heddeland, M. Coudry, O. Kammerer, A.J. Lemaître, B. Martin, *Pour une histoire culturelle du risque*, Strasbourg, Edition Histoire et Anthropologie, 2004, p. 147-164, 165-170 et 171-188.

Florence OTT

- *La Société Industrielle de Mulhouse au temps de l'Empire allemand (1871-1918)*. Mulhouse, SIM, 2004, 458 p.

- « La Société Industrielle de Mulhouse : un outil au service du développement de l'industrie alsacienne au XIX^e siècle », *Circulation techniques, en amont de l'innovation : hommes, objets et idées en mouvement*, Presses universitaires de Franche-Comté/Université de technologie Belfort-Montbéliard, Collection sciences humaines et technologie, 2004, p. 145-162.

Bernard REITEL

- « La frontière, un objet spatial en mutation », *Espace-Temps*, revue en ligne, <http://espacestems.net/document842.html>, 2004 (en col. avec C. Arbaret-Schulz, A. Beyer, J.L. Piermay, C. Selimanovski, C. Sohn et P. Zander).

- « D'une région urbaine à une région périurbaine : l'évolution du peuplement en Alsace (1950-2000) », *L'Alsace du Second XXe siècle, Revue d'Alsace*, 130, 2004, p.131-157.

- « Entre Rhin et Jura, des espaces transfrontaliers où perdurent des dissymétries spatiales », *Mappemonde*, 2005/1, n° 77, revue en ligne, mappemonde.mgm.fr/num5/articles/art05101.html (en coll. avec A. Moine).

- « Nouvelles perspectives dans le Haut-Rhin : positionnement et stratégie d'un territoire frontalier situé en bordure d'espaces métropolitains », *Revue de Géographie de l'Est*, tome XLIV, n° 3/4, 2004, p. 149-156 (en coll. avec Gérard Cohen et Raymond Woessner).

Odile RIONDET

- « Que signifie s'orienter dans le livre ? » 11^e colloque bilatéral franco-roumain, *Livre et lecture : nouveaux statuts techniques et symboliques, nouveaux usages*, Oradea, 29.6-1.7. 2004, http://archivesic.ccsd.cnrs.fr/document/archives_0/00/00/10/54/index_fr.html.

Nicolas STOSKOPF

- Marie-Joseph Bopp, *Ma ville à l'heure nazie, Colmar, 1940-1945*, Strasbourg, La Nuée Bleue, 2004, 494 p. (édition, en col. avec Marie-Claire Vitoux).

- « Banquiers et financiers parisiens du Second Empire », *Le Rotarien*, 606, février 2004, p. 27-30.

- « Une histoire industrielle à redécouvrir », *Les Saisons d'Alsace*, 22, 2004, p. 80-83.
- « Mulhouse, un modèle industriel ? », colloque des 14 et 15 mai 2004, *Patrimoine industriel, enjeux et perspectives*, Société industrielle de Mulhouse, Mulhouse (en ligne sur www.sim.asso.fr).
- « La grande mutation industrielle », *L'Alsace du second XX^e siècle, Revue d'Alsace*, 130, 2004, p. 159-192 (en col. avec Pierre Vonau).
- *Les dynasties alsaciennes*, Paris, Perrin, 2005, 607 p. (en coll. avec Michel Hau).
- *Université de Haute-Alsace, La longue histoire d'une jeune université*, Strasbourg, La Nuée Bleue, 2005, 94 p.
- « Mulhouse, l'industrie et les trois frontières (XIX^e-XX^e siècles) », *Annuaire historique de Mulhouse*, 16, 2005, p. 70-77.

Marie-Claire VITOUX

- Marie-Joseph Bopp, *Ma ville à l'heure nazie, Colmar, 1940-1945*, Strasbourg, La Nuée Bleue, 2004, 494 p. (édition, en col. avec Nicolas Stoskopf).
- « Lettres d'un malgré nous mort sur le front russe, Marcel Dutly (24 octobre 1919-23 décembre 1943) », *Annuaire historique de Mulhouse*, 15, 2004, p.11-93.
- « Mulhouse au XIX^e siècle : comment gérer ses croissances ? », *Annuaire historique de Mulhouse*, 15, 2004, p.127-146 (en col. avec Nicolas Schreck).
- « Villes et frontières sociales : approche historique », *Bulletin de l'Association des géographes français*, 4, 2004, p. 521-530 (en col. avec Odile Kammerer).
- « L'éthique des entrepreneurs du XIX^e au XXI^e siècle : de l'éthique du travail à l'éthique du risque », in E. Collas-Heddeland, M. Coudry, O. Kammerer, A.J. Lemaître, B. Martin, *Pour une histoire culturelle du risque*, Strasbourg, Edition Histoire et Anthropologie, 2004, p. 77-92.
- « Les débuts de la banque mutuelle à Mulhouse : de Raiffeisen à Cetty. La caisse de crédit mutuel Saint-Joseph », *Annuaire historique de Mulhouse*, 16, 2005, p.18-26 (en col. avec André Heckendorn).

Raymond WOESSNER

- *Le retour de la prospective*, Actes de la Table ronde Rhin-Sud du 28.5.2004, APR / CRESAT / RECITS, 2004, 98 p. (direction d'ouvrage).
- « Le Grand Est français, une région incomplète », *Les Cahiers Scientifiques du Transport*, Lyon, n° 46, 2004, p. 45-62.
- « La recomposition du territoire industriel autour des usines PSA de Sochaux et de Mulhouse », in Jean-Claude Daumas (dir.), *Les systèmes productifs dans l'Arc jurassien*, Les Cahiers de la MSH Ledoux, Presses Universitaires de Franche-Comté, décembre 2004, p. 249-270.
- « Nouvelles perspectives dans le Haut-Rhin : positionnement et stratégie d'un territoire frontalier situé en bordure d'espaces métropolitains », *Revue de Géographie de l'Est*, tome XLIV, n° 3/4, 2004, p. 149-156 (en coll. avec Gérard Cohen et Bernard Reitel)
- « Enfin, une agglomération », *Annuaire historique de Mulhouse*, 15, 2004, p. 147-165.
- « Stratégies de développement et pollution routière », *Entre Rhône et Rhin*, 45, janvier-février 2004.
- « Ciel dégradé sur les aéroports », *Entre Rhône et Rhin*, 46, printemps 2004.
- « Les ambitions du transport multimodal », *Entre Rhône et Rhin*, 47, septembre 2004.
- « Le TGV, mais pour quoi faire », *Entre Rhône et Rhin*, 48, hiver 2004.
- « L'Alsace et ses voisins : les nouveaux territoires transfrontaliers », *Annuaire historique de Mulhouse*, 16, 2005, p. 78-94.

PUBLICATIONS DE NOS DOCTORANTS

Pierre-Christian GUIOLLARD

- *Conservation et valorisation du patrimoine minier contemporain, mines de charbon, d'or et d'uranium en France métropolitaine*, Jouac, Editions P.C. Guiollard, 2005, 117 p.
- *Mineurs de fond au XX^e siècle dans les houillères du bassin de Carmaux-Albi (Tarn)*, éditions P.C. Guiollard, 2005 (en col. avec J.F. Kowalik et A. Malphettes).

Bertrand RISACHER

- « Histoire des maisons de Jungholtz et de leurs occupants (suite et fin) » *Bulletin des Amis de Sultz*, n° 84, avril 2005, p.15-18.

- « L'industrialisation de la vallée de Rimbach de 1812 à 1870 », *Annuaire de la Société d'Histoire des régions de Thann-Guebwiller*, juin 2005, p.108-161.

SÉLECTION DE PUBLICATIONS DE NOS ASSOCIÉS ET CORRESPONDANTS

Nicole CHEZEAU

- *De la forge au laboratoire. Naissance de la métallurgie physique (1860-1914)*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes (collection Carnot), 2004, 237 p.

Gracia DOREL-FERRÉ

- *Habiter l'industrie hier, aujourd'hui, demain* Actes des 2^e rencontres internationales du patrimoine industriel troyen, colloque de l'APIC, Troyes, 18-20.5.2001, *Cahiers de l'APIC*, 4, CRDP Champagne-Ardenne, 2004, 175 p. (direction d'ouvrage).

- *Atlas du patrimoine industriel de Champagne-Ardenne. Les racines de la modernité*, Reims, CRDP Champagne-Ardenne, 2005, 187 p. (direction d'ouvrage).

Pierre LAMARD

« Contraintes économiques, transferts technologiques, attitudes techniques : Regard sur l'horlogerie en France et en Suisse dans la seconde moitié du XIX^e siècle », Jean-François Belhoste, Serge Benoît, Serge Chassagne, Philippe Mioche (textes rassemblés par), *Autour de l'industrie, histoire et patrimoine, Mélanges offerts à Denis Woronoff*, Paris, Comité pour l'Histoire économique et financière de la France, 2004, p. 565-583.

- « Le pays de la grande industrie », *L'Arc jurassien, histoire d'un espace transfrontalier*, Jean-Claude Daumas, Laurent Tissot (dir.), Vesoul, Maé-erti Editeurs, 2004, p. 174-178 et 264-267.

- « Témoignages pour une modernité patrimoniale : le cadre du nord-est Franche-Comté », colloque *Habiter l'industrie aujourd'hui, Les Cahiers de l'APIC*, n° 4, 2004, p. 76-87.

Bernhard METZ

« Thanvillé, Saint-Pierre-Bois et Hohwarth au Moyen Age », *Annuaire de la société d'histoire du Val de Villé*, 29, 2004, p. 19-41.

« Hochfelden, lieu central et bourg fortifié (12^e-17^e s.) », *Mélanges Henri Heitz, Pays d'Alsace* 208, 2004/3, p. 65-78.

Le château de Fleckenstein / Burg Fleckenstein, guide de visite en français et en allemand (en col. avec Thomas Biller, René Kill et Charles Schlosser).

Patrick PERROT

- « Historique du site SACM », colloque des 14 et 15.mai.2004, *Patrimoine industriel, enjeux et perspectives*, Société industrielle de Mulhouse, Mulhouse (article téléchargeable en ligne sur www.sim.asso.fr).

- « *L'histoire singulière de la locomotive Mallet 020+020T du Train de la Doller* » exposition en 40 panneaux et son catalogue, Senheim, journée du patrimoine 2005.

Nicolas SCHRECK

- « Politique et administration à Mulhouse aux temps modernes », *Annuaire historique de Mulhouse*, 15, 2004, p.105-126 (en col. avec Isabelle Ursch-Bernier).

- « Mulhouse au XIX^e siècle : comment gérer ses croissances ? », *Annuaire historique de Mulhouse*, 15, 2004, p.127-146 (en col. avec Marie-Claire Vitoux).

Isabelle URSCH-BERNIER

- « Politique et administration à Mulhouse aux temps modernes », *Annuaire historique de Mulhouse*, 15, 2004, p.105-126 (en col. avec Nicolas Schreck).

- « Mulhouse et ses voisins à l'heure du négoce et des manufactures », *Annuaire historique de Mulhouse*, 16, 2005, p. 56-69 (en col. avec Bernard Jacqué).

Pierre VONAU

- « Hohbarr-Schule (1940-1944). Les lycéens savernois sous la croix gammée », *Mélanges offerts à Henri Heitz, Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Saverne*, n° 207, 2004, p. 111-128.

- « La grande mutation industrielle », *L'Alsace du second XX^e siècle, Revue d'Alsace*, n° 130, 2004, p. 159-192 (en col. avec Nicolas Stoskopf).

7. BRÈVES

De Mulhouse à Tahiti

Céline Borello est en délégation en tant que maître de conférences à l'Université de la Polynésie française (UPF). L'objet de ses recherches porte sur les relations catholiques/protestants, de l'arrivée des premiers missionnaires protestants anglais à l'établissement des Eglises protestante et catholique françaises (fin XVIII^e - XIX^e siècle) avec pour cadre géographique la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française. Ces recherches sont menées en collaboration avec l'Institut de recherche interdisciplinaire sur le développement insulaire et le Pacifique (IRIDIP) de l'UPF.

De l'Université de Haute-Alsace à Galaade

Emmanuelle Collas-Heddeland, maître de conférences en histoire ancienne à l'UHA, ex-membre associée du CRESAT, s'est mise en disponibilité pour fonder une maison d'édition, Galaade-Editions, 43, rue des Cloÿs, 75018 Paris (www.galaade.com)

Soutenance

Isabelle Ursch-Bernier, correspondante du CRESAT, a soutenu le 3 décembre 2005 à Besançon une thèse en histoire moderne sur *Négoce et industrie à Mulhouse au XVIII^e siècle (1696-1798)* devant un jury présidé par Serge Chassagne et composé de Paul Delsalle, directeur de thèse, Alain Becchia, Jean-Claude Daumas, Anne Radeff, Nicolas Stoskopf et Marie-Claire Vitoux, qui lui a accordé la mention « très honorable avec les félicitations du jury à l'unanimité ».

Séminaire « Acceptabilité du risque climatique » du GDR Risques climatiques des CERDACC-GRE (9-10 novembre 2005)

Dans le cadre d'une collaboration souhaitée par un certain nombre de chercheurs de l'axe Echanges avec le GDR Risques climatiques (CERDACC-GRE, UHA), quatre membres du CRESAT ont participé à un séminaire organisé à Colmar sur l'acceptabilité du risque climatique (9-10 nov. 2005). Ce séminaire rassemblait, venus de diverses régions de France, des historiens, des géographes, un représentant de la Fédération Française des Assurances, doctorants et étudiants. Brice Martin a présenté une communication intitulée « Entre le manque d'information et l'instrumentalisation » appuyée de nombreux documents et suivie d'une discussion nourrie. Marianne Coudry pour l'Antiquité, Odile Kammerer pour le Moyen Âge et Alain Lemaître pour la période moderne ont présenté un bilan méthodologique et historiographique de recherche ouvrant sur des thématiques susceptibles d'ouvrir des pistes de recherche. Toutes les communications feront l'objet d'une publication assurée par le GDR.

Exposition

A l'initiative de Paul-Philippe Meyer, une exposition a été présentée à Issenheim sur *Les Spetz à Issenheim, de l'industrie textile aux arts*. Une table ronde / café textile a réuni Pierre Fluck, Marc Renner, Dominique Adolphe et Alain Bigot sur le thème de *L'industrie textile : d'un passé vers quel futur ?*

Le fonds photographique du CRESAT

Le fonds photographique du CRESAT se compose de trois collections (dénombrement des clichés au 31.12.2005) :

- Iconographie industrielle régionale (figurations anciennes de sites industriels) : 2216 clichés.
- Patrimoine industriel régional : 2834 clichés.
- Patrimoine industriel extra-régional (France et pays limitrophes) : 2016 clichés

Ce fonds est régulièrement complété à l'occasion de missions d'évaluation patrimoniale de sites industriels (après dépouillements bibliographiques et documentaires). Pour 2005, ont été couverts les moulins du Bazacle et la manufacture de tabac de Toulouse, les industries agro-alimentaires de Villemur sur Tarn, la machine à vapeur de Watt à Fumel (Lot-et-Garonne), les manufactures et fours à porcelaine de Limoges, les usines textiles de Roubaix-Tourcoing et de Verviers (Belgique), les charbonnages de Bois du Luc, Bois du Cazier et Cheratte (Belgique).



Farbique de pâtes alimentaires Brusson Jeune à Villemur sur Tarn (Haute-Garonne),.

L'objectif à terme est de disposer d'un panel de données pour l'ensemble de l'Europe occidentale, aux fins de contribuer à documenter une histoire de l'architecture industrielle qui tienne compte notamment des particularismes régionaux ou culturels. Des applications peuvent être entrevues dans les domaines de l'enseignement, de l'enseignement en ligne (internet), ou d'expertises de consultances dans la logique de la reconversion du patrimoine.

Distinctions

Michel Hau et Nicolas Stoskopf ont été récompensés pour leur livre sur *Les Dynasties alsaciennes* par le prix Corbay 2005 de l'Académie des sciences morales et politique qui leur a été remis sous la Coupole par Jean Tulard le 7 novembre 2005.

Le prix du livre d'histoire de Verdun, décerné par un jury présidé par René Rémond, a été attribué à *Ma Ville à l'heure nazie (Colmar, 1940-1945)* de Marie-Joseph Bopp et remis le 12 novembre 2005 par Gérard Longuet, sénateur de la Meuse, à ses éditeurs scientifiques, Marie-Claire Vitoux et Nicolas Stoskopf.

Séminaires du CRESAT 2005-2006

Le premier séminaire s'est tenu le 26 novembre 2005 : Matthieu Le Goïc a présenté *Les Archives de l'UHA*.

Au programme 2006 :

- 21 janvier : Gracia Dorel-Ferré proposera une conférence intitulée *Architecture, idéologie et rapports sociaux : villages ouvriers et cités d'initiative patronale*.
- 11 mars : Isabelle Ursch-Bernier présentera sa thèse *Négoce et industrie à Mulhouse au XVIII^e siècle*.
- 6 mai : Pierre Fluck nous emmènera dans une flânerie industrielle dans la vallée de Munster.

Journées doctorales des humanités (31 mars et 1^{er} avril 2006)

Les premières journées doctorales des humanités se tiendront à l'UHA les 31 mars et 1^{er} avril 2006 sur le thème de « L'édition et la transmission des savoirs » : quatre conférences d'universitaires introduiront une quinzaine de communications de doctorants. Pierre-Christian Guiollard interviendra sur « Le livre et la mémoire des compagnies minières françaises ».

V

L'ÉQUIPE DU CRESAT

Liste des membres du CRESAT

CHERCHEURS :

Céline BORELLO (MC)

Benoît BRUANT (Conservateur du Patrimoine, PAST)

Anne-Marie BRULEAUX (MC)

Myriam CHOPIN-PAGOTTO (MC)

Jean-Philippe DROUX (IE, docteur en géographie)

Pierre FLUCK (PR)

Yves FREY (PRAG, docteur en histoire)

Bernard JACQUÉ (PRAG, docteur en histoire)

Odile KAMMERER (PR)

Richard KELLER (Conservateur territorial du Patrimoine)

Catherine KREBS (MC)

Alain J. LEMAITRE (MC HDR)

Brice MARTIN (MC)

Paul-Philippe MEYER (PRAG)

Florence OTT (MC)

Bernard REITEL (MC)

Odile RIONDET (MC)

Nicolas STOSKOPF (MC HDR)

Marie-Claire VITOUX (MC)

Raymond WOESSNER (MC)

DOCTORANTS

Pierre-Christian GUIOLLARD (éditeur)

Bertrand RISACHER (PR certifié)

ASSOCIÉS

Jean-Michel CHEZEAU (PR émérite)

Nicole CHEZEAU (MC honoraire)

Patrick PERROT (chargé de cours UHA)

CORRESPONDANTS

Georges BISCHOFF (PR, UMB Strasbourg)

Chip BUCHHEIT (doctorante)

Marianne COUDRY (PR)

Paul DELSALLE (MC HDR, UFC Besançon)

Françoise DIETERICH (PR agrégée)

Karin DIETRICH-CHENEL (MC)

Gracia DOREL-FERRÉ (IPR-IA)

Thierry Fischer (architecte ADAUHR)

Philippe FLUZIN (DR CNRS, UTBM)

Frédéric GUTHMANN (président Association Connaissance Patrimoine Mulhousien)

Gérard JAEGER (président Association Groupe Rodolphe)

Michel HAU (PR, UMB Strasbourg)

Jean-Roch KLETHY (dir. Agence Urbanisme Région mulhousienne)

Pierre LAMARD (PR, UTBM)

Isabelle LESAGE (MC, UMB Strasbourg)

François LIEBELIN (président Association Patrimoine Sous-Vosgien)

Henri MELLON (Société De Dietrich)

Bernhard METZ (archiviste Strasbourg)

Catherine ROTH (docteur en ethnologie)

Nicolas SCHRECK (PR certifié, chargé de cours UHA)

Isabelle URSCH-BERNIER (docteur en histoire)

Pierre Vonau (PR agrégé)



*achevé d'imprimer
sur les presses de l'imprimerie ALSAGRAPHIC 2000
Riedisheim, le 22 février 2006*

*Dépôt légal 1^{er} trimestre 2006
ISSN 1766-4837*